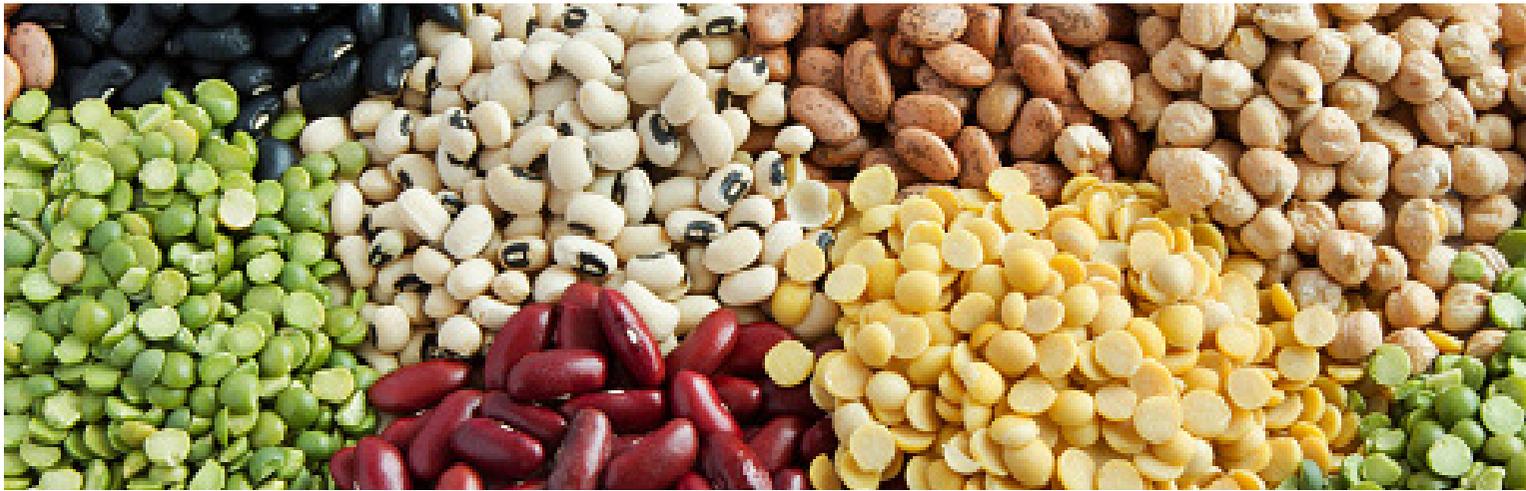




MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

RAPPORT D'ACTIVITÉ CGAAER 2019





**Julien Denormandie,
ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation**

Lors de mon arrivée aux responsabilités de ce ministère, succédant à Didier Guillaume dont je salue l'action, j'ai tenu à affirmer ma conviction : je serai le ministre des agriculteurs, à leurs côtés et fier de leur travail. Je serai le ministre de l'alimentation française durable et de qualité, accessible à tous, et prenant soin de chacun. Engagé pour l'agriculture et l'alimentation françaises, je suis conscient des défis qui restent devant nous, tout particulièrement dans le contexte actuel.

La crise sanitaire qui frappe le monde entier a rappelé à chacun d'entre nous à la fois l'importance et la solidité de notre agriculture et notre chaîne alimentaire françaises. Durant cette période, les Français ont pu mesurer ce qu'ils doivent aux femmes et aux hommes qui chaque jour travaillent pour leur permettre de se nourrir et de s'approvisionner. Notre agriculture et la chaîne qui en découlent sont des atouts stratégiques pour notre pays et assurer notre souveraineté alimentaire. C'est pourquoi elles s'inscrivent pleinement dans le plan de relance du Gouvernement.

Pour notre agriculture, les défis devant nous sont importants : c'est ensemble que nous les relèverons. A l'échelon européen, je me réjouis que les crédits alloués à la PAC soient préservés. Nous devons aller encore plus loin pour bâtir un cadre lisible et simplifié et améliorer le revenu des agriculteurs. Le défi générationnel nous engage pour accompagner le renouvellement des générations et permettre l'installation de nouveaux exploitants. Enfin, comment ne pas dire un mot sur les enjeux environnementaux ? Nous aiderons les agriculteurs à poursuivre la transition agro-écologique, qui sera clé pour réconcilier les Français avec leur agriculture.

Notre agriculture façonne nos territoires et assurent la diversité de nos paysages : nous continuerons de valoriser notre activité agricole et le potentiel de nos forêts dans la vie des territoires. Notre secteur agroalimentaire est une chance économique pour la France : nous poursuivrons la transformation de notre agriculture et de notre industrie agroalimentaire pour lui permettre de créer de la valeur, au plan national comme à l'export. Enfin, parce qu'ils sont la base de tout succès pérenne, nous soutiendrons la recherche, et l'enseignement.

Dans ces travaux, nombreux, exigeants et enthousiasmants, le CGAAER, par son fonctionnement collégial et la diversité de ses compétences, a tout son rôle à jouer. A l'écoute du terrain et de ses acteurs, je compte sur le CGAAER pour activement contribuer aux missions que je lui confierai et qui structureront mon action. Les compétences d'ingénierie, la connaissance des territoires et l'expérience du travail en mode projet du CGAAER nous seront indispensables à l'heure d'accélérer la mise en œuvre concrète, au plus près de nos concitoyens, de politiques publiques déjà engagées. En 2019, le CGAAER s'est engagé dans plus de 200 missions nouvelles, de conseil, d'audit, d'évaluation et d'inspection, de jury d'examens et de concours de la compétence académique du ministère. Je le remercie tant cela a utilement outillé les politiques publiques du ministère. Définir une politique publique est un premier pas qui ne vaut que s'il entraîne rapidement des réalisations concrètes. Les acteurs de terrain attendent de nous l'opérationnalité des mesures, je sais pouvoir compter sur les équipes du CGAAER pour être au rendez-vous.

Je tiens sincèrement à remercier les membres du CGAAER, avec l'équipe technique et administrative, pour leur engagement sans faille au service de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

p. 5
Suites des États généraux de l'alimentation de 2017 et de l'adoption de la loi EGAlim

p. 6
Travaux liés à la transition agro-écologique

p. 6
Travaux liés au changement climatique

p. 7
Travaux sur la bioéconomie

p. 8
Travaux interministériels sur l'organisation de l'État

p. 8
Travaux interministériels sur les opérateurs de l'État

p. 9
Agri 2050 : Une prospective des agricultures et des forêts françaises

p. 10
Activité interne du CGAAER



ACTIVITÉS DES SECTIONS

p. 12
Section 1
Mission d'inspection générale et d'audit (MIGA)

p. 16
Section 2
Économie, filières et entreprises

p. 20
Section 3
Alimentation et santé

p. 28
Section 4
Forêts, eaux et territoires

p. 36
Section 5
Recherche, formation et métiers

p. 44
Section 6
Gestion publique et réforme de l'état

p. 49
Section 7
Prospective, société, international



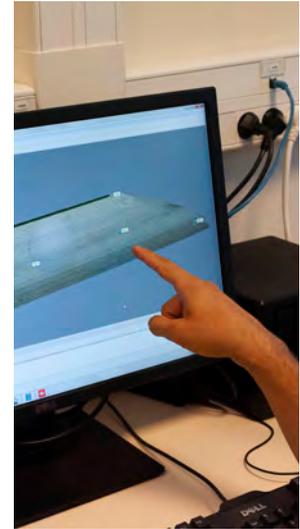
LES MISSIONS

p. 59
Missions d'audit et d'inspection

p. 62
Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

p. 69
Missions de jurys

p. 71
Missions de représentation



GLOSSAIRE DES SIGLES

p. 86

LES RAPPORTS

p. 76
Rapports des missions d'audit et d'inspection

p. 78
Rapports des missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

p. 83
Rapports des présidents de jurys



Alain Moulinier,
vice-président du Conseil général de l'alimentation,
de l'agriculture et des espaces ruraux

Le CGAAER a le plaisir d'accueillir un nouveau président, Julien Denormandie, qui lui fait l'honneur de signer l'éditorial de ce rapport annuel.

La décennie écoulée nous a permis d'affirmer l'importance de l'économie de marché, de la nécessaire transition agro-écologique et du rôle central occupé par le citoyen-consommateur. La décennie 2020-2030, aux débuts durement marqués par une crise sanitaire majeure, n'en plaide que plus en faveur d'une agriculture humaine, économique et écologique faite d'innovations, de confiance, d'audace, d'ouverture, d'écoute, de fierté et de conquêtes.

En 2019, le ministre Didier Guillaume a chargé le CGAAER d'une étude prospective qui nous projette à 2050 sur les différents chemins que nos agricultures et nos forêts françaises pourraient prendre dans un monde qui aura bien changé, ... mais aussi de bien d'autres missions qui contribuent à l'action du ministre en charge de l'agriculture et participent à la conception et au suivi des politiques publiques qu'il conduit.

Parmi les missions interministérielles, la remise à plat du modèle de l'Office national des forêts, la bonne fin des travaux engagés sur la sécurité sanitaire des aliments, l'accompagnement du Préfet Pierre-Étienne Bisch chargé de suivre les efforts engagés France entière pour réduire notre dépendance aux pesticides, ont pleinement mobilisé le CGAAER avec les autres conseils généraux et inspections générales engagés.

L'utilité du CGAAER a par ailleurs été confirmée par l'étude d'image que nous avons entreprise en 2019. Le CGAAER apparaît comme une structure solide, disponible et efficace, au service de la conception des politiques publiques. Il est identifié comme un réservoir de compétences qui pourrait cependant davantage être mis en appui de proximité.

Un travail s'est engagé dès 2019 pour donner des suites opérationnelles à cette étude d'image. D'ores et déjà, les DRAAF et DAAF peuvent disposer, s'ils le souhaitent, de 15 inspecteurs ou ingénieurs généraux, gagés par des postes du CGAAER, pour mettre en œuvre une ingénierie au service des projets du territoire. Le CGAAER ouvrira à ces inspecteurs ou ingénieurs généraux son groupe de travail Territoires, dans une dynamique de mise en réseau.

La première partie de ce rapport présente les faits marquants de l'année. La deuxième retrace l'activité des sept sections qui composent le conseil général. La dernière partie vous permet de découvrir le détail des missions accomplies et rapports remis.

J'adresse mes sincères remerciements aux membres et personnels administratifs et techniques du CGAAER, pour leur engagement dans le travail accompli et leur participation active aux chantiers conduits par notre ministère au cours de cette année 2019.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

En 2019, l'activité du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a conjugué l'exécution du programme de travail prévisionnel avec les travaux et les missions d'urgence résultant des événements d'actualité survenus en cours d'année.

Dans la continuité du travail accompli en 2017 lors des États généraux de l'alimentation puis, en 2018, dans l'accompagnement des filières prête à s'engager dans un plan de filière, le CGAAER a été mobilisé en 2019 pour répondre à plusieurs dispositions de la loi EGAlim.

Il a conduit de nombreux travaux liés à la transition agro-écologique des exploitations agricoles, au développement de la bioéconomie ou à l'économie de la photosynthèse, ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique de l'agriculture et de la forêt.

Il a activement participé à des travaux interministériels d'amélioration de la gestion publique de l'État et d'évaluation de ses opérateurs.

Saisi de nombreux autres sujets, il a notamment été mobilisé en mission d'urgence sur la gestion de la peste porcine africaine, mais aussi contribué, dans un délai serré, à la préparation du débat public sur le Plan stratégique national préparé par la France concernant la Politique agricole commune pour la période 2021-2027.

La finalisation d'un important travail de prospective « Agri 2050 », publié début 2020, s'inscrit également dans les faits marquants de l'année 2019.



En 2019, le CGAAER a produit 120 rapports d'audit, de conseil, d'évaluation, d'expertise, d'inspection et de présidence de jury. Il a engagé dans ces mêmes domaines 206 missions nouvelles au cours de l'année.

Au cours de l'année, le CGAAER a reçu 206 missions nouvelles de conseil, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'inspection et de présidence de jury. Ses membres ont également assuré des fonctions de représentation de l'État dans les conseils d'administration de certains établissements publics sous tutelle du ministère et au sein de diverses structures professionnelles ou interprofessionnelles.

L'activité au titre de son programme de travail et les missions d'urgence confiées en cours d'année ont débouché sur la production de 120 rapports dont 21 rapports de présidences de jury exercées pour le compte de l'enseignement agricole technique et supérieur sous tutelle du ministère.

Fréquemment saisi de missions interministérielles, le CGAAER travaille en étroite collaboration avec les conseils généraux et inspections générales d'autres ministères.

Suites des États généraux de l'alimentation de 2017 et de l'adoption de la loi EGAlim

Le Président de la République, en lançant les États généraux de l'alimentation (EGA), avait souhaité que soit menée en parallèle une consultation publique par internet (CPI). Les entretiens conduits par la mission chargée de procéder à son évaluation ont confirmé que la CPI est un exercice de démocratie apprécié, utile pour identifier les sujets qui font question dans l'opinion, mais qui a ses limites pour quantifier les consensus.

En 2019, plusieurs membres du CGAAER ont à nouveau été mobilisés sur les suites de la loi EGAlim, d'une part pour la présidence des comités de suivi prévus aux articles 71 et 73 sur les dispositifs « vidéosurveillance en abattoir » et « abattoirs mobiles », d'autre part pour évaluer, au titre de l'article 23, les impacts budgétaires induits par les dispositions relatives à la qualité de l'approvisionnement en restauration collective publique, imposant une part en valeur d'au moins 50% de produits durables et de qualité au 1^{er} janvier 2022.

Les travaux conduits sur les impacts budgétaires, limités, induits par la préparation de repas comprenant 50% en valeur de produits « bio et durables » ont été présentés en région dans le cadre des réunions des Comités régionaux de l'alimentation.

Par ailleurs, la loi EGAlim étend aux Outre-mer le dispositif des certificats d'économie de produits phytosanitaires, qui vise à favoriser la réduction des produits phytopharmaceutiques dans le cadre du plan Écophyto. Une mission du CGAAER a été conduite pour apprécier les conditions de faisabilité de déploiement de ce dispositif dans ces territoires. La mission recommande des adaptations couplées à des mesures d'accompagnement fortes.

Le CGAAER a aussi été saisi, au titre de l'article 23, pour préparer le rapport au Parlement sur les impacts de la fin des quotas betteraviers en terme de construction du prix d'achat de la betterave sucrière. Le rapport sera rendu en 2020.

Travaux liés à la transition agro-écologique

La transition agro-écologique représente un enjeu de politique publique dans le champ de laquelle s'inscrivent de nombreuses missions du CGAAER.

Innovation et développement agricole

Parmi les éléments marquants de l'année 2019, la préparation du futur programme national de développement agricole et rural (PNDAR) a mobilisé le CGAAER sur une mission de conseil visant à éclairer la décision publique sur l'évolution de l'architecture générale du PNDAR et de son volet appels à projet. Mis en œuvre par une pluralité d'organismes, le PNDAR doit contribuer au projet agro-écologique pour la France. Confrontée à la complexité du concept d'agro-écologie et à la pluralité des défis à relever, la mission privilégie une diversité des approches et encourage une réorganisation de la gouvernance du programme faisant une plus large place aux partenariats locaux.

Dans le cadre de sa mission permanente d'audit de conformité de l'utilisation des crédits du compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CASDAR), huit audits ont été programmés en 2019, au titre du financement des programmes de développement et de transfert en agriculture, comme de recherche appliquée et innovation en agriculture, de divers organismes et centres techniques, visant à accompagner la transition agro-écologique.

Promotion de l'agro-écologie

En 2019, quatre nouvelles missions de conseil ont été engagées sur l'agro-écologie, dont les rapports sont attendus en 2020.

Des échanges réguliers s'organisent entre les membres chargés de la conduite de ces missions, qu'il s'agisse du bilan évaluatif de la déclinaison régionale du projet agro-écologique pour la France, d'une meilleure compréhension des déterminants clés de la transition vers l'agro-écologie des exploitations agricoles, de l'expertise du système d'information pour la diffusion des connaissances en agro-écologie ou d'un parangonnage international pour situer l'engagement des acteurs français sur l'agro-écologie dans diverses instances en vue de promouvoir la vision française de l'agro-écologie.

Réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Dans le domaine de la réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, couvert par le plan Ecophyto, deux rapports principaux ont été publiés en 2019, l'un sur le réseau d'épidémiosurveillance financé dans le cadre du plan Ecophyto, l'autre, cité précédemment en application de la loi EGAlim, sur la préfiguration de l'application du dispositif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) aux Outre-mer.

Un membre du CGAAER et un membre du CGEDD ont par ailleurs accompagné, dans un tour de France, des régions le préfet Pierre-Étienne Bisch, chargé d'une mission nationale de coordination du plan Écophyto. Ces rencontres régionales mettent en évidence la nécessité d'une volonté collective forte de révision en profondeur du système de production agricole et alimentaire pour répondre pleinement aux enjeux de réduction des produits phytosanitaires d'origine chimique.

Recherche et formation

La France est le premier producteur européen et le second exportateur mondial de semences. Pour défendre et développer ce secteur stratégique, le ministère en charge de l'agriculture a conçu en 2011 un premier plan « Semences pour une agriculture durable », inscrit dans le projet agro-écologique pour la France. Actualisé en 2016 après évaluation, ce plan prévoit notamment la réalisation d'un état des lieux des compétences de l'appareil de recherche et des dispositifs de formation du secteur, ce à quoi s'est attachée la mission finalisée en 2019 par le CGAAER.

Après avoir relevé des points critiques, notamment dans le cursus de formation, elle conclut sur les enjeux de ce secteur essentiel en appelant à une stratégie française forte de recherche et de formation associant le secteur privé, impulsée par les pouvoirs publics et coordonnée autant que possible à l'échelle européenne.

Travaux liés au changement climatique

L'adaptation au changement climatique guide les travaux conduits sur la ressource en eau, la biodiversité et les services environnementaux rendus par l'agriculture et la forêt, facteurs d'atténuation du changement climatique.



Changement climatique et ressources en eau

L'impact du changement climatique est de plus en plus présent dans les expertises rendues par le CGAAER conjointement avec le CGEDD. Le rapport du CGAAER de 2017 sur la stratégie de gestion quantitative de l'eau, a mis en évidence l'attention particulière à porter à l'irrigation dans un contexte de changement climatique et de transition agro-écologique. Depuis, les missions se succèdent pour résoudre des tensions locales (Poitou Charentes, Hauts de Provence Rhodanienne, ...) ou construire des solutions d'avenir (renouvellement des concessions hydroélectriques, projets de territoire pour la gestion de l'eau...).

En 2019, plusieurs missions ont été poursuivies ou lancées avec le CGEDD, dont une réflexion prospective sur l'adaptation de l'agriculture et de la politique de l'eau aux conséquences du changement climatique.

Changement climatique et services environnementaux

L'agriculture et la forêt sont également facteurs d'atténuation du changement climatique. Les services environnementaux qu'elles rendent sont encore à reconnaître pour accélérer la transition agro-écologique. Les contributions du CGAAER font le lien entre les évaluations scientifiques et la monétarisation de ces services (40/100, caractérisation des sols, label bas carbone, PAC et paiements pour services environnementaux, politique paysagère, incitations pour le stockage du carbone en forêt et dans les produits bois).

Travaux sur la bioéconomie

La bioéconomie, ou économie de la photosynthèse, couvre au sens large tous les domaines de l'agriculture et de la forêt (alimentation, bio-énergies, bio-matériaux, chimie verte).

Le CGAAER a participé activement à l'élaboration de la stratégie nationale pour le développement de la bioéconomie. Il poursuit son activité en lien avec la stratégie nationale, son plan d'actions et le Comité de pilotage auquel il participe.

Plusieurs rapports ont été finalisés sur le sujet en 2019 et contribuent au plan d'actions piloté par le ministère en charge de l'agriculture. Celui portant sur la place des régions dans la bioéconomie souligne la montée en puissance de certains territoires comme l'importance de la coordination et de la gouvernance. Le rapport sur le développement de la bioéconomie bleue, ou bioéconomie marine, met en évidence son caractère émergent mais aussi les potentialités ouvertes par la valorisation des co-produits.

Dans le domaine des bio-énergies, une mission a été conduite dans les Outre-mer conjointement avec le CGEDD sur le thème de la mobilisation de la biomasse pour la production électrique dans les zones non interconnectées.

Travaux interministériels sur l'organisation de l'État

La participation du CGAAER à des travaux interministériels sur la mise en œuvre opérationnelle des réformes décidées par le gouvernement ou l'évaluation du fonctionnement des structures a été particulièrement active en 2019.

Sous la coordination du comité de pilotage inter-inspections et conseils généraux des directions départementales interministérielles (DDI), le CGAAER travaille à la fois à l'examen de l'organisation et du fonctionnement des DDI et à des approches transversales des services déconcentrés de l'État.

Suite à la décision du gouvernement de regrouper les services chargés des fonctions support des préfectures et des DDI par la création des secrétariats généraux communs (SGC), une mission a été diligentée afin de préciser le périmètre de ces futurs SGC et de quantifier les emplois concernés par ces transferts d'emplois. Sur la base des propositions du rapport, remis en mai 2019, une circulaire sur la constitution de ces secrétariats communs a été signée le 2 août 2019 par le Premier ministre.

De même, le Secrétaire général du gouvernement a demandé la conduite d'une mission sur l'organisation et de l'articulation du travail entre les services régionaux et départementaux de l'État. Après une phase d'évaluation, la mission a formulé des propositions d'amélioration s'inscrivant dans une meilleure prise en compte des enjeux départementaux dans les stratégies de l'État en région.

Plus spécifiquement, suite à l'affaire Lactalis, le gouvernement a confié à trois inspections générales et au CGAAER la mission d'approfondir les voies permettant d'améliorer l'organisation du contrôle de la sécurité sanitaire des aliments. La mission a proposé trois scénarios compatibles avec les circulaires du Premier ministre des 24 juillet 2018 et 12 juin 2019 sur l'organisation territoriale de l'État. Ces scénarios ont été soumis à l'arbitrage du Premier ministre.

Travaux interministériels sur les opérateurs de l'État

Le CGAAER est régulièrement mobilisé, avec d'autres inspections générales ou conseils généraux, sur l'évaluation des contrats d'objectifs et de performance (COP) des opérateurs liés au ministère en charge de l'agriculture préalablement à la préparation d'un nouveau COP.

En 2019, une mission conjointe IGA-IGF-CGEDD-CGAAER a été chargée de procéder à l'évaluation du COP 2016-2020 de l'Office national des forêts (ONF), gestionnaire des forêts publiques, et de proposer des pistes d'évolution de son modèle économique, dans un contexte particulièrement sensible. Après une analyse du COP, la mission a proposé des scénarii d'évolution accompagnés de recommandations fortes touchant au cadre réglementaire et d'exercice tant de sa gouvernance que de ses missions. Le rapport, en ligne depuis juillet 2019, a donné lieu à un communiqué de presse interministériel sur les arbitrages de l'État.

AGRI 2050 : une prospective des agricultures et des forêts françaises

« Agri 2050 : une prospective des agricultures et des forêts françaises » présente une image de l'agriculture française à l'horizon 2035, considérée comme la plus vraisemblable, puis quatre scénarios à l'horizon 2050 pour les agricultures et les forêts françaises.

Ce travail réalisé sur 18 mois a été conduit par dix membres du CGAAER.

L'image à l'horizon 2035 présente une agriculture très diversifiée faisant une place très importante à des **« agricultures locales non productivistes démondialisées »**.

Cette agriculture résulte aussi de transitions technologiques mieux acceptées au nom du développement durable dans un contexte plus global où la question agricole ne demeure plus à l'agenda politique qu'à l'échelon régional.

La prospective à l'horizon 2050, construite à partir de l'image 2035, permet d'identifier quatre scénarios contrastés :

- ▶ le scénario **« Sobriété savante »**,
- ▶ le scénario **« Capitalisme environnemental »**,
- ▶ le scénario **« Renouveau productiviste »**,
- ▶ le scénario **« Citoyens des territoires »**.

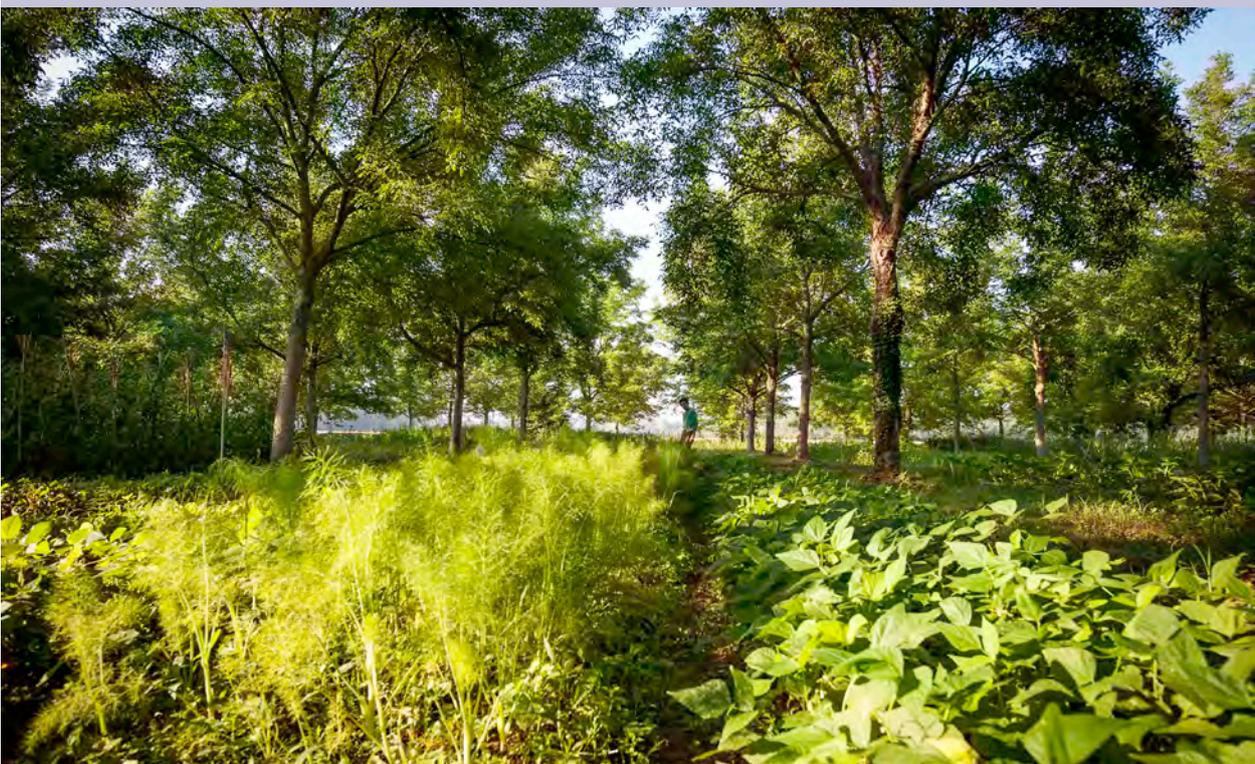
Au-delà des scénarios, **AGRI2050 questionne les choix de politique agricole et fournit des éléments pour déployer une action publique pertinente et adaptée à ces choix.**

Une prospective exploratoire non modélisée

Elle met en avant des méta-analyses plus que des résultats de modélisations sur le devenir des filières ou des systèmes de production.

Ce parti pris a pour avantage de ne pas ramener l'agriculture à une série de données chiffrées.

Elle est resituée et raisonnée dans un contexte politique, économique, environnemental et social plus large, qui à la fois l'influence et s'en nourrit.



Activité interne du CGAAER

L'actualisation du projet stratégique du CGAAER

Créé en 2006 à l'occasion de la fusion des trois structures d'inspection et de contrôle généraux d'origine (Conseil général du GREF, Conseil général vétérinaire, Inspection générale de l'agriculture), le CGAAER avait élaboré en 2008 un premier projet stratégique.

Une deuxième réflexion interne a débouché en 2014 sur un projet stratégique dont le ministre a approuvé les principales options.

L'objectif était d'adapter les statuts, le positionnement et le fonctionnement du Conseil aux nécessités de ses missions, en l'inscrivant dans une démarche de professionnalisation rendue nécessaire par les évolutions rapides que traverse notre environnement professionnel. En particulier, le processus commun des missions aura été renouvelé.

2019 aura été la cinquième année d'exercice de l'application opérationnelle du deuxième projet stratégique du CGAAER, grâce auquel ce dernier aura renouvelé ses méthodes de travail au bénéfice de la qualité de ses productions et de leur valorisation.

Afin de poursuivre utilement sa réflexion stratégique, et de dégager les axes d'une nouvelle étape dans son évolution, le CGAAER a engagé en 2019 une étude d'image, suivie d'une première suite opérationnelle en appui à l'action du ministère sur les territoires.

Le programme de formation interne des membres du CGAAER

Déclinée du projet stratégique, la formation des membres du CGAAER doit permettre l'acquisition de méthodologies et d'outils nécessaires à l'exercice de l'ensemble de ses métiers tels que ceux de l'audit, de l'évaluation des politiques publiques ou du conseil. Cette professionnalisation est garante de la qualité des travaux conduits par le CGAAER.

Elle facilite également l'intégration des nouveaux membres dans la communauté de travail. Ainsi, un parcours de 11 modules sur 14 jours de formation a été proposé aux nouveaux arrivés en 2019, répartis dans l'année qui a suivi leur prise de fonctions.

En outre, des sessions de perfectionnement ont été programmées, notamment, pour mieux maîtriser les techniques de l'audit interne.

Au total, 68,7% des personnels du CGAAER ont suivi une formation en 2019.

La communication du CGAAER

Les objectifs de communication du CGAAER résultent du projet stratégique du CGAAER. Ils reposent sur une valorisation systématique du travail du CGAAER : la publication des rapports et l'exploitation des travaux des sections, des groupes de travail et des assemblées générales...

Des délégués à la communication nommés dans chaque section participent à un groupe de travail permanent chargé de la communication et animé par un président. Ils collaborent à la production de la lettre électronique mensuelle du CGAAER, diffusée à plus de 49 000 abonnés de l'environnement professionnel et institutionnel. Son contenu éditorial est centré sur la valorisation des rapports de mission et des travaux du Conseil.

Le secrétariat général du CGAAER contribue à la mise en œuvre de l'activité de communication du CGAAER.

Étude d'image

L'utilité du CGAAER a été confirmée par l'étude d'image entreprise en 2019. Le CGAAER apparaît comme une structure solide, disponible et efficace, mais davantage au service de la conception que de la mise en œuvre des politiques publiques. Il apporte une analyse structurante, pacificatrice et éclairante grâce à des méthodes rigoureuses et une approche globale, mais dont il faudrait préciser la valeur ajoutée. Il est enfin un réservoir de compétences, mais qui pourrait davantage être mis en appui de proximité.

Ainsi, pour donner les premières suites opérationnelles à cette étude d'image, 15 inspecteurs ou ingénieurs généraux, gagés par des postes du CGAAER, peuvent d'ores et déjà être recrutés par les DRAAF et DAAF pour mettre en œuvre une ingénierie au service des projets du territoire. Le CGAAER ouvrira à ces inspecteurs ou ingénieurs généraux son groupe de travail Territoires, dans une dynamique de mise en réseau.

Cette étude donne au CGAAER l'assurance de poursuivre utilement sa réflexion stratégique en y intégrant les voies d'évolution dégagées de cette étude, présentée fin 2019 à l'assemblée générale du CGAAER.



**ACTIVITÉS
DES SECTIONS**



SECTION 1

MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE ET D'AUDIT (MIGA)

La première section « mission d'inspection générale et d'audit » pilote l'ensemble des missions d'audit, d'inspection et de contrôle confiées au CGAAER.

Travaux de la mission d'inspection générale et d'audit en tant que mission ministérielle d'audit interne (MMAI)

Les audits internes sont effectués dans le cadre du décret du 28 juin 2011. Ce décret établit les bases d'une organisation harmonisée des travaux d'audit interne dans chaque ministère et prévoit en particulier la création d'une mission ministérielle d'audit interne (MMAI) et d'un comité ministériel d'audit interne (CMAI). Au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), les missions de la MMAI sont exercées par la MIGA du CGAAER qui assure par ailleurs le secrétariat du CMAI. Présidé par le Ministre ou le(a) directeur(trice) de cabinet, il s'est réuni deux fois en 2019.

► L'activité de la MIGA en tant que MMAI

Les temps forts récurrents de la MIGA-MMAI sont l'analyse de la cartographie ministérielle des risques et la préparation de la programmation des audits internes qui donnent lieu à un séminaire d'une demi-journée regroupant une vingtaine de personnes du CGAAER, représentant toutes ses sections. Par ailleurs, comme chaque année, la MIGA-MMAI a fourni à la Cour des comptes, en application du protocole qu'elle a signé avec elle, les éléments lui permettant, dans le cadre de la certification des comptes de l'État, de procéder à une évaluation de la fonction d'audit au MAA.

La MIGA-MMAI a centré ses travaux en 2019 sur l'actualisation des fiches de procédure de l'audit interne et la révision de certaines d'entre elles au regard du retour des utilisateurs, ainsi que sur la présentation des rapports d'audits internes avec l'objectif d'en tirer les enseignements en termes de méthode. Le programme d'assurance et d'amélioration qualité a été mis en œuvre. Ce programme constitue une des obligations au titre des normes du Cadre de référence de l'audit interne de l'État (CRAIE). L'élément essentiel a été une modification de l'arrêté du CMAI qui centre sa composition sur des personnes qualifiées extérieures et prévoit une présence des directeurs d'administration centrale, chargés du contrôle interne, avec une voix consultative et non plus délibérative.

Lors de sa réunion en 2018, le CMAI :

- > a examiné la **cartographie des risques 2019** sur laquelle il a constaté la poursuite des améliorations en matière notamment de cotation de leur criticité et de leur maîtrise,
- > a adopté le programme d'audits internes pour 2019. **Huit audits ont été décidés**,
- > a examiné **onze audits de suivi des recommandations** et a décidé la clôture de sept d'entre eux.

► La participation de la MIGA-MMAI au comité d'harmonisation de l'audit interne

La MIGA, en tant que mission ministérielle d'audit interne a participé régulièrement aux travaux du comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État (CHAIE) qui réunit tous les responsables de missions ministérielles d'audit interne. Il a tenu en 2019 deux réunions. L'objectif est de sensibiliser les ministres à l'audit interne et d'en faire un véritable outil au service des politiques publiques. Plusieurs priorités se dégagent, notamment la professionnalisation des auditeurs avec la passation d'une convention entre le CHAIE et l'IGPDE permettant aux auditeurs des différents départements ministériels de bénéficier d'une formation approfondie à l'audit.

Par ailleurs, la MMAI a participé activement au partage d'expériences dans le cadre de groupes de travail du CHAIE dont elle assure l'animation et la présidence de celui en charge de la qualité des missions.

► Le point sur les audits internes

Dix audits internes étaient en cours de réalisation en 2019. Les audits programmés font parfois l'objet de décalage dans le temps notamment au regard de la pression d'audit existant déjà sur les services.

En 2019, un audit interne a été publié : l'audit relatif à la maîtrise des risques de ressources humaines, comptables et financiers de l'établissement d'enseignement supérieur AgroParisTech.

Autres missions d'audit

► Compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

L'arrêté du 7 avril 2007 a confié au CGAAER une **mission permanente d'audit de conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR** accordés aux bénéficiaires pour le financement des programmes et projets concourant au développement agricole et rural. Il a été modifié le 4 octobre 2016 pour intégrer dans le champ de ces audits les projets mobilisant des fonds CASDAR gérés par la DGAL et par FranceAgriMer.

En 2019, huit audits ont été programmés en accord avec les directions d'administration centrale concernées sur divers organismes et programmes (programmes régionaux de développement agricole et rural, programmes annuels d'instituts techniques et d'ONVAR, appels à projets spécifiques) inscrits dans le PNDAR 2014-2020 et les appels à projets nationaux, selon le tableau ci-joint :

PROGRAMME 775 Développement et transfert en agriculture	<ul style="list-style-type: none"> •PRDAR 2017 - Chambre régionale d'agriculture de Bretagne •PRDAR 2017 - Chambre régionale d'agriculture de Pays de Loire •ONVAR/Inter AFOCG - Programme annuel 2017 •ONVAR/COOP DE FRANCE - Programme annuel 2017
PROGRAMME 776 Recherche appliquée et innovation en agriculture	<ul style="list-style-type: none"> •ARVALIS - Programme annuel Protection intégrée 2018 •Appel à projet 2012 n° 1291 IFIP - Projet ECOALIM : améliorer les bilans environnementaux des élevages en optimisant leurs ressources alimentaires •Appel à projet 2013 n° 1317 CTIFL - Projet SCELOREG : Protection intégrée des cultures légumières contre la sclérotinia •Appel à projet n° C-2015/04 INRA projet COSELAGE : co-conception des critères de sélection variétale des légumineuses à graine pour des systèmes agricoles et alimentaires durables

Les audits sont achevés ou en voie d'achèvement prévu pour la fin du premier semestre 2020. Treize auditeurs du domaine CASDAR ont été chargés de la réalisation du programme 2019. Ils ont été réunis à deux reprises par le responsable du domaine à la MIGA, en associant à leurs échanges les gestionnaires des programmes CASDAR des directions d'administration centrale.

Les auditeurs ont pu assurer sans réserve le ministre de la conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR et n'ont pas conclu à des révisions des subventions accordées. Ils ont généralement constaté que les réalisations étaient conformes aux objectifs affichés, même si des efforts restent à accomplir par les organismes subventionnés comme par les directions d'administration centrale dans le suivi des dossiers, l'alimentation des indicateurs, le respect des délais fixés et la qualité des documents produits.

Concernant les appels à projet, les audits relèvent positivement la généralisation et l'efficacité de la gestion partenariale dans la conduite des projets, avec toutefois quelques difficultés à réguler leurs partenaires en matière de gestion administrative et financière, notamment pour les plus petits organismes. Les directions d'administration centrale du ministère doivent être plus vigilantes sur la qualité et la faisabilité des dossiers retenus lors des appels à projet, afin d'éviter des sous-réalisations techniques à la fin du projet. Le pilotage des dossiers par les bénéficiaires doit être renforcé.

► Organismes payeurs et fonds européens pour les affaires maritimes et les pêches

Certification annuelle des comptes des organismes payeurs des aides agricoles (ASP, FAM, ODEADOM et ODARC) par la CCCOP

La Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP) des dépenses financées par le FEAGA et le FEADER, dont deux membres sur cinq appartiennent au CGAAER, s'est réunie en premier lieu pour arrêter la stratégie d'audit mise en œuvre par les rapporteurs spéciaux et les auditeurs sur les dépenses de l'exercice 2019 (du 16 octobre 2018 au 15 octobre 2019). Elle a également tenu les auditions contradictoires au cours desquelles chaque organisme payeur a été entendu sur la base du rapport provisoire qui lui avait préalablement été adressé.

Conformément aux règlements (UE) n° 1306/2013 et n° 908/2014, les travaux menés tout au long de l'exercice par les rapporteurs spéciaux et les auditeurs placés auprès de la Commission sous l'autorité du président et en lien avec le vice-président, ont porté sur la conformité de l'organisme payeur avec les conditions d'agrément, l'existence et le fonctionnement des principaux contrôles internes et des procédures destinées à assurer la conformité avec

les règles de l'Union, la légalité et la régularité des dépenses déclarées aux fins de remboursement par la Commission et les modalités de la protection des intérêts financiers de l'Union.

Après délibérations de la CCCOP, les rapports définitifs, accompagnés des avis s'y rapportant et des déclarations de gestion des directeurs d'organismes payeurs (OP), ont été adressés à la Commission européenne le 15 février 2020.

► Audits par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC)

Au sein de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), autorité d'audit pour les fonds structurels et d'investissement européens, le CGAAER est chargé des travaux d'audits portant sur le Fonds européen pour la pêche (FEP 2007-2013) et sur le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP 2014-2020).

Ces audits se sont déroulés fin 2019 et début 2020. Concernant le programme opérationnel FEAMP 2014-2020, le CGAAER a organisé la seconde campagne d'audits d'opérations portant sur les dépenses 2018/2019.

Les 47 audits d'opérations FEAMP 2018/2019 ont été réalisés par des équipes d'auditeurs du CGAAER, du CGEDD, de l'IGAM.

Le premier rapport annuel de contrôle du programme opérationnel FEAMP, portant sur l'exercice 2017-2018, a été présenté à la Commission européenne le 1^{er} mars 2020.

► Audits en matière d'environnement

Ces audits ont été menés en partenariat avec la section 4 (voir *compte rendu de la section 4*).

Les audits de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité, dont le commanditaire est le ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction de l'eau et de la biodiversité) et la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), ont pour objectif essentiel d'analyser les conditions, l'efficacité et l'efficacités de la mise en œuvre, dans les départements, des politiques et des polices de l'eau et de la biodiversité.

Les audits de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels et technologiques sont réalisés à la demande du ministère de la Transition écologique et solidaire (Direction générale de la prévention des risques), et ont pour objectif l'analyse des conditions, de l'efficacité et de l'efficacités de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques.

► Examens du fonctionnement et de l'organisation des directions départementales interministérielles (DDI)

Ces missions sont menées en partenariat avec la section 6 (voir compte rendu de la section 6).

Le comité de pilotage des inspections et corps de contrôle intervenant dans le champ des directions départementales interministérielles (DDI), institué conformément à l'instruction 1590/11/SG du Premier ministre, a programmé au titre de l'année 2017, dix missions portant sur sept DDT (M) et trois DD (CS) PP.

► Missions d'inspection

Le groupe de travail « inspection » a adapté en 2018 son référentiel spécialisé pour les missions d'inspection conduites par le CGAAER en tenant compte des enseignements tirés des missions menées avec les corps d'inspection des autres ministères ainsi que par des formations spécifiques dans les domaines du droit ou des ressources humaines. Ses travaux se sont poursuivis en 2019.





SECTION 2 ÉCONOMIE, FILIÈRES ET ENTREPRISES

La section « économie, filières et entreprises » est compétente en matière d'économie des entreprises et des filières agricoles, d'élevage, halieutiques, aquacole et agroalimentaires, ainsi que des politiques publiques qui y contribuent.

Dans chacun des six domaines suivants, politique agricole commune, filières, industries agroalimentaires, bioéconomie (avec la section 4), exploitations agricoles et foncier, Outre-mer, ses activités font l'objet d'un groupe de travail permanent.

Politique agricole commune (PAC)

Au-delà du suivi par la section de la mise en œuvre de la PAC 2014-2020, une mission spécifique a été menée concernant la PAC 2021-2027.

Cette mission de conseil s'inscrit dans l'accompagnement des suites de la saisine par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Commission nationale du débat public (CNDP) en date du 9 septembre 2019. En effet, la CNDP a décidé lors de sa séance plénière du 2 octobre 2019 qu'elle organiserait un débat public sur l'élaboration du plan statistique national (PSN) durant le premier semestre 2020. Il a fallu élaborer, dans le délai d'un mois, une synthèse du dossier de saisine et, pour la mi-janvier 2020, un dossier du maître d'ouvrage qui a nécessité un travail de coordination du CGAAER avec la DGPE et, ponctuellement, la DGAL et la DGER.

Exploitations agricoles et questions foncières

► Agro-écologie

La section a, dans ce domaine, entamé deux missions de conseil.

L'une porte sur une meilleure compréhension des déterminants de la prise de décision par l'exploitant agricole d'une transition vers l'agroécologie. Il s'agit d'identifier les freins et les leviers qui peuvent exister. Dès sa note de cadrage, la mission a précisé qu'elle viserait le niveau de l'exploitation et des engagements collectifs de l'exploitant (approche privilégiée au départ pour favoriser la transition agroécologique) mais aussi le niveau de la première mise en marché des productions agricoles, car les acheteurs peuvent s'avérer être de potentiels prescripteurs de la transition agroécologique. Cette mission est conduite en lien étroit avec la mission de la section 4 relative à la déclinaison régionale du Plan agroécologique pour la France, avec des déplacements communs dans six régions de France pour interroger les acteurs de cette transition.

La seconde mission vise à dresser un état des lieux de l'engagement international des acteurs français sur l'agroécologie et à le situer par rapport à d'autres acteurs. *In fine*, il s'agit de recommander une stratégie d'alliance et de positionnement de la France au sein de diverses instances en vue d'y promouvoir la transition agroécologique et les éventuels dispositifs, notamment réglementaires, à même de la favoriser.

► **Le groupe « exploitations et foncier agricoles »** a poursuivi ses réflexions sur les évolutions du modèle d'organisation et de transmission de l'entreprise agricole. La Coopérative d'installation en agriculture paysanne est venue présenter ses actions contribuant à des installations innovantes en agriculture et de portage du foncier. L'APCA a présenté ses réflexions en matière de résilience des exploitations. L'ACTA a fait un point sur l'innovation et ses perspectives dans les exploitations agricoles. Ce thème de l'innovation en agriculture a aussi fait l'objet d'une assemblée générale du CGAAER portée par la section.

Le CGAAER a été sollicité pour établir la synthèse des rapports qu'il a produit, ou auxquels il a contribué, sur le foncier agricole. Cette synthèse a été transmise à tous les partenaires professionnels consultés par le Ministre en charge de l'agriculture dans le cadre des réflexions préalables à un projet de loi.

La poursuite de l'implication du CGAAER dans les travaux du Comité technique permanent des plantes cultivées (CTPS) a également mobilisé plusieurs membres de la section.

Filières

LA FILIÈRE VIANDE DANS LA NIÈVRE

La Nièvre, département rural caractérisé par des espaces naturels préservés, une richesse patrimoniale reconnue et une tradition agricole et industrielle forte, connaît plusieurs difficultés symbolisées par une démographie décroissante.

Le pacte territorial pour la Nièvre, signé le 15 février 2019, s'inscrit dans la politique du gouvernement de cohésion des territoires. Il vise à aider à la concrétisation de projets portés par les collectivités territoriales et les acteurs économiques et associatifs, dans une dynamique d'innovation contribuant au renouveau du territoire, dans les domaines du numérique, du véhicule autonome et électrique, d'une agriculture de qualité, de l'utilisation du bois ou du tourisme vert.

Le CGAAER a été mobilisé pour apporter un appui aux acteurs sur deux axes plus particuliers :

- la structuration, le maintien et le développement des ateliers d'abattage, de découpe et de transformation des filières viandes,
- l'identification et la caractérisation des différents modèles de production concernant l'élevage bovin allaitant pouvant créer de la valeur et ouvrir de nouveaux marchés, selon des modes de commercialisation contractuels.

La mission s'est attachée à examiner d'autres situations sur le territoire national afin d'en dégager des suggestions extrapolables et à diffuser les expériences intéressantes.

Les membres du **groupe de travail « filières »** du CGAAER participent aux conseils spécialisés filières de FranceAgriMer. Ils suivent la mise en œuvre des plans de filière dont leurs objectifs de déploiement de la certification environnementale (en particulier filières viticoles, céréalières et animales) en lien avec les travaux de la Commission nationale de la certification environnementale (CNCE) présidée par un membre de la section.

Le CGAAER apporte par ailleurs un concours actif à l'Observatoire de la formation des prix et des marges.

Le CGAAER a également été saisi pour préparer le rapport au Parlement inscrit à l'article 23 de la loi ÉGalim du 30 octobre 2018, sur les impacts de la fin des quotas betteraviers dans l'Union européenne en termes de construction du prix d'achat de la betterave sucrière. Il devra être remis en 2020.

LE PLAN D'AVENIR POUR LA CORSE

Le CGAAER a été missionné pour établir un bilan du plan d'avenir 2014-2018 pour la Corse qui fait suite à trois plans de soutien consécutifs depuis 2005, et expertiser la nécessité d'un nouveau plan. L'exercice a porté sur l'analyse de 23 filières avec auditions des professionnels concernés et des financeurs (ODARC et MAA/DRAAF/FAM).

Le bilan fait état d'une grande diversité dans l'atteinte des objectifs et des résultats obtenus, notamment au regard de l'enjeu de structuration des filières. Les plus dynamiques et structurées poursuivent leur développement et sont très engagées dans la commercialisation de leurs produits (viticulture et clémentines). Des progrès sont notés dans les filières ovines, oléicole et agrobiologique, ou dans quelques niches de produits à forte notoriété. Les autres filières ont davantage de peine à se structurer, à l'image de la filière bovine, qui souffre de l'absence de dynamique professionnelle.

La mission a apprécié les enjeux auxquels étaient confrontés l'agriculture, dont certains sont identifiés de longue date (foncier, irrigation, installation, sanitaire, identification, abattoirs, etc.), ainsi que l'appui précieux des centres de recherche et d'expérimentation (CRVI, AREFLEC).

Il a été proposé une redéfinition de la politique d'accompagnement de l'agriculture corse davantage orientée vers des actions stratégiques et structurantes, nécessitant d'engager une concertation étroite entre la Collectivité de Corse et l'État, pour clarifier les interventions de l'une et de l'autre, les complémentarités et les synergies possibles.



Agroalimentaire

Dans le contexte du 150^{ème} anniversaire du Concours général agricole (CGA), une mission de conseil a été menée pour dresser un bilan complet de l'outil de promotion collective des meilleurs savoir-faire qu'est le CGA caractérisé par une double implication du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du CENECA, copropriétaires de la marque.

La mission a notamment permis de constater que cette vitrine de l'excellence des produits, élargi à certaines pratiques agroécologiques, a évolué pour associer la jeunesse, développer des synergies et tenir compte des préoccupations environnementales. Elle a recommandé quelques évolutions pour parfaire le dispositif.

Pêche et aquaculture

Le CGAAER a, avec l'Inspection de la jeunesse et des sports et l'Inspection générale des affaires maritimes, apporté un appui à Pierre Medevielle, parlementaire en mission sur les activités des pêches de loisir en mer.

Si l'activité professionnelle de la pêche en mer est plutôt bien appréhendée, tant par la connaissance des pêcheurs professionnels, de leurs équipements, des prélèvements réalisés dans le milieu marin, l'activité de pêche de loisir en mer est, *a contrario*, très mal connue alors qu'elle concernerait pourtant près d'un français sur vingt. Le tropisme croissant des français pour le littoral, associé à l'augmentation régulière des pratiquants de la pêche en mer et sur le bord de mer, posent nécessairement la question de l'impact de ce loisir sur ce milieu sensible et fragile. Le travail de recherche et de compréhension, assigné à la mission, se situait ainsi au croisement d'enjeux environnementaux, sociétaux et économiques.

La mission a structuré son travail en trois phases :

- > recenser la connaissance sur cette activité récréative en France métropolitaine et outre-mer,
- > développer une large phase de rencontres avec les acteurs de terrain, les opérateurs et partenaires concernés par cette activité,
- > analyser et proposer avec l'objectif de mieux gouverner cette activité de loisir.

Les travaux et auditions ont permis de confirmer l'importance des trois enjeux :

- > l'enjeu écologique est prioritaire ; une raréfaction ou une disparition des poissons ou des coquillages conduirait de facto à une disparition de l'activité. Plusieurs espèces de poissons et de coquillages connaissent des baisses de stock préoccupantes ;
- > avant cette mission, l'importance de l'enjeu sociétal était sous-estimée. Il est apparu conséquent. Ce loisir est libre. Or, et de manière générale, les

espaces de liberté individuelle se réduisent, soit pour un bénéfice collectif, soit au titre du principe de précaution. Ce loisir ne semble pas pouvoir échapper à cette exigence ;

- > l'enjeu économique n'est pas anodin. Si la pratique de la pêche à pied peut ne coûter que quelques euros voire être gratuite, les navires et équipements de certains pêcheurs embarqués représentent des investissements financiers conséquents. L'économie portuaire est souvent fortement dépendante de l'activité de plaisanciers.

Au regard de ces constats, la mission conduite par le sénateur Medevielle a formulé plusieurs propositions.

Bioéconomie

Le groupe de travail est conjoint entre les sections 2 et 4 (voir l'activité de la section 4).

Outre-mer

Le groupe de travail «**Outre-mer**» a coordonné une quinzaine de missions dans les départements d'Outre-mer et une en Nouvelle-Calédonie. Ces missions de conseil, reprises dans les parties des sections thématiques concernées, ont porté sur des thèmes très divers :

- > les organisations d'agriculteurs et de pêcheurs : situation des chambres d'agriculture à La Réunion, Mayotte et organisation de la pêche à La Réunion (voir ci-contre) ;
- > l'usage des produits phytosanitaires ;
- > la santé animale à Mayotte et à La Réunion ;
- > la bioéconomie verte et bleue.

L'ORGANISATION DU MARCHÉ DES PRODUITS DE LA MER À LA RÉUNION

Le CGGAER a conduit une mission d'expertise sur l'organisation du marché des produits de la mer à La Réunion, tout particulièrement sur le clivage qui divise les professionnels de la filière, entre deux modèles économiques et sociaux différents. Alors que le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM), organisme consulaire, promeut la défense de la pêche artisanale côtière, l'Association Réunionnaise interprofessionnelle de la pêche et de l'aquaculture (ARIPA) développe une vision globale et intégrée de la filière, associant tous les maillons depuis la production jusqu'à la commercialisation, y compris les importateurs.

Parmi les différents sujets de discorde, la reconnaissance de l'ARIPA par les pouvoirs publics, en tant que bénéficiaire intermédiaire unique du Plan de compensation des surcoûts (PCS) est contesté par le CRPMEM qui revendique la fin de ce monopole et la possibilité d'assurer un appui à la constitution des demandes d'aide.

Les propositions formulées par la mission, assorties de commentaires et de préconisations pour leur mise en œuvre, ont pour objectif de permettre au préfet d'engager des discussions pour élaborer localement et sous sa responsabilité, un compromis équilibré entre les parties.





SECTION 3

ALIMENTATION ET SANTÉ

La section « alimentation et santé » contribue à l'évaluation des politiques publiques conduites par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans les domaines de la protection des végétaux, des politiques publiques de l'alimentation, de la santé et de la protection animale, la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments.

Les travaux de la section « alimentation et santé » s'articulent autour de trois types d'actions :

- la production de rapports de missions de conseil et d'expertise ;
- des fonctions de représentations ou de pilotage d'actions ;
- des actions internes de réflexions collectives : groupes de travail - réunions de sections - assemblées générales.

Rapports de missions publiés

En 2019, la section a été sollicitée sur 14 missions et a remis 19 rapports de mission au cabinet du Ministre. Les principaux rapports publiés sont :

► En santé végétale

Évaluation de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des lieux accueillant des personnes vulnérables

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) suscite de plus en plus d'inquiétude. L'État se doit de veiller à la protection des personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes âgées...) qui y sont directement exposées. Une mission interministérielle, composée du CGAAER, du CGEDD et de l'IGAS, a été chargée d'évaluer la pertinence et l'efficacité globale du dispositif de protection mis en œuvre dans le cadre de la loi. Suite à l'adoption de la loi ÉGAlim, son périmètre d'investigation a été élargi aux riverains des zones traitées.

Presque tous les départements sont aujourd'hui dotés d'arrêtés préfectoraux destinés à la protection des établissements hébergeant des personnes vulnérables, sauf les DOM. La plupart de ces arrêtés suivent les instructions fournies par la DGAL, bien que de manière minimaliste. Toutefois, les disparités observées ne sont pas justifiées, comme la loi le prévoit, par des adaptations aux spécificités locales : production, topographie ou urbanisation. Pour répondre aux exigences de protection des personnes vulnérables, la mission formule des recommandations :

- > simplifier et rendre cohérents les textes réglementaires et l'accès à l'information sur les catégories de produits phytopharmaceutiques,
- > renforcer la sécurité des établissements sensibles en recommandant aux préfets, par circulaire interministérielle, l'adoption de mesures de protection complémentaires, en particulier l'instauration d'une distance minimale sans aucun traitement phytopharmaceutique près des établissements accueillant des personnes vulnérables,
- > donner aux DRAAF les moyens administratifs et juridiques d'être plus efficaces dans l'exercice de leurs contrôles,
- > rendre crédibles les chartes départementales prévues par la loi ÉGAlim sur les engagements pour les mesures de protection des personnes habitant près des lieux traités,
- > mettre en place sur tous les territoires un guichet régional unique de recueil des déclarations de dérive et organiser les liens entre les services de l'État pour l'exploiter efficacement,
- > rendre prioritaires, pour le déploiement des actions de réduction des dérives et pour l'attribution des mesures d'accompagnement, les parcelles agricoles jouxtant des établissements hébergeant des personnes vulnérables et des riverains,

- > faciliter l'exploitation des données contenues dans les registres de traitements pour les enquêtes épidémiologiques et scientifiques, et construire des services d'information du gouvernement (SIG) pour les missions des DRAAF.

LE RÉSEAU D'ÉPIDÉMIOLOGIE FINANÇÉ PAR LE PLAN ÉCOPHYTO

Une mission interministérielle, confiée au CGAAER et au CGEDD, a été chargée de proposer des réorientations pour le réseau d'épidémiosurveillance alors que les moyens alloués à cette action du plan Écophyto ont été réduits de 23% pour l'année 2019.

Le réseau d'épidémiosurveillance est une des composantes de la surveillance biologique du territoire qui permet de détecter l'entrée sur le territoire national et/ou le suivi des organismes nuisibles réglementés et/ou émergents, ainsi que la pression biotique liée aux organismes nuisibles non réglementés.

Le réseau d'épidémiosurveillance est donc utile et il est pertinent de le maintenir. Pour autant, la mission propose des évolutions, en particulier pour améliorer la représentativité des observations, la qualité de l'analyse des risques, la forme et les modalités de diffusion des bulletins de santé du végétal. Des efforts de rationalisation doivent porter sur la gestion des données d'observation, les modèles épidémiologiques et les données météorologiques.

Pour surmonter le fonctionnement trop cloisonné du dispositif et le manque de dynamique collective, il est opportun d'organiser à l'échelle nationale un dispositif d'échanges techniques et de travail collectif sur les outils et les méthodes de l'épidémiosurveillance, et de mutualiser les bonnes pratiques. Une instance technique de pilotage de la modélisation pour l'épidémiosurveillance devrait ainsi être mise en place à l'échelon national.

Plus globalement, la contrainte sur les moyens et le cloisonnement constaté entre la surveillance des organismes réglementés et celle des organismes non réglementés incitent à engager une analyse stratégique sur l'ensemble de la surveillance sanitaire du végétal et sur le rôle des différents acteurs. Il est nécessaire d'élaborer une stratégie sanitaire nationale intégrée, déclinée en schémas régionaux de maîtrise des risques sanitaires, cohérente avec le nouveau règlement européen 2016/2031 en santé des végétaux. Les rôles respectifs de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs professionnels devront être clairement définis.

En fonction de ces choix stratégiques, la gouvernance de l'épidémiosurveillance devra être repensée en veillant à favoriser une approche plus intégrée et la cohérence entre les échelons national et régional. De même, les modalités de financement sont à revoir en cherchant à diversifier les ressources afin de consolider un modèle économique durable de la surveillance sanitaire du végétal.

PRÉFIGURATION DE L'APPLICATION DU DISPOSITIF DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (CEPP) AUX OUTRE-MER

Le dispositif des certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP) ambitionne de favoriser la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le cadre du plan Écophyto. Il repose sur la mise en œuvre par les distributeurs d'actions standardisées permettant la diminution de la consommation de ces produits. Ces réductions sont estimées par une commission spécialisée d'experts, et sont mesurées sous la forme de nombre de doses unités (NODU). À un NODU économisé correspond globalement un CEPP.

La loi ÉGAlim du 30 octobre 2018 étend le dispositif des CEPP aux Outre-mer. Cette extension doit être appréhendée au regard de la spécificité de l'agriculture dans ces territoires. La production agricole en Outre-mer est d'abord une production en milieu tropical de plantes soit tropicales, soit issues d'autres milieux. Il en résulte des problématiques propres pour la conduite des cultures et leur protection vis-à-vis des ennemis des plantes.

Proche de 335 tonnes en 2017, la consommation de produits phytopharmaceutiques peut apparaître modeste au regard de la consommation métropolitaine rapportée à l'unité de surface agricole. Toutefois, elle place certains départements, La Réunion par exemple, dans le trio de tête des plus gros consommateurs français d'herbicides. La filière banane a engagé avec succès la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. La situation est plus complexe dans la filière canne à sucre où la lutte contre l'enherbement reste problématique. Les cultures de diversification, qui ne relèvent pas de filières organisées, souffrent souvent d'un manque de formation des agriculteurs.

Ce paysage contrasté rend non envisageable la transposition en l'état aux Outre-mer du dispositif métropolitain de certificats d'économie de produits phytosanitaires. Mis à part des actions génériques (produits de biocontrôle, pulvérisateurs plus performants), des adaptations doivent lui être apportées. Ainsi, un catalogue d'actions standardisées propres aux cultures tropicales doit être élaboré dans les meilleurs délais, avec une commission technique intégrant des compétences tropicales. Des programmes transversaux de formation, de recherche et de diffusion de l'innovation doivent pouvoir faire l'objet d'attribution de CEPP. Les objectifs de réduction de la distribution de produits phytosanitaires estimés en NODU doivent être définis en concertation avec les acteurs concernés.

Ces adaptations du dispositif CEPP aux Outre-mer n'auront de sens que jumelées à des mesures d'accompagnement fortes. Elles concernent notamment l'appui au réseau d'expérimentation et d'appui technique, le renforcement de la formation sur les techniques alternatives aux produits phytosanitaires, l'instauration d'une conditionnalité « phytosanitaire » à l'octroi de certaines aides du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI), le suivi collectif et l'évaluation en continu des dispositions arrêtées.

► En alimentation

DIVERSIFICATION DE LA RESSOURCE PROTÉIQUE EN ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE

Après avoir fait un état des lieux et une analyse de la situation, la mission a distingué le cas des protéines destinées à l'alimentation humaine et relevant du règlement communautaire « novel food » (protéines d'insectes, d'algues, de levures, ou issues de cultures de tissus), de celui des protéines destinées à l'alimentation animale (protéines d'insectes, oléoprotéagineux...).

L'enjeu semble bien supérieur pour l'alimentation animale que pour l'alimentation humaine, compte tenu, notamment, de la très grande dépendance de la France (45%) et de l'UE (65%) en matière de protéines végétales (soja) pour l'alimentation animale.

Parmi les nouvelles sources de protéines étudiées, les insectes apparaissent comme la seule susceptible de pouvoir contribuer, à terme, à réduire les importations européennes de soja destinées à l'alimentation animale. D'ores et déjà, la farine d'insectes est utilisée

dans les aliments pour poissons d'élevage en substitution aux farines de poissons. Une substitution totale serait une réponse à la raréfaction de la ressource halieutique face à une prévision de croissance régulière de la consommation humaine des produits de l'aquaculture (+10% par an). Une jeune industrie de startups fondée sur les principes de la bioéconomie s'édifie résolument en France, ainsi que dans plusieurs États membres de l'UE.

Mais cet essor ne saurait cependant suffire. L'Union européenne doit aussi réussir le plan « protéines végétales » annoncé par la Commission en novembre 2018, et que chaque État membre doit traduire en stratégie nationale. La France dispose de nombreux atouts pour développer encore ses productions oléoprotéagineuses à condition de renforcer sans attendre les investissements déjà consentis tant en matière de recherche variétale qu'au plan industriel.

Qualité des approvisionnements en restauration collective

La loi Égalim a prévu une part en valeur d'au moins 50% de produits durables et de qualité, dont une part d'au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique, pour les approvisionnements en denrées alimentaires des restaurants publics et privés lorsqu'ils sont en charge d'une mission de service public et ce au plus tard le 1^{er} janvier 2022. Une mission d'étude d'impacts budgétaires induits par l'application des règles prévues aux articles L. 230.5.1 à L. 230.5.5 du CRPM (code rural et de la pêche maritime) a été conduite et présentée dans les régions dans le cadre des réunions des Comités régionaux de l'alimentation.



► En santé publique vétérinaire

INSTALLATION ET MAINTIEN DE L'EXERCICE VÉTÉRIINAIRE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

À l'instar des professions médicales et paramédicales, la profession vétérinaire fait face à une désaffection croissante des territoires ruraux. En cause : la perte d'attractivité de ces territoires (disparition des services publics, éloignement des commerces, des services et des centres d'intérêt), les conditions de vie professionnelle contraignantes (fréquence élevée des gardes) pour des cabinets vétérinaires ruraux de taille modeste et la faible rentabilité de l'activité vétérinaire rurale dans ces territoires.

Comme en attestent les chiffres de l'atlas démographique de la profession vétérinaire, le phénomène de désertification est établi en France et dans un certain nombre d'États membres. Il va s'aggravant avec le départ en retraite des vétérinaires ruraux non remplacés.

D'ores et déjà, de nombreux éleveurs rencontrent des difficultés à trouver un vétérinaire pour le suivi sanitaire de leurs animaux. Il en résulte une fragilisation du statut sanitaire, une perte de rentabilité des élevages et un affaiblissement inquiétant du dispositif national d'épidémiologie des maladies animales. Les conséquences socio-économiques sont considérables. Elles exposent à un risque accru de souffrance animale mais aussi de détresse morale chez les éleveurs isolés.

Afin d'éviter que la situation s'aggrave et devienne irréversible, la mission du CGAAER préconise d'activer dans l'urgence un dispositif national de lutte contre le développement des déserts vétérinaires. La priorité réside dans la définition des zones critiques d'accès aux soins vétérinaires, dont la réalisation pourrait être confiée au Conseil national de l'ordre des vétérinaires (CNOV) en relation avec les acteurs professionnels agricoles et les représentants des collectivités territoriales.



Elle propose l'instauration d'une gouvernance nationale de mesures générales et la mise en œuvre de mesures spécifiques adaptées aux contextes territoriaux.

Les mesures générales concernent les modalités de recrutement et de formation des étudiants vétérinaires, la promotion de nouveaux métiers d'appui aux vétérinaires ruraux, le renforcement des missions de santé publique vétérinaire, l'incitation à la mise en place de contrats assurantiels éleveurs-vétérinaires, individuels ou collectifs, et l'adoption d'une approche plus préventive et holistique de la médecine vétérinaire en élevages.

Les mesures spécifiques portent sur l'attribution de bourses d'étude et d'aides à l'installation et au maintien en activité des vétérinaires ruraux, sur la promotion d'un tuteurage au bénéfice des jeunes diplômés, ainsi que sur le soutien aux dispositifs de permanence et de continuité des soins vétérinaires. Des évolutions législatives, visant à permettre aux collectivités locales d'agir dans ce domaine, sont jugées nécessaires afin de compléter les mesures gouvernementales.

ÉVALUATION DE LA BASE DE DONNÉES NATIONALE D'IDENTIFICATION (BDNI)

Soucieux d'adapter les outils numériques de l'État aux exigences actuelles de l'élevage, notamment au travers de la mise en place de la dématérialisation des passeports et documents sanitaires d'accompagnement bovins, le Cabinet du ministre de l'agriculture a souhaité qu'une mission de conseil soit menée sur l'avenir de la base de données nationale d'identification animale (BDNI) par le CGAAER.

Au long de 37 entretiens avec près de 90 interlocuteurs, la mission a élaboré et éprouvé un constat et quelques propositions d'évolution.

La BDNI, créée en 1998, a régulièrement évolué mais a désormais atteint un niveau d'obsolescence technique qui empêche toute évolution importante comme la dématérialisation des passeports bovins ou la prise en compte de nouvelles espèces.

La mission, qui s'est attachée à envisager le système d'identification et de traçabilité des bovins dans sa globalité puis de l'intégrer dans le système d'identification et de traçabilité de l'ensemble des espèces d'élevage, a proposé de revoir l'essence et l'architecture de la BDNI bovine.

Écartant l'hypothèse de la reprise en main de la totalité de l'identification animale par l'État et celle, tout aussi extrême, de tout déléguer aux professionnels, elle a proposé de maintenir le partenariat fort entre l'État et les organisations professionnelles, en recentrant chaque partie sur ses compétences et en prenant en compte les trois expériences réussies de délégations précédemment auditées (Normabev, OVINFOS et BDPORC).

La révision du système d'identification de l'élevage génère de nombreuses propositions techniques, informatiques et juridiques, parmi lesquelles il est possible d'en mettre cinq, de portée stratégique, en exergue :

- généraliser le principe de la délégation de la gestion informatique de l'identification et des enregistrements des mouvements des animaux d'élevage à des structures professionnelles, à l'exception des seuls équidés, qui disposent d'un dispositif spécifique édicté par voie législative ;
- déléguer aux professionnels, en application de l'article R. 212-14 du code rural et de la pêche maritime, la base nationale d'identification bovine qui assurerait les fonctions de gestion actuelles de la BDNI ;
- valoriser pleinement les bases déléguées par intégration des données sanitaires ou commerciales d'encadrement des mouvements, pièce essentielle de la sécurisation des mouvements des animaux ;
- instituer la BDNIv2 en entrepôt de données destiné à sécuriser les notifications, contrôler les délégations, alimenter les systèmes informatiques de l'État, de ses opérateurs et de ses délégataires en données d'identification et de mouvements de référence des bovins, ovins, caprins, porcins, camélidés, volailles et abeilles ;
- confier à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture le soin d'établir, de tenir à jour et de diffuser aux ayants droit le fichier national des exploitations d'élevage et de gestion du stock des repères auriculaires des ruminants.

La Direction générale de l'alimentation, non seulement chef de file du ministère mais aussi coordonnateur de l'ensemble des filières, devra instaurer une gouvernance plus intégrée, associant l'ensemble des acteurs professionnels en s'appuyant sur la mise en place d'un contrôle interne documenté et efficient.

Enfin, une ébauche de phasage proposée par la mission pour cette réforme définit un délai de 36 mois comme réaliste.



Fonctions de représentations ou de pilotages d'actions

► Participation aux réunions du CNA

Outre la participation régulière du vice-président du CGAAER, de la présidente de la section et d'un représentant du CGAAER aux réunions plénières du Conseil national de l'alimentation (CNA), deux membres du CGAAER ont participé aux groupes de travail ad hoc traitant de *l'étiquetage des modes d'élevage*, et au *Comité national d'éthique des abattoirs*.

► Participation au Réseau des Cités de la gastronomie

Avec deux cités maintenant opérationnelles et ouvertes au public (Tours et Lyon), le réseau des Cités de la gastronomie s'est engagé dans une nouvelle étape de son activité. Issu de l'inscription par l'UNESCO du repas gastronomique des français (RGF) au patrimoine immatériel de l'humanité, le réseau a poursuivi sa progression et continué de développer régulièrement ses activités. Le fonctionnement en réseau facilite les échanges d'expérience et d'ingénierie (gouvernance, foncier, animation, construction de projets, financement, contenus, gestes culturels, scénographie... Les deux réunions annuelles du comité de pilotage, accueillies cette année à Tours (le 24 mai) et à Lyon (en janvier 2020) ont - comme c'est l'usage - permis à chaque Cité de présenter l'état d'avancement du chantier et les projets en cours.

Le président du Conseil national de l'alimentation a invité le réseau des Cités à participer en 2020 aux travaux du CNA en qualité d'invité permanent, contribuant ainsi à la commémoration de l'inscription en 2010 par l'UNESCO du repas gastronomique des français au patrimoine culturel immatériel.

L'implication du CGAAER dans le dispositif est accrue depuis 2019 par la participation d'un de ses membres, représentant le ministère, au Comité du patrimoine culturel ethnographique et immatériel (CPCEI).

► Présidences de deux comités de suivi et d'évaluation des dispositifs mis en œuvre par les articles 71 et 73 de la loi n° 2018-938 du 30/10/2018 dite ÉGAlim :

- > comité de suivi dispositif article 71 « vidéosurveillance en abattoir » ;
- > comité de suivi dispositif article 73 « abattoirs mobiles ».

► Participation à l'évaluation des projets financés dans le cadre du programme national de l'alimentation (PNA)

Deux membres du conseil instruisent les dossiers et participent aux comités de sélection des offres.

► Participation aux travaux de normalisation

La fonction de Responsable ministériel aux normes (RMN) est exercée pour le compte du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation par un membre de la section « alimentation et santé » du CGAAER.

Outre sa participation aux instances décisionnelles du Système français de normalisation (Groupe interministériel des normes auprès du ministre chargé de l'industrie et Comité de coordination et de pilotage de la normalisation de l'AFNOR), le RMN s'est impliqué dans plusieurs Comités d'orientation stratégiques (CoS) au sein de l'opérateur normalisation national : CoS Agroalimentaire - Santé et sécurité au travail - Grand cycle de l'eau-environnement et responsabilité sociétale, mais aussi Management et services - Santé et action sociale - Gaz - Utilisation rationnelle de l'énergie et Ingénierie industrielle, biens d'équipement et matériaux.

Ces instances, qui se réunissent en moyenne quatre fois par an permettent d'avoir une vue d'ensemble sur les travaux de normalisation intéressant plus ou moins directement le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Par ailleurs la présidente de section anime les travaux de la commission « méthodes d'analyse en santé animale ». Une norme de modélisation de la dématérialisation des analyses de biologie animale afin d'alimenter les bases de données des gestionnaires de santé animale, déclinée à partir des travaux de l'UN-CEFACT, a été élaborée en 2019.

► Mise en œuvre du plan Écophyto II +

Chargé en décembre 2018 d'une mission nationale de coordination du plan Écophyto ainsi que du plan de sortie du glyphosate, le préfet Pierre-Étienne Bisch, assisté d'un membre du CGAAER et d'un membre du CGEDD, a consacré l'automne 2019 à un tour de France des régions. L'objectif : lancer la mise en œuvre de la nouvelle version du plan rendue publique en avril 2019 et dénommée : « Écophyto 2 + ».

Les premiers enseignements de ces rencontres régionales soulignent combien, sans une volonté collective de réviser en profondeur le système de production agricole et alimentaire, il sera difficile de faire des progrès à la hauteur des enjeux dans la réduction des produits phytosanitaires d'origine chimique.

► Poursuite de l'expertise sur l'indemnisation des troupeaux abattus sur ordre de l'administration

La mission d'expertise technique et juridique, mise en place en 2012 auprès de la DGAL, s'est poursuivie en 2019. Elle a participé à la formation des experts en région et aux requêtes jugées par les tribunaux administratifs.

Une douzaine de membres du CGAAER, inspecteurs de santé publique vétérinaires, CGAAER se sont préparés à intervenir aux frontières pour contribuer, au déploiement en urgence des **contrôles liés au Brexit**.

Actions internes

Les réflexions collectives suivantes ont été menées lors d'assemblée générale (AG), de réunions de section et des groupes de travail (Alimentation – Végétal – Animal).

► Alimentation

Fort d'une douzaine de participants, le groupe de travail alimentation a continué tri et échanges d'informations entre membres. Outre leur contribution à la constitution d'un vivier de missionnaires intéressés par cette thématique, ces échanges ont facilité la présence du CGAAER lors de rencontres et colloques sur le thème de l'alimentation.

Le groupe s'est déplacé au mois de juin sur le site du Rozel (Manche) pour une présentation *in situ* des modes d'alimentation d'une population néandertalienne (circa 80 000 ans) étudiée par l'archéologue Dominique Cliquet, conservateur en chef du patrimoine, et son équipe.

La présentation du repas gastronomique des français, inscrit au patrimoine mondial, a été faite lors de l'AG du CGAAER le 5 décembre. Ceci a permis de préciser le sens et l'histoire de l'inscription UNESCO du repas gastronomique des français et son articulation avec les politiques publiques de l'alimentation mises en œuvre, notamment, par la DGAL.

► Santé animale

Le bien-être des animaux d'élevage a été au cœur des préoccupations du CGAAER en 2019 : dès le début de l'année, une assemblée générale y a été consacrée permettant de mettre en exergue les visions du scientifique, du philosophe et de l'administration : si la notion de protection animale est bien intégrée par tous, la dimension du bien-être animal est plus difficile à prendre en compte dans toutes ses dimensions par certaines filières. Plusieurs travaux ont été réalisés dans le domaine du bien-être animal ou de la protection animale et ont fait l'objet d'une revue lors de réunion de section.

L'organisation sanitaire française, et notamment la problématique de la désertification des vétérinaires d'animaux de rente dans certains territoires, a mobilisé la section «santé et alimentation» du CGAAER qui y a dédié une réunion de section.

La prévention, la surveillance et la lutte contre les maladies animales mobilisent chaque année la section «santé et alimentation» du CGAAER par l'appui apporté à la DGAL en matière d'**expertise nécessaire à l'indemnisation des animaux abattus sur ordre de l'administration** et par la participation de ses membres au **dispositif de crise relatif à la peste porcine africaine** en 2019 : une réunion de section a permis de recueillir les témoignages des gestionnaires de risque pour les animaux d'élevage et les animaux sauvages en ce qui concerne les mesures mises en œuvre dans les Ardennes pour protéger le territoire national.

Des travaux ont par ailleurs été réalisés sur les situations sanitaires particulières de certains territoires ultra-marins.

Des sujets à visée prospective (modélisation en santé animale, outils de la génomique et sélection génétique) ont été travaillés en groupe de travail «animal». L'académicien Erick Orsenna a été reçu par ce même groupe de travail dans le cadre des travaux qu'il mène sur «le cochon».

► Santé végétale

La section «alimentation et santé» a représenté le CGAAER lors des réunions du groupe de travail «Protection des populations et de l'environnement» dans le cadre du «Plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides».

Ce groupe est composé d'organisations agricoles, d'associations, de syndicats professionnels et industriels, de l'ANSES, d'instituts de recherche, et d'administrations en charge de la santé, de l'écologie et de l'agriculture. Il est chargé de proposer des modalités opérationnelles pour prévenir les expositions aux produits phytopharmaceutiques pour les résidents et les zones d'intérêt écologique. Il examine ainsi les propositions destinées à la protection des riverains, la protection de l'environnement, l'efficacité de la pulvérisation et la lutte contre les dérives et le ruissellement.

Les débats ont porté en particulier sur le rapport IGAS-CGEDD-CGAAER relatif à la protection des personnes vulnérables et des riverains, sur l'avis de l'ANSES sur les mesures de protection des riverains, et sur les projets d'arrêté et de décret dans ce domaine. Après une phase de consultation publique, le décret n° 2019-1500 a fixé les mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation, et il a encadré l'élaboration de chartes départementales. L'arrêté du 27 décembre 2019 a instauré notamment des distances de sécurité minimales (ZNT) pour les traitements près des lieux d'habitation.





SECTION 4

FORÊTS, EAUX ET TERRITOIRES

La section « forêts, eaux et territoires » place ses réflexions dans une vision transversale et systémique, participant ainsi à une vision du développement durable du territoire.

Elle aborde diverses thématiques concernant la gestion de l'eau de façon qualitative et quantitative, les sols, les milieux forestiers et la transformation du bois, les milieux naturels et la biodiversité, l'agriculture durable et l'économie circulaire, les services environnementaux, l'aménagement et le développement des territoires ruraux ainsi que les risques naturels qui les menacent.

Sur tous ces thèmes, la section travaille en lien étroit avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) relevant du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires.

L'année 2019 a été fortement marquée par la remise de plusieurs rapports sur l'adaptation des milieux au changement climatique, notamment sur les usages de l'eau, sur la mise en œuvre de la stratégie bioéconomie impulsée par le ministère, et sur la prise en compte des spécificités des territoires dans les politiques agricoles et forestières.

Eau

Sur la thématique Eau, le ministre en charge de l'agriculture a mobilisé une *task force* du CGAAER sur la deuxième phase des Assises de l'eau (le grand cycle de l'eau) avec la participation des ingénieurs généraux de bassin. Les membres du groupe de travail «Eau» ont largement contribué à ce travail en insistant sur la nécessité de la mobilisation de l'eau pour la pérennité d'une agriculture soumise aux nouvelles sécheresses et aux obligations de s'adapter.

Le groupe de travail «Eau» a par ailleurs poursuivi ses réflexions et sa veille active sur la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il a ainsi contribué à la mise au point, en lien avec les DRAAF de bassin, de l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 sur les PTGE (projets de territoires pour la gestion de l'eau).

Diverses missions ont enfin été poursuivies ou lancées avec le CGEDD, dont la réflexion prospective sur l'adaptation de l'agriculture et de la politique de l'eau aux conséquences du changement climatique, un bilan des OUGC (organisme unique pour la gestion collective de l'eau) et une mission d'expertise sur les conditions de mobilisation des retenues hydroélectriques pour le soutien d'étiage du bassin Adour-Garonne.

DES VISITES DE TERRAIN

16 et 17 mai : Étude de la problématique globale de la gestion de l'eau dans le Marais poitevin : histoire du Marais poitevin et enjeux, par l'Établissement Public du Marais poitevin (EPMP) et focus sur la solution des retenues de substitution (gestion concertée des nappes phréatiques / double enjeu agricole et environnemental).

Visite de la retenue de Pouillé : Station de pompage, réseaux, gestion concertée irrigants.

29 et 30 janvier 2020 : Agriculture de conservation des sols (Suisse – Genève) - organisée en collaboration avec l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève - Haute école spécialisée de Suisse Occidentale) et avec la participation de Pascal Boivin, professeur de science du sol, agronome.

- ▶ Visite d'exploitations commentée par N. Courtois d'AgriGenève : couverts, choix des espèces, colza associés, tests bêche et interprétation.
- ▶ Application à la recherche de labellisation de stockage de carbone dans le sol : avec G. Jestin de l'Initiative française Sols Vivants.
- ▶ Application à la prise en compte du carbone stocké dans les sols agricoles dans les objectifs de réduction des émissions du canton de Genève au sein des objectifs fédéraux (chantier en cours piloté par P. Boivin).

LES PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

À la suite de la mission confiée par le ministère et le MTES à Monsieur le préfet Pierre-Étienne Bisch sur la gestion de la ressource en eau pour anticiper les conséquences du changement climatique, il a été décidé de reprendre l'instruction du 4 juin 2015 pour promouvoir la notion de projet de territoire pour la gestion de l'eau et d'établir un guide méthodologique sur l'analyse économique et financière des PTGE à composante agricole.

Le groupe «Eau» du CGAAER a participé à diverses réunions, avec les DRAAF et DREAL de bassin, organisées par le MTES et le MAA pour la rédaction d'une nouvelle instruction. Il a fait un certain nombre de propositions d'amendements.

L'instruction définitive parue le 7 mai 2019, qui précise la notion de PTGE et ouvre des possibilités intéressantes pour l'engagement d'un dialogue territorial entre agriculture et société et pour la mise en place, si nécessaire, de retenues de substitution finançables par les agences de l'eau, en complément des actions à conduire sur la sobriété et l'optimisation des usages.



Groupe de travail « Agronomie, sol et Biodiversité »

Le groupe de travail « Agronomie sols et biodiversité » a été créé en 2019 par division du groupe « Eau et Sols » pour travailler sur le développement de nouvelles pratiques agricoles, la biodiversité et le carbone devenant des indicateurs forts de l'agroécologie et des politiques publiques. Beaucoup de membres du groupe de travail sont communs avec le groupe Eau.

Le groupe s'est réuni à trois reprises : une première réunion pour définir objectifs, modalités de travail et discuter sur les missions en cours, une seconde autour des activités de l'Association française de l'étude des sols (AFES) pour examiner les collaborations potentielles et aborder les missions prévues dans le programme de travail 2020, une troisième fois autour de la problématique du drainage avec des collègues du CGEDD.

Les missions en cours concernent l'étude de paragonnage sur les dispositifs d'information concernant la qualité des sols agricoles et la déclinaison régionale du projet agro-écologique pour la France.

Groupe de travail « Forêt - Bois »

Le groupe « Forêt – Bois » du CGAAER regroupe de longue date des membres du CGAAER, mais aussi du CGEDD et du CGE, des représentants des établissements publics (ONF, CNPF, FCBA), ainsi que la sous-direction du MAA chargée de la forêt et du bois.

En 2019, le groupe « Forêt – Bois » s'est réuni à huit reprises sur :

- > la ressource forestière, fondamentale pour le développement de la filière et les enjeux d'atténuation du changement climatique, avec le laboratoire de recherche de l'inventaire forestier (IGN) ;
- > l'acceptabilité sociale de la gestion forestière et des coupes de bois, sujet essentiel, de plus en plus présent dans les médias et l'opinion, avec France nature et environnement (FNE) ;
- > la démarche « forêt d'exception » portée par l'ONF, qui vise à construire, pour des forêts domaniales emblématiques, un projet de développement durable avec les acteurs du territoire ;
- > le rôle des maires « médiateurs territoriaux » et « aménageurs du territoire » avec le directeur de la Fédération nationale des communes forestières ;
- > le volet biodiversité, avec une présentation par l'Unité mixte de recherche Patrinat des résultats du dernier rapportage au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux » ;
- > l'utilisation des feuillus dans la construction, stratégie pour valoriser la ressource française, avec des professionnels de la construction bois, des architectes et des instituts de recherche ;
- > enfin, les suites du dramatique incendie de la chapelle de Notre-Dame de Paris, avec le président de l'association « Restaurons Notre-Dame ».

Groupe de travail « Bioéconomie »

Commun à la section 2 et à la section 4, le groupe de travail sur la bioéconomie, instauré en 2016, a poursuivi son activité en lien avec la stratégie nationale, son plan d'actions, et le Comité de pilotage auquel participe le CGAAER.

Ce groupe, qui associe la DGPE (en charge de la bioéconomie), la DGER, FranceAgriMer, et le Centre d'études et de prospective du ministère, s'est réuni sur « la Bioéconomie marine » (bleue) et sur « Bioéconomie et territoires, biomasse et énergie ».

Une veille nationale et internationale est diffusée une fois par semestre et deux rapports, prévus dans le plan d'actions de la stratégie nationale, ont été finalisés. L'un, sur la place des régions dans la bioéconomie, souligne la montée en puissance de certains territoires, la coordination entre les échelons national et régional et l'importance de la gouvernance. L'autre, sur la bioéconomie bleue pointe le caractère émergent de la bioéconomie marine et les potentialités ouvertes par la valorisation des co-produits.

Le rapport « Mobilisation de la biomasse pour la production électrique dans les zones non interconnectées » met l'accent sur la diversité des situations dans les départements d'outre-mer, sur le potentiel de contribution de la biomasse aux programmations pluriannuelles de l'énergie et sur l'équilibre économique de son développement.

Groupe de travail « Territoires »

Le groupe « Territoires » a été au cœur de l'actualité gouvernementale en 2019. Il a contribué aux différents chantiers qui avaient pour objectif de mieux répondre aux attentes des concitoyens notamment en zones rurales, tels l'élaboration de l'Agenda rural, la construction de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ou encore la transformation de l'action publique.

La prise en considération des activités agricoles et forestières dans le développement territorial a donné lieu à plusieurs réunions thématiques. Il s'agissait de voir comment améliorer la reconnaissance et la perception de ces activités par les publics (élus, citoyens...), par exemple, au travers des paysages, des activités et services découlant de ces productions primaires, de la protection des espaces (conservatoire du littoral), de la contribution à l'attractivité des territoires (forêts d'exception, entretien de l'espace par l'élevage).

Une réflexion a été également menée sur une meilleure prise en compte des spécificités des territoires dans les politiques mises en œuvre par le ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation. Il en ressort des pistes d'amélioration notamment sur les thématiques forestières et énergétiques, ainsi que sur les politiques de l'alimentation et en faveur de la transition agroécologique.

Assises de l'eau



À la suite d'une première phase, tenue en 2018 et portant sur le petit cycle de l'eau, le MTES a engagé fin 2019 une deuxième phase des Assises de l'eau, centrée sur le grand cycle de l'eau dans le contexte du changement climatique.

Cinq grands thèmes ont été abordés par des groupes de travail ouverts aux différents acteurs de l'eau et de la société civile : partager, protéger et économiser la ressource en eau, les solutions fondées sur la nature, les financements et la gouvernance.

La *task force* du CGAAER a participé aux réunions qui ont permis de dégager une série de propositions, traduites le 1^{er} juillet 2019 dans une feuille de route interministérielle et un « nouveau pacte pour l'eau » avec l'objectif de réduction des prélèvements d'eau de 10% en 5 ans et de 25% en 15 ans et l'élaboration d'une centaine de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) à l'horizon 2027.

Ces réflexions ont mis en évidence le nécessaire changement de paradigme pour évoluer vers plus de sobriété ainsi que des attentes importantes vis-à-vis de l'agriculture (protection des captages, préservation des milieux humides). L'approche est toutefois restée assez peu prospective et n'a pas réellement abordé la question de la mobilisation de la ressource, pourtant déjà posée dans certains grands bassins.

Contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'ONF



L'Office national des forêts (ONF) est un établissement public industriel et commercial créé en 1964 pour succéder à l'administration des eaux et forêts comme gestionnaire des forêts publiques. Une mission conjointe IGA-IGF-CGEDD-CGAAER a été chargée d'évaluer le COP 2016-2020 de l'établissement et de proposer des pistes d'évolution de son modèle économique, dans un contexte partenarial, social, financier et managérial sensible.

Lors de ses visites de terrain et échanges avec les parties prenantes, la mission a pris la mesure de la compétence et de l'engagement des agents de l'ONF, une richesse exceptionnelle à conserver pour faire face au défi que le changement climatique fait peser sur la préservation de la forêt. Le cas des forêts publiques outre-mer devra faire l'objet d'investigations ultérieures.

L'analyse du COP fait apparaître des défauts de gouvernance et de pilotage, avec des objectifs trop nombreux et parfois contradictoires, entraînant une mauvaise connaissance du coût des activités et un déficit structurel évalué à 50 M€/an.

La mission propose trois scénarios d'évolution : **1.** recapitalisation pour pérenniser le fonctionnement actuel, **2.** gestion des forêts domaniales sur le modèle des forêts communales (i.e. pour compte de tiers), obligeant l'État à assumer la responsabilité du propriétaire, ou **3.** transformation en agence nationale des forêts publiques considérées comme un bien commun, dans un modèle organisationnel solidaire et décentralisé.

Dans tous les cas, la mission recommande une redéfinition du régime applicable aux forêts publiques dans le code forestier, la clarification du mandat de l'État à l'ONF, une modification profonde de sa gouvernance, une meilleure maîtrise en matière de ressources humaines et d'information financière, et la filialisation des activités concurrentielles.

Le rapport, en ligne depuis juillet 2019, a donné lieu à un communiqué de presse interministériel annonçant les premiers arbitrages de l'État.

Le développement de la bioéconomie bleue - mission pour le plan d'actions 2018-2020 de la stratégie bioéconomie pour la France

Les activités de la bioéconomie bleue, traditionnelles ou innovantes notamment biotechnologiques, sont susceptibles de répondre de façon durable aux besoins alimentaires et à une partie des besoins en matériaux et énergie de la société ainsi qu'à ses attentes vis-à-vis d'enjeux globaux (changement climatique, sécurité alimentaire, biodiversité, santé...). La création d'emplois et un aménagement territorial équilibré font également partie de ces défis. Toutefois, de nombreux freins doivent être levés dans un contexte de forte concurrence internationale.

La mission a évalué les gisements de ressources halieutiques (pêche, aquaculture, algues), et caractérisé leurs valorisations. Elle a décrit les acteurs aux différents stades des chaînes de valeur (entreprises, acteurs de l'innovation, systèmes de financement...).

Des nombreux entretiens avec toutes les parties prenantes, complété par un parangonnage dans dix pays, il ressort le constat d'un manque de synergies entre la bioéconomie bleue et la Stratégie nationale Bioéconomie, à la différence des pays nordiques ou ibériques, fortement mobilisés pour bénéficier des multiples opportunités européennes de coopération.

La mission a formulé six recommandations assorties de nombreuses propositions d'actions concernant le renforcement de la connaissance, la coordination entre filières, acteurs et pouvoirs publics, notamment pour soutenir l'innovation, les PME, et promouvoir l'approche territoriale.

Sur cette base, la mission recommande l'élaboration d'un cadre stratégique national cohérent avec la Stratégie nationale Bioéconomie, confiée au Comité interministériel de la mer (CIMER) et concertée avec tous les acteurs.

Place des régions dans le développement de la bioéconomie - mission pour le plan d'actions 2018-2020 de la stratégie bioéconomie pour la France

Les régions sont des acteurs majeurs pour le développement de la bioéconomie, en lien avec les fonds européens. Si leurs approches, dominées par l'énergie, entretiennent peu de liens avec la Stratégie nationale Bioéconomie qui, elle, embarque tout le champ de la bioéconomie, elles ne sont pas non plus incohérentes avec cette dernière.

Les attentes des régions portent essentiellement sur la réglementation jugée trop complexe et appliquée de façon discriminante, sur le financement et la fiscalité, ainsi que sur la communication.

Tout d'abord, la mission recommande de mieux mobiliser les dispositifs d'accompagnement en faveur des start-ups, et de développer la communication sur la bioéconomie et la gestion durable des bio-ressources.

Toutefois, pour asseoir une véritable synergie entre les différents niveaux territoriaux, la mission suggère des évolutions dans l'organisation :

Au niveau national, l'installation d'un comité national de la bioéconomie, co-présidé par le Premier ministre et le président de Régions de France, qui piloterait la stratégie nationale, répondrait à l'exigence de la cohérence des schémas nationaux et régionaux, assurerait la capitalisation des projets et le suivi des bio-ressources, ainsi que l'information et la communication.

Au niveau régional, le partage des rôles serait clarifié entre le conseil régional, pilote de la gouvernance de la bioéconomie, et les services de l'État en charge de veiller à l'adéquation des projets avec la ressource et l'adéquation des stratégies régionale et nationale.

Enfin, les liens doivent être renforcés entre DRAAF et délégations régionales de Bpifrance et de l'ADEME pour les financements de projets. L'élargissement du champ des cellules préfectorales biomasse, actuellement ciblées sur l'énergie, et la mise en réseau de l'Observatoire national des ressources en biomasse (ONRB) et des observatoires régionaux, participeraient aux évolutions proposées.

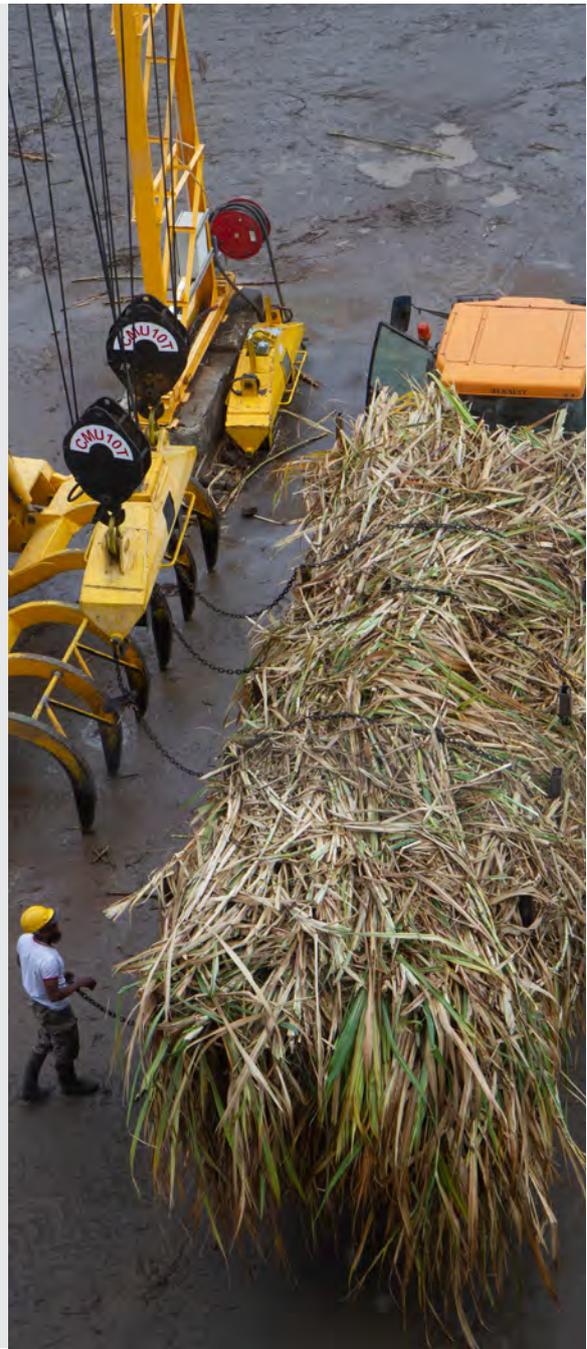
Mobilisation de la biomasse pour la production électrique dans les zones non interconnectées

Dans les départements d'outre-mer, la stabilité des systèmes électriques est un enjeu très important. Dans la perspective de la révision des Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), la mission conjointe CGAAER-CGEDD-CGE avait pour objectif d'identifier, pour les cinq DOM, les options pour mobiliser la biomasse produite localement (ou non) pour la production d'électricité. Les critères d'identification des gisements mobilisables devaient prendre en compte le développement durable des territoires et les éventuels conflits d'usage.

Les îles sont caractérisées par l'exiguïté de leurs surfaces agricoles et l'absence de filière bois. Mayotte mis à part, la culture de la canne à sucre y est fortement implantée. La bagasse, sous-produit de la canne, représente une faible part de la production électrique ; le complément est fourni par du charbon importé. Deux voies de renforcement du gisement cannier, ont été étudiées par les industriels avec l'appui de la recherche agronomique : **1** sélectionner les cannes à sucre pour augmenter simultanément leur rendement et leur teneur en fibre, **2** substituer sur une partie de la sole cannière à sucre, une canne énergie à fort rendement biomasse (sans impact sur le plan social).

Pour Mayotte, le projet de centrale biomasse prévu par la PPE ne pourra être réalisé qu'à la condition d'importer la biomasse : cette option ne semble pas susciter de difficultés d'acceptabilité sociale dans son principe, et semble judicieuse d'un point de vue socioéconomique.

En Guyane, la biomasse-énergie est aujourd'hui marginale. Les projets se heurtent au coût d'accès à la biomasse forestière, à la sensibilité sociétale à l'égard de l'exploitation forestière ou aux difficultés d'obtention de foncier pour des cultures énergétiques. Les recommandations de la mission visent le développement d'une filière bois-énergie sur les zones de forêts secondaires, créatrice d'emplois locaux, et à envisager des cultures énergétiques.



Nitrates autrement

Sur proposition du comité pour la rénovation des normes en agriculture, une mission conjointe CGAAER-CGEDD, « Nitrates autrement », a été chargée d'évaluer une proposition d'expérimentation initiée en 2015 par la FNSEA, visant à mettre en place dans quatre départements (Marne, Maine-et-Loire, Landes, Ille-et-Vilaine), des mesures alternatives au programme national d'actions nitrates. De fait, les expérimentations locales sont non abouties pour diverses raisons.

Après avoir rencontré les acteurs localement, la mission a analysé avec le concours d'experts, les principales mesures figurant à la « boîte à idées » élaborée par la FNSEA pour cadrer l'expérimentation.

Des incertitudes sur la conformité, le caractère peu contrôlable ou l'efficacité relative de nombre d'entre elles ont été identifiées.

La mission préconise de ne pas poursuivre « Nitrates autrement » mais de lancer une expérimentation nouvelle en transposant la démarche « Nitrawal », adoptée depuis 2008 en Wallonie, basée sur une mesure des reliquats azotés lessivables dans le sol. Ce dispositif évalue annuellement les progrès réalisés par les agriculteurs, en les comparant avec les résultats de « fermes de référence ».

Parmi les recommandations opérationnelles de la mission, figurent un droit à l'expérimentation pour les agriculteurs et un financement du dispositif par les agences de l'eau.

L'enrillagement en Sologne : synthèse des effets et propositions

Le CGAAER et le CGEDD ont été chargés d'étudier l'enrillagement de la Sologne pour aider le préfet de région Centre-Val de Loire à poser les bases de la conciliation entre usagers de l'espace, et pour proposer des aménagements législatifs et réglementaires afin d'encadrer cette pratique.

Dans son analyse, la mission aborde des éléments relatifs à la biodiversité, aux risques sanitaires, au droit de la chasse, au droit de propriété, à l'urbanisme, à la production forestière, la protection des cultures et à l'éthique de la chasse. Elle constate des pratiques manifestement mal encadrées par le code de l'environnement et pas encore suffisamment par le code de l'urbanisme.

Ayant observé la convergence croissante de tous les interlocuteurs (activités, sensibilités politiques) vers une opposition réelle à l'enrillagement, la mission formule sept recommandations portant sur :

- le droit de la chasse (interdiction du lâcher de grand gibier dans l'espace naturel, extension du droit commun de la chasse aux espaces clos, renforcement des autorisations d'agrègement, mise en œuvre des contrôles sur tout territoire chassé) ;
- le droit de l'urbanisme (modélisation des clôtures et respect des procédures d'autorisation des poses de clôtures) ;
- la fiscalité forestière (droits de mutation et taxes sur le foncier non bâti) et la communication (création d'un label chasse libre en Sologne).

Impact territorial des activités agricoles au travers de l'exemple des produits d'origine

Afin que les activités agricoles redeviennent une activité économique à part entière dans les territoires et soient prises en considération dans les aménagements, la mission a examiné les façons d'objectiver les impacts des productions sous signe de qualité et d'origine (SIQO) sur les plans économiques, sociaux, environnementaux et sur l'attractivité du territoire.

À partir des connaissances disponibles, les diverses méthodes de mesure d'impact et les séries d'indicateurs utilisables sont présentées, sans toutefois pouvoir dégager des méthodes généralisables.

Aussi, dans l'objectif d'une meilleure communication et valorisation de ces produits, il est préconisé de mettre en place :

- un socle de données communes pour une communication audible y compris vis-à-vis d'un public non agricole ;
- un outil de pilotage pour les Organismes de Défense et de Gestion (ODG) des SIQO qui doivent entretenir une dynamique interne collective et attirer des jeunes ;
- des études ciblées sur la base de méthodologies partagées en fonction des cibles et des sujets.

À titre d'illustration, la mission fournit des valeurs estimées sur des territoires donnés, pour l'emploi, la valorisation du produit fini, la contribution à la richesse du territoire, aux effets sur l'environnement, à l'impact sur les paysages.

Elle met aussi en exergue les enseignements tirés de succès et d'échecs des indications géographiques sur leurs territoires respectifs.

Risques naturels et technologiques

Trois missions d'audit sur la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques ont été menées en 2019, en Normandie, Guyane et Grand Est. Mises en œuvre par trois conseils généraux (CGEDD, CGAAER, CGE), elles ont appliqué le nouveau guide méthodologique publié en 2017,

Ce guide s'inspire de la démarche d'audit interne, bien qu'il n'existe pas encore de véritable contrôle interne dans ce domaine. Les deux principales nouveautés introduites par ce document sont :

- L'analyse de la matrice des risques (risques au sens de l'audit), qui consiste à estimer le risque de ne pas atteindre les résultats escomptés de la politique auditée. Après analyse et preuves d'audit réunies, l'équipe d'audit apprécie un risque « résiduel » que les services devront ensuite chercher à réduire au maximum grâce à des actions correctives.
- L'obligation pour les structures auditées (DGPR, DGEC, DREAL, DDTM) d'établir un plan d'actions prenant en compte les recommandations jugées les plus pertinentes, dans le cadre de la phase contradictoire.
- Un audit de suivi de ce plan d'actions, deux ans plus tard.

Ainsi en 2019, ont été conduits deux audits de suivi, en Martinique et Bourgogne-France Comté.





SECTION 5 RECHERCHE, FORMATION ET MÉTIERS

La cinquième section «recherche, formation et métiers» est compétente pour les questions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'innovation et au développement, à l'emploi et à la protection sociale, à l'enseignement technique et à la formation professionnelle agricoles, en lien avec l'évolution des métiers et du système éducatif.

Au cours de l'année 2019 la section a organisé son activité autour de six axes :

- l'innovation et le développement agricole ;
- l'enseignement supérieur et la recherche agronomique et vétérinaire ;
- l'enseignement technique agricole ;
- les questions sociales et l'emploi ;
- l'évolution des métiers et des compétences au sein du MAA ;
- la contribution aux évaluations des personnes et aux concours.

L'innovation et le développement agricole

La préparation du futur Programme national de développement agricole et rural (PNDAR 2021-2027) a constitué l'élément le plus spécifique de l'année 2019 dans ce domaine, avec notamment :

- > la finalisation des deux missions d'évaluation engagées en 2018 dans la suite de l'évaluation à mi-parcours du PNDAR 2014-2020, sur le dispositif d'intervention sur les Projets pilotes régionaux (PPR) d'une part, sur le dispositif d'Assistance technique régionalisée (ATR) mis en œuvre par FranceAgriMer d'autre part ;
- > une première mission sur l'évolution de l'architecture du PNDAR après 2020.

Dans le cadre du PNDAR, la présidence et la participation de membres de la section au jury chargé d'évaluer les réponses à l'appel à projets Innovation et Partenariat, financé par le Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) et géré par la DGER, ont été poursuivies.

L'appel à projets invite les différents acteurs de la recherche appliquée et du développement agricoles à contribuer au projet agroécologique. Il encourage les projets conduits en partenariat pour la mise au point de nouveaux outils et méthodes dans des domaines technique, économique, commercial ou relevant de l'organisation du travail. Chaque année, environ vingt projets sont retenus parmi la soixantaine de propositions évaluées.

La participation de membres de la section à des audits de conformité de l'emploi des financements mis en place au titre du PNDAR s'est également poursuivie, notamment avec un audit du programme 2017 de Coop de France.

Par ailleurs, le CGAAER a poursuivi les expertises des projets soumis aux Régions en réponse aux appels à projets au titre du Partenariat européen pour l'innovation (PEI) financé par le Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER).

En 2019, sept Régions ont sollicité cette expertise pour 58 projets. Ces projets portaient majoritairement sur l'agro-écologie, la santé des plantes et le biocontrôle, les productions et filières végétales, ces thématiques représentant ensemble 80 % des projets. La forêt, l'innovation organisationnelle et la santé animale couvraient les 20 % restants.

De façon proche, trois membres du CGAAER assurent, pour le compte de la DGPE, le suivi national de six des pôles de compétitivité intervenant dans les secteurs intéressant le MAA.

Enfin, une assemblée générale du CGAAER a traité de l'innovation en agriculture, abordée notamment par les stratégies des acteurs territoriaux.

Les évolutions du système d'enseignement supérieur et de recherche

Dans ce domaine, la section a achevé trois missions initiées en 2018 :

- > l'état des lieux des compétences de l'appareil de recherche et de l'offre de formation initiale et continue dans le secteur des semences ;
- > l'état des lieux de l'implication des établissements d'enseignement technique agricole dans les licences professionnelles ;
- > l'état des lieux des enseignements non francophones dans l'enseignement supérieur agricole.

Deux nouvelles missions ont été menées, pour l'essentiel sur l'année 2019, la transmission des rapports correspondants intervenant en 2020 :

- > la réalisation d'un état des lieux des installations et des personnels chargés de l'utilisation d'animaux à des fins de recherche au sein des établissements publics d'enseignement et de recherche, mission interministérielle réalisée conjointement avec l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) ;
- > la coordination du groupe de travail sur l'évaluation des ingénieurs dans le cadre de la fusion INRA-IRSTEA.

Par ailleurs, la section a continué d'assurer ses missions de présidence des jurys d'enseignement supérieur : diplômes de techniciens supérieurs de l'enseignement agricole (BTSA) et d'ingénieurs des écoles privées d'enseignement supérieur agricole.

C'est ainsi que le groupe de travail des présidents de jury de BTSA a contribué aux réflexions en cours, au sein de la DGER, sur l'évolution des diplômes de techniciens supérieurs, notamment sur le sujet de l'intégration des BTSA à la réforme MIREX (Missions interrégionale pour les examens).

L'adaptation de l'enseignement technique agricole

Dans ce domaine, la section a achevé deux missions initiées en 2018 :

- > l'évolution de l'enseignement agricole outre-mer ;
- > un bilan et retour d'expérience sur les dispositifs « chefs de projet de partenariat en établissement d'enseignement technique agricole » et « tiers temps ».

Pour cette dernière mission à l'interface des domaines de l'enseignement technique, du développement agricole et de la recherche, le travail réalisé a montré tout l'intérêt des deux dispositifs, qui apportent aux établissements les seuls moyens humains spécifiquement attribués à leur mission d'animation et de développement des territoires.

Quatre nouvelles missions ont débuté en 2019, la transmission des rapports correspondants devant intervenir en 2020 :

- > l'analyse des modalités d'orientation des élèves vers l'enseignement agricole et les voies d'amélioration de l'attractivité de cet enseignement,
- > l'appropriation par l'enseignement technique agricole public de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, intégrant la prise en compte des besoins des branches professionnelles,
- > l'évaluation du 6^e Schéma national prévisionnel des formations de l'enseignement agricole (SNPF6),
- > le suivi de la réforme des seuils de dédoublement des classes dans l'enseignement technique agricole.

Les deux dernières de ces missions ont été réalisées conjointement avec l'Inspection de l'enseignement agricole.

La section a également continué d'assurer le suivi méthodologique des ingénieurs chefs de projet de partenariat en établissement d'enseignement technique agricole.

Les questions liées à l'emploi

Dans ce domaine, la section a achevé deux missions initiées en 2018 :

- > le statut social des personnels des courses hippiques,
- > l'évaluation de la conformité de la formation initiale des techniciens du MAA, assurée par l'INFOMA, aux exigences européennes.

Une nouvelle mission a débuté en 2019, portant sur l'évaluation du service rendu aux agriculteurs par les services de remplacement

L'analyse et l'anticipation des modifications des métiers et des compétences du MAA

Les membres du CGAAER participent régulièrement aux travaux de l'Observatoire des missions et des métiers (OMM) du MAA. En 2019, ils ont ainsi eu la responsabilité de quatre études portant sur :

- > les métiers de direction des CFA et CFPPA (étude réalisée pour l'essentiel courant 2018),

- > les techniciens supérieurs du 1^{er} grade en abattoirs et les situations d'inaptitude professionnelle (étude initiée en 2018),

- > le métier de responsable de bibliothèque ou de centre de documentation,

- > l'attractivité des parcours professionnels de la filière administrative.

Enfin un membre du CGAAER préside le comité d'actualisation du répertoire ministériel des métiers du MAA.

La contribution aux évaluations des personnes, aux examens et aux concours

Les membres du CGAAER assurent la présidence des jurys de recrutement des inspecteurs et enseignants de l'enseignement agricole, ainsi que, jusqu'en 2019, la présidence des commissions de sélection des personnels de direction des EPLEFPA (directeurs d'exploitation, de CFPPA et de CFA). Ils président et participent aux jurys de recrutement des IPEF, des IAE, des ISPV, des TSMA ainsi que des ingénieurs et techniciens de la filière formation-recherche.

Dans la continuité de cette activité, la mission relative à l'optimisation des jurys de concours pour le recrutement des cadres du MAA et de ses opérateurs, engagée courant 2018, a été achevée et valorisée courant 2019.

Les membres du CGAAER contribuent également aux travaux de la Commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE) du MAA et en président les collèges de domaine.

Enfin, le groupe de travail Formation complémentaire par la recherche (FCPR) du CGAAER a en charge l'information des IAE et ISPV candidats à la préparation d'une thèse, leur accompagnement dans l'élaboration de leurs projets et leur évaluation. Il propose leur recrutement au Service des ressources humaines. Il en assure ensuite le suivi, en lien avec les IGAPS et les écoles d'affectation.

La sélection des candidats s'effectue au regard de la cohérence des propositions avec les thématiques prioritaires définies par les directions générales et de l'apport futur des acquis scientifiques attendus par les services.

Évolution de l'architecture du PNDAR après 2020

En cohérence avec les programmations financières européennes dans le domaine de la recherche et de l'agriculture, les programmes et actions de développement agricole et rural sont arrêtés sur une période de six ans et inscrits au Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). L'actuelle programmation, engagée en 2014, arrivant à échéance fin 2020, le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation a confié au CGAAER une mission de conseil articulée autour de trois objectifs : l'approfondissement et la hiérarchisation des orientations stratégiques proposés par les organisations professionnelles agricoles, la refonte de l'architecture générale du PNDAR et une restructuration de son volet appels à projets.

De septembre à décembre 2019, les missionnaires ont analysé la documentation afférente et auditionné les représentants nationaux des acteurs du développement. Le volet régional a été appréhendé à travers de l'échange avec deux DRAAF.

Au regard de l'évaluation à mi-parcours de l'actuel PNDAR et des attentes exprimées par les acteurs du développement agricole et rural, il apparaît que le prochain PNDAR doit relever plusieurs enjeux.

Le premier porte sur le fait que l'actuelle programmation souffre d'un défaut majeur de cohérence avec les autres dispositifs concourant au développement agricole et rural.

L'amélioration de la cohérence interne constitue un deuxième enjeu. Au fil du temps, différents programmes et actions ont été rattachés au PNDAR sans refonte de son architecture globale. Il en résulte un dispositif très complexe et peu lisible.

Par ailleurs, comme la plupart des politiques publiques du Ministère en charge de l'agriculture, le PNDAR, mis en œuvre par une pluralité d'organismes de développement, doit contribuer au projet agro-écologique pour la France (PAEF). La mobilisation de tous les porteurs d'innovation, en particulier les groupes d'agriculteurs, nécessaire à la réussite de la transition agro-écologique et la valorisation de ces démarches au travers de l'élaboration de nouvelles références techniques pouvant être largement diffusées constituent ainsi deux autres enjeux majeurs pour la prochaine programmation.

La complexité du concept d'agro-écologie, la pluralité des défis à relever et leur variabilité territoriale rendent difficile la définition d'un nombre limité de priorités thématiques. Les propositions du rapport assurent une diversité des approches et préservent des marges de négociation au niveau territorial.

En revanche, il est plus facile de prioriser les actions en se basant sur leur nature : re-conception des systèmes de production, démarche s'appuyant sur des groupes d'agriculteurs innovants, action de capitalisation des résultats acquis afin d'en permettre la diffusion.

Enfin, l'amélioration de l'efficacité du programme passe par une réorganisation de sa gouvernance, associant toutes les parties prenantes, notamment les financeurs potentiels, et par sa déconcentration en renforçant le rôle des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Cette réorganisation permettrait en outre de proposer un dispositif d'appel à projets très simplifié, structuré au niveau national autour des deux dispositifs historiques, Innovation et partenariat et Recherche technologique, et complété par un dispositif régional favorisant les partenariats locaux.

État des lieux de la recherche et de la formation dans le secteur des semences végétales

Les semences végétales sont un enjeu stratégique : la France en est le premier producteur européen et le second exportateur mondial. Le solde de sa balance commerciale est positif et en hausse continue depuis dix ans, atteignant un niveau record de 901 M€ en 2016.

Pour défendre et développer ce secteur, le Ministère en charge de l'agriculture a conçu dès 2011 un premier plan « Semences pour une agriculture durable ».

Ce plan fait partie d'une stratégie plus large visant à faciliter l'innovation dans l'amélioration variétale et la qualité des semences en vue de défendre la compétitivité des entreprises, de mettre sur le marché des semences de qualité, des variétés réduisant la consommation de produits phytopharmaceutiques - en lien avec le plan Ecophyto 2+ - et d'adapter les cultures au changement climatique.

Après son évaluation en 2015, le plan « Semences pour une agriculture durable » a été actualisé en 2016. Il prévoit notamment de réaliser l'état des lieux des compétences de l'appareil de recherche et des dispositifs de formation du secteur.

La mission a été réalisée selon une méthode fondée sur des entretiens avec les acteurs de la filière et l'examen des documents liés au thème de la mission.

Fort d'un chiffre d'affaires de 3,6 Mds€, le secteur des semences végétales employait 11 664 ETP en 2016 (+25 % par rapport à 2011), auxquels s'ajoutaient 18 961 agriculteurs multiplicateurs de semences. L'investissement dans la recherche est en moyenne de 13 % du chiffre d'affaires, ratio de quatre points supérieur à ceux de la pharmacie ou de l'aéronautique. L'emploi dans la recherche y a progressé de 38 % entre 2011 et 2016.

Une bonne concertation entre pouvoirs publics, professionnels de l'amont et de l'aval et acteurs de la recherche s'opère au sein du Comité technique permanent de la sélection (CTPS), qui régit depuis 1942 l'inscription au catalogue français des plantes cultivées. Les acteurs de la recherche et les professionnels ont ainsi pu bénéficier des financements du Programme d'investissements d'avenir (PIA) pour six grands projets d'amélioration variétale, dont la plupart finalisés en 2019, en coïncidence avec la fin d'une période de recomposition mondiale du secteur et la montée de l'enjeu des biotechnologies.

La recherche française est ancrée dans une longue tradition et inscrite dans une dynamique scientifique, tant publique que privée. Elle est toutefois exposée à de nombreux défis : fin du cycle du Programme d'investissements d'avenir, impossibilité européenne renforcée d'utiliser les biotechnologies de sélection génétique, perte de biodiversité appelant une diversification des cultures et l'exploration du microbiote du sol, besoin d'apporter des réponses plus rapides pour s'adapter au changement climatique. Pour relever ces défis, un effort national et européen est essentiel car la concurrence américaine et asiatique est forte. La mission préconise de relancer le développement variétal sur des espèces pour lesquelles le catalogue français est mal pourvu, de faire davantage évaluer les mélanges, de lancer une expertise scientifique pour évaluer les semences dites paysannes, de mieux reconnaître la conservation des ressources phylogénétiques par des structures publiques et de lancer une expertise scientifique collective des nouvelles biotechnologies de sélection.

En ce qui concerne la formation, la qualité de l'enseignement agronomique français est menacée. La visibilité et l'attractivité de ses cursus se sont réduites depuis une décennie dans l'enseignement technique comme dans l'enseignement supérieur : image dégradée (effet « Monsanto ») et prééminence de l'animal par rapport au végétal en sont les principales causes. Les écoles d'ingénieurs agronomes et les universités se sont adaptées à cette évolution. Pour autant, l'offre de formation demeure dispersée et insuffisamment coordonnée sur le territoire en comparaison de ses principaux concurrents étrangers. La mission préconise de recréer les conditions de visibilité et d'attractivité de ces cursus dès l'enseignement technique agricole, d'utiliser les compétences actuellement prisées en bio-informatique, mathématiques et statistiques comme leviers de relance de l'attractivité de ces filières dans l'enseignement supérieur, d'y construire des formations en amélioration variétale communes aux grandes écoles d'agronomie en lien avec l'INRAE, et de susciter une coordination interministérielle des cursus Bac+5 en biologie végétale et en amélioration variétale.

Les enjeux de ce secteur essentiel appellent une stratégie française forte de recherche et de formation associant le secteur privé, impulsée par les pouvoirs publics et coordonnée autant que possible à l'échelle européenne.

Implication des établissements d'enseignement technique agricole dans les licences professionnelles

Vingt ans après la création des licences professionnelles et dix ans après un premier rapport du CGAAER sur le sujet, un nouvel état des lieux de l'implication des établissements de l'enseignement agricole dans cette offre de formation était devenu nécessaire.

Cet état des lieux devait permettre de dresser un bilan quantitatif et qualitatif, de documenter les performances du cursus, d'identifier d'éventuels points de vigilance, d'éclairer le positionnement du cursus par rapport à l'entrée dans l'enseignement supérieur long et, sur la base de quelques études de cas, d'évaluer le potentiel de contribution du cursus au projet agro-écologique pour la France.

La mission a été menée en deux phases :

➤ **Une pré-étude, qui a comporté en parallèle :**

- une prise de connaissance générale de la problématique, principalement par des entretiens avec un premier cercle de parties prenantes ;
- l'établissement d'un recensement des 198 parcours de licence professionnelle mobilisant au moins un établissement de l'enseignement agricole ;
- une étude du fonctionnement de trois licences professionnelles considérées comme des cas d'école.

➤ **Un approfondissement, qui a permis de documenter les questionnements et hypothèses issus de la pré-étude :**

- mobilisation, par des requêtes ciblées, de l'information statistique disponible au sein des ministères chargés de l'agriculture et de l'enseignement supérieur ;
- poursuite des entretiens avec des parties prenantes ;
- enquête en ligne auprès des établissements de l'enseignement technique agricole.

Créée fin 1999, la licence professionnelle (LP) est délivrée par un établissement d'enseignement supérieur public (université ou grande école) à l'issue d'un parcours d'une année qui recrute à Bac+2. L'implication professionnelle est essentielle pour la définition du parcours et la réalisation des enseignements. Le parcours est le plus souvent monté en partenariat avec un ou plusieurs établissements d'enseignement technique.

198 des 2 213 parcours de LP ouverts à la rentrée 2017 mobilisaient l'enseignement agricole, technique et supérieur, et regroupaient 3 800 des 52 500 apprenants inscrits en LP. 132 établissements techniques (90 publics et 42 privés) et 13 établissements supérieurs (8 publics et 5 privés) y contribuaient. Les deux tiers de ces parcours relevaient des secteurs environnement et aménagement, production et transformation, avec une forte variabilité d'une région à l'autre.

Les performances globales de ces parcours sont proches de celles de l'offre nationale de LP (taux de réussite et taux d'insertion supérieurs à 90%), à l'exception d'un salaire de sortie inférieur de 8%.

Pour les établissements de technique, les solutions d'organisation et de financement mises en œuvre sont variées et souvent fragiles, avec deux grands types de partenariat :

- la co-construction, avec un engagement pédagogique, horaire et financier consistant, et la nécessité de bien identifier les coûts correspondants pour en obtenir le financement ;
- le partenariat « remorque », rencontré pour des engagements horaires moindres ; cette organisation, apparemment plus confortable pour l'établissement, est également plus exposée au risque de remise en question par l'université.

Dans les deux cas, à moins de 15 apprenants, l'équilibre financier est problématique.

L'enquête en ligne a confirmé que les principaux bénéfices d'une LP pour un établissement technique sont le renforcement de l'attractivité, la cohérence et l'enrichissement de l'offre de formation et la reconnaissance par les professionnels.

Les deux principales difficultés concernent les relations avec le partenaire universitaire et l'absence de cadre de référence pour sécuriser le montage et son financement.

Quatre enseignements principaux sont tirés de cet état des lieux :

- La LP constitue de fait aujourd'hui le Bac+3 de l'enseignement agricole et c'est un support naturel de partenariat entre supérieur et technique.
- L'offre de l'enseignement agricole recèle du potentiel de rationalisation et de développement en considération des performances, de la diversité, mais aussi de la fragilité de l'existant.
- C'est à l'échelon régional que le diagnostic le plus pertinent peut être formulé.
- La LP peut être un outil de mise en œuvre de certaines politiques publiques, à commencer par le projet agro-écologique pour la France.

En conclusion, la DGER (direction générale de l'enseignement et de la recherche) est invitée à promouvoir une orientation nationale visant une révision et un développement, par les acteurs en région, des LP associant l'enseignement agricole. Cinq recommandations sont formulées en ce sens.

Le statut social des jockeys

Le trot et le galop constituent en France deux filières hippiques différentes dans leurs pratiques et leur organisation. Le galop compte 475 jockeys salariés, 60 jockeys professionnels et 71 apprentis. Le trot compte 1600 drivers et jockeys ainsi que 750 apprentis et lads-jockeys. En 2016, un conflit social a opposé les organisations de propriétaires aux représentants des jockeys de galop qui demandaient que leur situation sociale soit clarifiée.

Pour apaiser la situation et trouver une issue à ce différend, le CGAAER a été chargé de formuler des propositions d'unification et de sécurisation du statut social des jockeys et drivers, de manière à ce qu'ils bénéficient d'une couverture sociale complète, notamment en matière d'accidents du travail.

Pour évaluer les arguments développés par les conseils juridiques des parties prenantes (organisations professionnelles de propriétaires et des entraîneurs, syndicats de jockeys) et par les sociétés mères du trot et du galop qu'elle a rencontrées, la mission a procédé à une analyse juridique des liens contractuels unissant propriétaires, entraîneurs et jockeys et à un état des lieux de la jurisprudence applicable.

La mission a examiné à quelles conditions la monte en course pouvait constituer une prestation de service au regard des critères fondant la notion de salariat.

La mission estime que les apprentis, les lads jockeys, les cavaliers d'entraînement et les jockeys peu expérimentés sont systématiquement en situation de subordination juridique et sont des salariés. Ils pourront à ce titre bénéficier d'une couverture contre les accidents du travail plus favorable que celle des travailleurs indépendants.

Elle considère que l'apprenti, le lad jockey ou le cavalier d'entraînement montant en course un cheval entraîné par son employeur habituel, demeure son salarié le temps de la course. De la même manière, s'il monte un cheval non entraîné par son employeur habituel, le jockey dit «jockey volant» doit être considéré comme salarié du propriétaire du cheval.

Elle demande à la profession de déterminer le niveau d'expérience professionnelle requis au-delà duquel le jockey ou le driver peut être considéré comme travailleur indépendant, car il exerce son activité en dehors de tout lien de subordination à l'égard de l'entraîneur ou du propriétaire.

La mission recommande la constitution d'un groupement d'employeurs des jockeys géré par les sociétés mères **France Galop** et **LE TROT**, dont serait membre d'office tout propriétaire demandant aux commissaires de courses l'autorisation de faire courir un cheval. Le contrat conclu entre le jockey ou le driver et le groupement d'employeurs prendrait la forme d'un contrat de travail intermittent (CTI). Elle suggère aux partenaires sociaux de fixer d'un commun accord une équivalence entre le prix de la monte perdante et le temps de travail afin que puisse être déterminé le niveau applicable d'exonération des charges sociales.

Dans un but de simplification, elle suggère que la Caisse de mutualité sociale agricole d'Île de France soit le lieu unique de collecte des déclarations sociales et de paiement des cotisations dans le cadre du dispositif **LUCEA**.

Enfin, la mission est d'avis que l'existence d'un contrat de travail conclu pour le temps de la monte entre groupement d'employeurs et jockeys/drivers est sans effet sur le statut fiscal du propriétaire dont les gains de course échappent à l'impôt sur le revenu.



Optimisation des concours de recrutement des cadres du MAA et de ses opérateurs

L'optimisation du recrutement des cadres du ministère vise à améliorer l'attractivité des secteurs qui peinent à recruter, à mieux maîtriser les coûts du processus et à ouvrir davantage la fonction publique à la diversité de la société conformément aux préconisations de la loi du 27 janvier 2017.

La mission a dressé un état des lieux du recrutement des cadres des filières « technique », « formation-recherche » et « enseignement ».

Les modalités de recrutement et les épreuves des concours de ces différents corps ont été analysées au regard des attentes de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017.

Un bilan quantitatif des recrutements sur les huit dernières années a permis de mesurer l'attractivité des différents concours et d'identifier les secteurs en tension.

Par une approche transversale des étapes clés du processus de recrutement, la mission a pu analyser la cohérence d'ensemble du cadre d'action du ministère et identifier les points à améliorer.

Enfin une comparaison avec les pratiques d'autres ministères (MTES et MEN) a été réalisée.

L'analyse du processus de recrutement des cadres du ministère a mis en évidence une série de difficultés.

En premier lieu, le manque d'attractivité des concours d'enseignants ne permet pas de pourvoir les postes vacants dans la plupart des disciplines. Cette situation préoccupante s'aggrave au fil des années du fait de l'irrégularité et du manque de visibilité des concours, de la raréfaction des viviers dans les disciplines générales communes avec l'Éducation nationale et de l'absence de parcours tracés dans les disciplines techniques et professionnelles.

Face à cette situation, la mission préconise une réorganisation du processus de recrutement avec une programmation pluriannuelle des concours, une diversification des voies de recrutement, la mise en place d'une communication plus efficace, la création de cursus plus attractifs conduisant aux concours et la mise en place d'une offre de préparation aux épreuves. Ces actions seraient à coordonner par un comité présidé par le Service des ressources humaines et réunissant les services concernés de la DGER et du Secrétariat général, ainsi que l'ENSFEA, l'école en charge de la formation des lauréats des concours.

Par ailleurs, le recrutement d'ISPV par concours externe ouvert aux élèves sortant des écoles nationales vétérinaires (ENV) et de TSMA de la spécialité VA, est pénalisé par l'image négative des métiers de l'inspection en abattoir. La mission encourage à poursuivre les mesures engagées en termes de communication et de création de cursus de pré-recrutement pour les TSMA. Elle propose également de simplifier le concours externe d'ISPV ouvert aux ENV.

S'agissant des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE), leurs conditions de recrutement par voie externe sont à réexaminer.

Pour l'ensemble des corps étudiés, la communication constitue un point faible du processus de recrutement. Une véritable stratégie de communication permettant d'attirer des candidats vers les concours du Ministère en charge de l'agriculture fait défaut, y compris au sein de l'enseignement agricole. Cette stratégie doit articuler l'information sur les métiers et les carrières avec une meilleure connaissance des cursus qui conduisent à ces métiers et à des concours de recrutement.

L'organisation des concours ne nécessite pas de réaménagements importants. Des points de vigilance ont été cependant relevés : formalisation des procédures de sécurisation des différentes étapes du processus, stabilisation sur une durée indicative de trois ans des présidents de jury dont l'expérience est une garantie de bon fonctionnement, formation de l'ensemble des jurys à la prévention des discriminations. De plus, la dématérialisation du traitement des copies doit être mise à l'étude.

Pour réduire le coût des concours, une première recommandation vise à connaître ces coûts grâce à la mise en place d'un dispositif de suivi des postes de dépenses par concours. D'ores et déjà, des pistes de diminution des coûts sont proposées : alléger les épreuves, mieux encadrer la composition des jurys, modifier le mode de calcul des rémunérations des présidents et vice-présidents de jury.

La mission recommande enfin de faire évoluer les modalités de recrutement pour diversifier les profils, en développant les troisièmes concours et les concours sur titres et travaux, qui ne sont quasiment pas mis en œuvre actuellement.



SECTION 6

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

La section « gestion publique et réforme de l'État » est compétente en matière de gouvernance publique, d'organisation administrative, de modernisation, d'optimisation des ressources et performances, ainsi que de simplification.

Lui est rattaché le domaine de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail du ministère, le président du CHSCT ministériel étant membre de la section. Sont également associées à ses réflexions, la haute fonctionnaire chargée de l'égalité des droits femmes-hommes et de la diversité au ministère, et la haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion.

Ses travaux transversaux d'analyse et de capitalisation constituent un appui aux membres du CGAAER pour la réalisation des missions qui leurs sont confiées. C'est en particulier le cas avec le processus de revue des opérateurs du ministère, l'analyse du réseau des chambres d'agriculture et l'examen du fonctionnement des directions départementales interministérielles.

HAUTE FONCTIONNAIRE CHARGÉE DE L'ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET DE LA DIVERSITÉ

Cette Haute fonctionnaire est missionnée par le ministre pour déployer la politique interministérielle relative à l'égalité femmes/hommes dans l'ensemble des politiques conduites par le ministère et faire avancer la diversité au sein du ministère.

Pilotée par le secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes, les objectifs de cette politique transversale sont nombreux : sensibiliser et lutter contre les stéréotypes, parvenir à l'égalité professionnelle et salariale, lutter contre les violences sexistes et sexuelles, veiller à la mixité aux postes à responsabilité et dans les instances représentatives et décisionnelles, faire avancer la culture de l'égalité dans la société et à l'international. De façon complémentaire, le travail sur la diversité au sein du ministère s'appuie notamment sur une démarche de double labellisation.

Le rôle de la Haute fonctionnaire est de proposer, coordonner et suivre le plan d'actions construit pour répondre à ces objectifs, aussi bien vis à vis des agents du MAA que des publics auxquels nos politiques s'adressent. L'intérêt de la position de la haute-fonctionnaire au sein du CGAAER est essentiel, par sa connaissance de toutes les politiques publiques conduites par notre ministère et des réseaux de publics cible, et par la légitimité que donne cette position afin d'exercer pleinement sa mission transversale auprès des directions d'administration centrale. L'exercice de cette mission enrichit le travail de la section « gestion publique et réforme de l'État » grâce aux échanges nombreux en interministériel, notamment avec la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pour la mise en œuvre de cette politique dans la fonction publique, et avec la Direction du budget par la participation à des travaux expérimentaux sur le budget intégrant l'égalité.

L'ORGANISATION DES CONTRÔLES OFFICIELS RELATIFS À LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Suite à l'affaire Lactalis, le gouvernement a confié à l'IGF (inspection générale des finances), à l'IGA (inspection générale de l'administration), à l'IGAS (inspection générale des affaires sociales) et au CGAAER la mission d'approfondir les voies permettant d'améliorer l'organisation du contrôle de la sécurité sanitaire des aliments (SSA). Il leur a notamment été demandé d'étudier comment répondre aux attentes des consommateurs et garantir la conformité aux exigences européennes, au regard de l'efficacité de l'exercice des missions, de la clarté de l'organisation et de la répartition des compétences ainsi que de la lisibilité pour le consommateur.

Ont ainsi été approfondies les hypothèses suivantes :

- la création d'une nouvelle entité ou le rattachement à des entités existantes (service à compétence nationale placé sous la tutelle des différents ministères concernés, direction interministérielle, articulation avec les agences existantes) ;
- une modification du périmètre de compétences opérationnelles respectives des différentes administrations, y compris les services déconcentrés. Ceci concernerait principalement la coordination en cas de crise complexe, la coordination des sujets import et export, la gestion des alertes selon la nature des denrées, la programmation des inspections.

La mission a examiné les différentes options d'organisation possibles, avec ou sans le recours à la délégation de tâches portant sur les contrôles des établissements dits de « remise directe » et les prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance et des plans de contrôle (PSPC). Elle a analysé les avantages et les inconvénients de chaque option au regard notamment des voies de financement, des synergies dans la conduite des contrôles et du maintien des compétences des agents.

La comparaison avec les choix des autres pays européens a montré l'absence de modèle dominant. Néanmoins elle a permis d'établir que la France utilise aujourd'hui moins de contributions financières des producteurs et distributeurs au coût des contrôles officiels que les autres États membres, alors que les règlements européens l'autorisent.

La mission a proposé trois scénarios compatibles avec les circulaires du Premier ministre des 24 juillet 2018 et 12 juin 2019 sur l'organisation territoriale des services publics. Ces scénarios sont actuellement soumis à l'arbitrage du Premier ministre.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE TERRITORIALE DE L'ÉTAT

Sous la coordination du comité de pilotage inter-inspections et conseils généraux des directions départementales interministérielles (DDI), le CGAAER contribue à la fois à l'examen de l'organisation et du fonctionnement de DDI et à des analyses transversales des services déconcentrés de l'État.

L'examen de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI). Au titre de 2019, cinq missions ont été programmées, portant sur deux directions départementales des territoires (DDT), une direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et deux directions départementales de la protection des populations (DDPP).

La création des secrétariats généraux communs (SGC) aux préfetures et des directions départementales interministérielles. La décision prise par le gouvernement de regrouper les services chargés des fonctions support des préfetures de département et des directions départementales interministérielles s'inscrit dans une volonté de conforter le niveau départemental, dans un souci de proximité. L'objectif est de permettre aux services départementaux de l'État placés sous l'autorité des préfets d'accomplir leurs missions dans de bonnes conditions en réalisant concomitamment des gains de productivité sur leurs fonctions support.

Pour faciliter la constitution et la gestion de ces nouveaux services, les emplois des fonctions supports intégrés à ces SGC avaient également vocation à être regroupés dans un programme budgétaire unique, rattaché au budget du ministère de l'intérieur. Dans ce contexte, le directeur du cabinet du premier ministre a demandé au comité de pilotage inter-inspections des DDI de conduire une mission afin de préciser le périmètre de ces futurs SGC et de quantifier les emplois concernés par ces transferts d'emplois.

La mission a proposé l'intégration de l'ensemble des fonctions support dans les secrétariats généraux communs (SGC), à l'exception de la communication, des fonctions juridiques et des démarches qualité intrinsèquement liées aux métiers. La gestion des ressources

humaines a donc vocation à rejoindre ces SGC, mais des moyens devront cependant être maintenus auprès des secrétaires généraux de préfeture et des directeurs départementaux pour assurer les fonctions RH de proximité. Sur ces bases, les futurs SGC ont vocation à rassembler plus de 5000 agents équivalents temps plein (ETP).

Il s'agit donc d'une réforme de grande ampleur, dont la mise en œuvre nécessite un pilotage précis de sa mise en œuvre. À ce titre la mission interministérielle a insisté sur les points suivants :

- ▶ la nécessité de donner du sens à la réforme, car l'objectif d'économie de saurait à lui seul convaincre ni les agents ni l'encadrement ;
- ▶ au niveau départemental, mettre en place une conduite de projet avec la désignation d'un préfigureur chargé d'élaborer un programme de travail pour construire l'organigramme du SGC, rédiger les fiches de poste, fixer l'organisation immobilière ... Ces actions seront à conduire en concertation avec les personnels et leurs représentants ;
- ▶ travailler parallèlement à des chantiers nationaux qui permettront aux SGC de trouver leur pleine efficacité, grâce à des regroupements immobiliers, le rapprochement des règles de gestion des ressources humaines (RH) et les régimes indemnitaires, la déconcentration des actes de gestion, l'harmonisation sociale et le rapprochement des systèmes d'information de l'État.

Le rapport a été remis au Premier ministre en mai 2019. Sur la base des propositions présentées, des négociations interministérielles ont été engagées et une circulaire sur la « constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles » a été signée le 2 août 2019 par le Premier ministre.

L'ÉVALUATION DE L'ORGANISATION ET DE L'ARTICULATION DU TRAVAIL ENTRE LES SERVICES RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉTAT

Le secrétaire général du gouvernement a chargé de comité de pilotage inter-inspections des DDI de conduire une mission sur ce sujet et de formuler des propositions d'amélioration.

Après une analyse des rapports et documents déjà disponible, la mission a visité 7 régions et 20 départements. Des investigations complémentaires sur le plan national ont complété ces rencontres territoriales, avec plus de 150 entretiens au total.

À l'issue de ce travail d'évaluation, les services régionaux sont apparus trop centrés sur eux-mêmes avec, en conséquence, une relative déconnexion avec l'échelon départemental. Les difficultés d'articulation entre ces deux niveaux varient cependant selon les secteurs ministériels, avec des situations très contrastées dans les relations entre DDI et DRAAF, DREAL, DR(D)JSCS ou DIRECCTE.

La répartition classique du pilotage régional et de la mise en œuvre départementale, consacrée dans les textes réglementaires, ne correspond pas à la réalité : l'échelon départemental est aussi porteur de stratégies, souvent interministérielles, et une partie de l'activité des directions régionales relève de la mise en œuvre directe de politiques publiques.

La constitution de régions élargies s'est traduite par une restructuration et une complexification du fonctionnement des directions régionales et par un éloignement accru par rapport au niveau départemental. Il conviendrait de repositionner chacun des deux niveaux sur son rôle respectif, les DDI restant les interlocuteurs de référence dans leurs départements.

De manière générale, la relation entre le niveau régional et le niveau départemental de l'administration d'État doit être renforcée. Cela passe par une meilleure prise en compte des enjeux départementaux dans les stratégies de l'État en région, une gouvernance des directions régionales plus attentive au niveau départemental et une animation dynamique des réseaux métiers.

Dans le contexte baissier des effectifs de l'administration territoriale de l'État et pour garder la nécessaire proximité avec les territoires, la mission recommande de privilégier l'inter-départementalisation de l'exercice des compétences, plutôt que la régionalisation. Cela suppose une démarche résolue, qui doit être portée et coordonnée par les préfets de région, être précédée d'études d'impact pour identifier les bons périmètres et être transcrite dans un schéma régional souple, tout en respectant un principe d'équilibre entre départements.

Une meilleure articulation entre les niveaux régionaux et départementaux de l'État passe aussi par une consolidation des moyens des directions départementales. La mission recommande ainsi de plafonner les effectifs régionaux dédiés au pilotage, à l'animation et à l'appui des missions départementales, hors activités correspondant aux missions régionales propres.

Un tel principe resterait toutefois d'une faible portée si l'État ne se donnait pas les moyens d'attirer des fonctionnaires motivés dans les territoires les plus en difficultés car de faible attractivité. Enfin, il faut disposer des moyens techniques adéquats pour une bonne articulation entre les différents niveaux d'administration de l'État, notamment en matière d'outils de téléconférence interopérables.

LA TUTELLE ET LE SUIVI DES OPÉRATEURS DU MINISTÈRE

Le bilan des contrats d'objectifs et de performance des opérateurs. En application du plan ministériel relatif au pilotage des opérateurs, il a été confié au CGAAER la réalisation d'une revue périodique des opérateurs sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en amont du renouvellement de chaque contrat d'objectif et de performance (COP).

Le CGAAER a ainsi été chargé, conjointement avec l'Inspection des affaires sociales (IGAS), de procéder au bilan du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2015/2018 de l'Agence de service et de paiements (ASP), en amont du renouvellement du COP. Ce contrat comportait 87 engagements et 30 indicateurs sectoriels ou transversaux.

Les objectifs du COP ont été globalement atteints dans un contexte marqué par d'importantes corrections financières sur les aides PAC et par la résorption

des retards de paiement. La mission a toutefois constaté que le COP n'a pas été l'instrument de pilotage stratégique qu'il aurait dû être et que l'ASP a adopté séparément son plan stratégique. Elle a suggéré d'améliorer le contrôle interne de l'ASP en cartographiant les risques d'apurement et d'étendre l'audit interne aux dispositifs non agricoles. La mission a préconisé la conclusion d'un contrat de service et l'élaboration d'un compte d'exploitation par dispositif géré, dont elle a souligné la nécessité de les simplifier. Concernant le système d'information, elle a proposé que l'Agence se recentre sur ses métiers stratégiques, en particulier ceux de conception, d'architecture, de gestion des prestataires et d'innovation, et qu'elle en centralise le pilotage. En conclusion, la mission a préconisé une architecture du prochain contrat d'objectifs et de performance organisée autour de 21 objectifs et 24 indicateurs.

UN RETOUR D'EXPÉRIENCE DE LA CRÉATION DE TROIS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Le CGAAER a été chargé de réaliser un retour d'expérience sur la déclinaison des derniers cycles de réforme de l'État (période 2000-2017) aux opérateurs du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à partir de trois cas : le Centre national de la propriété forestière (CNPF), FranceAgriMer (FAM) et l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE). L'objectif était d'analyser les trajectoires de transformation, en approfondissant trois thématiques de manière transversale (les ressources humaines, les financements propres et l'immobilier), afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

Après une analyse documentaire générale, le travail s'est appuyé sur une revue systématique des rapports ayant traité de ces établissements, complétée par une vingtaine d'entretiens (direction des établissements, services centraux).

De façon globale, le rapport salue la capacité d'adaptation que ces opérateurs, issus de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et soumis à deux décennies de mutations accélérées, ont su démontrer. Il souligne la nécessité, dans tous les cas de transformation d'un établissement public, de donner du sens à la réforme, à travers une stratégie et un mandat explicites.

Pour ce qui concerne les trois thématiques approfondies, la mission porte des avis contrastés. La gestion des ressources humaines est un élément-clé de la

réforme pour lequel les effets d'économie d'échelle et les gains en flexibilité tardent à se concrétiser, sans que la question de l'autonomie de l'établissement en la matière soit clairement tranchée. Le principe et la place des financements propres font l'objet de peu de formulation stratégique et se heurtent à un défaut de suivi et à des risques juridiques. La politique immobilière gagne à intégrer de façon pragmatique les arbitrages entre le prix (contribution au plan de financement) et la rapidité de mise en œuvre des opérations (dynamique d'installation).

De manière plus générale, la mission invite à une professionnalisation de la conduite du changement, à travers une vision stratégique claire, un soutien politique, quelques actions symboliques, des moyens d'accompagnement et une exécution rapide. Une approche mutualisée est également recommandée pour le choix des modalités de gouvernance, souvent en cours de rénovation. La mission conclut à l'intérêt du contrat d'objectif et de performance (COP) comme outil de pilotage et de suivi pour les opérateurs, dans une acception renouvelée ; elle suggère d'explicitier le positionnement stratégique et le modèle économique de l'établissement, avec la mise en place d'un processus d'évaluation efficace et la signature systématique d'avenants en cas de modification significative.

L'ÉTABLISSEMENT DES NORMES ET LA SIMPLIFICATION

Le CGAAER participe à l'équipe d'appui du Comité de rénovation des normes en agriculture (CORENA), présidé par M. Pierre-Étienne Bisch, conseiller d'État. Le CORENA est une instance informelle de dialogue de haut niveau associant l'État - quatre ministères (agriculture, écologie, santé et affaires européennes) -, l'association régions de France et les organisations professionnelles agricoles. Son but est de permettre un échange afin d'appréhender l'impact des normes en projet et ainsi de simplifier les normes administratives s'appliquant à l'agriculture.

Le CORENA n'écrit donc pas lui-même de norme mais il formule des recommandations portant sur leurs évolutions. Son plan d'action se structure en 13 thèmes de travail. Deux thèmes sont transversaux et concernent la construction des normes ; dix autres thèmes impliquent conjointement les ministères en charge de l'agriculture (MAA) et de l'écologie (MTES) ; le dernier concerne également le ministère chargé de la santé.



SECTION 7

PROSPECTIVE, SOCIÉTÉ, INTERNATIONAL

La section « Prospective, société, international » est compétente pour les questions relatives à la prospective, aux études et à l'évaluation, aux enjeux climatiques, aux enjeux des sciences et techniques pour la société ainsi que pour les questions internationales.

Les travaux de la section s'articulent autour de quatre types d'actions :

- la production de rapports de missions dans les domaines de compétence de la section ;
- des missions d'expertise et de coopération internationale ;
- des fonctions de pilotage d'action, d'animation de la concertation et de représentation ;
- des actions internes de réflexion collective : groupes de travail, réunions de section, assemblées générales.
- En 2019, la section a piloté un important travail de prospective "Agri 2050" voir *Fait marquants*.

ÉVOLUTION DE L'ÉLEVAGE DANS LE MASSIF CENTRAL

C'est l'extension des surfaces en herbe qui fait l'unité géographique du Massif central. La prairie, permanente ou temporaire, les landes et parcours sont autant de surfaces agricoles riches de leurs biodiversités, assurant une gestion de qualité et en quantité de l'eau qualifiant le Massif de château d'eau pour la France, structurantes pour les territoires par le maintien des paysages ouverts et en assurant la maîtrise du risque incendie. Préserver ces surfaces de l'embroussaillage et d'une reforestation incontrôlée en s'assurant du maintien de l'élevage est donc un enjeu environnemental majeur. Son rôle a fait l'objet d'une reconnaissance générale, matérialisée, par exemple, dans les chartes des onze parcs naturels régionaux, du parc national des Cévennes et des deux biens Unesco.

L'élevage extensif fournit des produits agricoles de très grande qualité gustative et nutritionnelle. Il entretient aussi le tissu économique local. Cependant le marché n'est actuellement pas en mesure de payer les productions du Massif à leur juste valeur. Les revenus moyens sont modestes, voire très modestes, et les études prospectives récentes montrent qu'il est difficile de miser sur la conquête de marchés rémunérateurs. La pérennité de cet élevage dans son ensemble dépend de l'efficacité des aides publiques qu'il reçoit dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). Légitimer les financements et les rendre plus efficaces ainsi que

faire connaître les effets bénéfiques de cet élevage auprès du consommateur constitue un fort enjeu. Il manque cependant une identification de ces services par le consommateur afin de l'engager à choisir ces produits pour l'ensemble de leurs qualités et à les payer plus chers. Dès lors, le soutien public, mobilisé pour cet élevage dans la cadre de la PAC, apparaît non pas comme un moyen d'accroître le revenu des éleveurs, mais comme une ressource tout juste suffisante à leur survie.

La mission a fondé ses constats et ses recommandations sur l'étude de la documentation, sur des traitements statistiques réalisés concernant l'élevage, ses produits et ses revenus, enfin sur les nombreux entretiens qu'elle a eus avec des éleveurs et les institutions concernées. Le rapport formule des recommandations relatives :

- ▶ à la reconnaissance de la haute valeur environnementale des élevages à l'herbe de ruminants ;
- ▶ à l'élaboration de projets agricoles de territoires sur la base de systèmes d'élevage faisant consensus du point de vue de ces services ;
- ▶ au remplacement des aides actuelles de la PAC par une rémunération globale financée sur le Feader ;
- ▶ à l'approfondissement par les établissements de recherche et les services techniques compétents d'une méthode de calcul de cette rémunération, esquissée à titre d'exemple dans le rapport.



ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

Le président de la République, en lançant les États généraux de l'alimentation (EGA) dès sa prise de fonction, a souhaité que soit menée en parallèle une consultation publique par Internet. Les EGA ont été annoncés le 9 juin 2017. Le site de consultation Internet était ouvert le 20 juillet 2017. Un délai record !

La consultation publique par Internet (CPI) a été possible avec l'aide d'une société spécialisée de la « civitech ». La réponse du public a été satisfaisante au regard de consultations comparables : près de 17 000 contributions et 163 000 votes donnés par 18 300 inscrits parmi 156 000 visiteurs.

La vingtaine d'entretiens menés par la mission a permis de confirmer que la CPI est un exercice de démocratie apprécié mais qui a des limites importantes. La participation de la consultation est largement plus limitée que pour les référendums et la représentativité est troublée par les consignes données par les groupes de pression : la courbe de participation reflète clairement la chronologie des messages donnés par des ONG dans les médias ou sur les réseaux associatifs. À titre d'exemple la campagne de l'association « Fermes d'avenir » a été suivie d'un pic à 2 229 visites, la mobilisation de l'ONG internationale CIWF de 9 329 visites, la communication des Chambres d'agriculture de 3 189 visites. En conséquence la CPI n'a pas la valeur d'un référendum ni même d'un sondage.

Toutefois une CPI reste indéniablement un exercice de démocratie. L'information organisée et synthétique que le Ministère a mise en ligne contribue à l'information objective du citoyen et des journalistes. À travers les contributions déposées, elle offre un lieu d'expression aux groupes porteurs d'idées minoritaires et teste leur audience dans l'opinion. Enfin, selon les experts, si elle peine à quantifier les consensus dans l'opinion du fait des consignes données par les « trolls » (groupes de pression invitant à multiplier les contributions ou les votes), la CPI permet fort utilement de qualifier les dissensus, c'est-à-dire les sujets qui font question pour nos concitoyens.

L'évaluation a conduit à recommander au MAA de capitaliser sur ses expériences et de se doter d'une doctrine pour le choix des outils de démocratie participative. Par ailleurs, pour tirer un meilleur profit de la consultation il aurait été souhaitable de disposer de plus de temps de préparation. La Commission nationale du débat public (CNDP) recommande six mois. Enfin, les cadres ayant une compétence « métier » aurait pu être davantage chargés de l'interaction de la CPI avec les 14 ateliers des EGA et de l'exploitation des résultats aux côtés du prestataire informatique. Mais ils étaient mobilisés pour l'animation des EGA.

AGRICULTURE URBAINE

L'agriculture urbaine se développe fortement en France depuis une dizaine d'années. La création de structures et l'émergence d'initiatives se font pour nombre d'entre elles à l'écart de tout accompagnement de l'État. En revanche les collectivités se sont saisies de cette thématique pour en faire un élément de leur politique en réponse à une attente sociale.

Face à cette situation, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a confié en 2019 au CGAAER une mission destinée à définir le rôle du MAA dans le développement de l'agriculture urbaine, sous ses formes les plus diverses. Le périmètre d'étude porte sur l'ensemble des initiatives comportant une activité de production agricole, situées en milieu urbain et péri-urbain dès lors qu'elles entretiennent un lien fonctionnel avec la ville.

Les liens entre agriculture et ville remontent au Moyen Âge et ont évolué, selon les époques, avec les capacités de transports et la conception de la politique de la ville. Les jardins ouvriers du XIX^{ème} siècle laissent la place aux jardins familiaux puis aux jardins collectifs, jardins d'insertion voire thérapeutiques. Mais l'agriculture urbaine c'est aussi des modèles extrêmement diversifiés, tant dans leur mode de production (en sol, sur substrat, hors sol) que dans leurs modèles économiques (objectif de production vs objectif de services sociaux et environnementaux). Elle peut prendre la forme de micro-fermes en zone périurbaine, d'activités utilisant des espaces interstitiels dans le cœur des villes (toits, friches urbaines...) ou de fermes verticales

(dites « indoor ») maîtrisant par la technologie tous les paramètres de production. Elle est porteuse d'innovation non seulement technique mais sociale, l'approche des porteurs de projets se plaçant très souvent dans une logique collective et non individuelle.

L'agriculture urbaine fait l'objet de nombreuses controverses, tant sur sa capacité à nourrir les villes, les risques de pollution, sa viabilité économique ou son effet sur le microclimat des villes. Ces questions mettent en lumière le manque de connaissance et de recul, en partie lié à la complexité du sujet du fait de la diversité des projets et de leurs finalités.

Pour autant, l'agriculture urbaine, issue de démarches novatrices portées par personnes ne craignant pas d'expérimenter de nouveaux modes de faire et d'organisation, constitue une opportunité de rétablir le contact entre ville et agriculture via le sujet de l'alimentation, un laboratoire pour de nouvelles pratiques agricoles multifonctionnelles, ainsi qu'un levier pour attirer une population urbaine vers des métiers agricoles. L'incontournable implication du MAA passe par la recherche d'une meilleure connaissance des projets, nécessaire pour l'évaluation d'une politique publique, et nécessite de s'inscrire dans une démarche interministérielle : l'agriculture urbaine regroupe les sujets d'alimentation, de planification du territoire, de santé, d'emploi et d'économie sociale et solidaire.

La question foncière est centrale et l'agriculture urbaine permet de poser de nouvelles bases à une planification urbaine.

Autorité environnementale

Par la participation de l'un de ses membres aux travaux de l'Autorité environnementale (Ae), le CGAAER contribue tant aux avis sur les programmes et projets ayant trait à l'agriculture et à la forêt qu'à l'intégration transversale dans d'autres projets de ces préoccupations.

Ainsi, après l'avis rendu en 2016 par l'Ae sur la prise en compte de l'environnement par le programme national de la forêt et du bois 2016-2026 et un premier avis rendu dès 2018 sur le premier des programmes régionaux (PRFB), c'est en 2019 que l'essentiel des projets de PRFB ont été soumis à l'Ae, qui en a ainsi examiné une dizaine. Cinq régions¹ ont également élaboré leur schéma régional biomasse, dans le prolongement de celui de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, présenté à l'Ae en 2018. L'Ae avait au préalable, en 2017, rendu un avis sur la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse.

Les PRFB justifient le choix de retenir des objectifs de mobilisation supplémentaire inférieurs aux objectifs fixés par le PNFB en partie par celui de ne pas récolter les menus bois. Ce choix favorise le retour au sols de nutriments et permet de réduire la sensibilité des sols au tassement par les engins d'exploitation. La quasi-totalité des PRFB signale une situation de déséquilibre sylvo-cynégétique, au détriment de la capacité de la forêt à se régénérer. Si les pratiques sylvicoles sont bien identifiées comme influant sur la capacité de stockage de carbone des sols, la concurrence entre le stockage de carbone dans le bois « industrie » et l'utilisation énergétique du bois, n'est pas caractérisée et ni les PRFB, ni les SRB ne donnent des éléments chiffrés de leur contribution à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Par ailleurs, la préoccupation de la préservation des terres agricoles et forestières inspire l'ensemble des avis rendus par l'Ae sur les documents de planification et les projets d'aménagement. Cette question était en outre au centre de la note délibérée par l'Ae en 2019, tirant les leçons des dossiers de zone d'activité concertées examinés depuis plusieurs années. C'était aussi l'une des thématiques retenues pour les 10 ans de l'Autorité environnementale au Museum d'histoire naturelle le 26 juin 2019.

Comité national d'éthique des abattoirs

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et le président du Conseil national de l'alimentation (CNA) ont décidé en mai 2019 de pérenniser le Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb) en tant qu'espace de dialogue et de groupe de

concertation permanent sur les abattoirs, conformément à la première proposition de l'avis du CNEAb adopté à l'unanimité par le CNA. Ce comité est présidé par un membre du CGAAER.

Un nouveau mandat a été élaboré dont les priorités portent sur l'harmonisation des grilles d'évaluation du bien-être animal en abattoir, la question du maillage territorial des abattoirs et celle de la typologie de leurs activités, le suivi du déploiement de l'expérimentation de l'abattage mobile et de la surveillance vidéo en abattoir, l'information du consommateur et la communication.

Étiquetage des modes d'élevage

Comme suite aux décisions prises à l'issue des États généraux de l'alimentation (EGA), le Conseil national de l'alimentation (CNA) a mis en place en février 2019 un groupe de concertation pour une expérimentation d'un étiquetage des modes d'élevage.

Un membre du CGAAER assure la vice-présidence de ce groupe qui rassemble toutes les parties prenantes. Le rapport du groupe de concertation doit être rendu au début de l'année 2020 en vue de son adoption par le CNA.

Le numérique

Afin d'intégrer tous les aspects de la transformation numérique à ses missions d'expertise et de conseil au ministre, le CGAAER a créé en 2017, au sein de sa section 7, un groupe de travail « Numérique ». Il a depuis auditionné des acteurs du numérique agricole et participé à de nombreux événements de l'industrie, colloques de *think tanks*, salons, etc.

En 2019, la séance de mars de l'assemblée générale du CGAAER a été dédiée au numérique. Y ont été abordés les enjeux sociologiques et prospectifs de la transformation numérique, une vision stratégique de l'intégration du numérique en agriculture, l'étude « Effets du e-commerce sur les industries agro-alimentaires » (FranceAgriMer) et le point de vue de l'entrepreneur.

Les initiatives approfondissent la connaissance que développe le CGAAER d'enjeux numériques de plus en plus présents dans ses travaux. Ainsi, une dizaine de missions ont elles porté sur ces sujets en deux ans : la base de données nationale d'identification des bovins, l'audit sur les dispositifs permettant la maîtrise du risque de piratage des sites ministériels, l'audit interne de la qualité des données statistiques produites par le service de la statistique et de la

1. Bretagne, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-France-Comté, et Guadeloupe.

prospective du MAA, la place des données agricoles et forestières dans l'économie de la connaissance, le système d'information pour le partage de données entre le MAA et la profession vétérinaire, les systèmes d'information pour la diffusion des connaissances liés à la transition agro-écologique, l'évaluation des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication, l'évolution des métiers du MAA face au numérique, etc.

RÉSEAU MED-AMIN

Le CGAAER, en lien avec le Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), a conduit une mission d'évaluation du réseau de surveillance des marchés céréaliers méditerranéens (blés tendre et dur, orge, maïs et riz), MED-Amin.

Ce réseau, créé en 2014 entre les 13 États membres du CIHEAM sur une proposition de la France, est porté par l'Institut Agronomique méditerranéen (IAM) de Montpellier et a pour vocation d'aider à la prise de décision en matière de politiques cérésières de ces États, sur la base de la réalisation de bilans qualitatifs et quantitatifs des récoltes.

En cinq ans, le réseau a atteint une large part de ses premiers objectifs : il a instauré la confiance entre ses membres, effectué un travail méthodologique assidu auprès d'eux, mené à bien l'exercice-clé de prévision qualitative de récoltes et noué des partenariats importants, notamment avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne et le réseau AMIS.

Cependant, alors que le risque de sécurité alimentaire est loin d'avoir disparu, MED-Amin n'a plus l'importance politique de ses débuts. Ses travaux, lorsqu'ils sont connus, ont peu ou pas d'incidence sur les politiques cérésières des pays membres, les données qu'il produit ne sont pas considérées comme critiques par les opérateurs du marché mondial et ses financements sont insuffisants et déséquilibrés entre ses membres.

Peinant à satisfaire les objectifs qui lui ont été assignés, et pouvant encore moins continuer à se développer, sa survie dépend désormais du renouvellement des engagements politiques qui ont prévalu à sa création. Ce renouvellement peut se concrétiser soit sous la forme d'un engagement individuel et contractuel de chacun des membres du réseau à contribuer davantage à ses activités, tant en termes de financement que de consolidation institutionnelle, soit à travers une réorganisation complète de sa gouvernance au sein du CIHEAM, en profitant de ses activités de recherche et des possibilités de mutualisation des travaux. Dans les deux cas de figure, il s'agira de s'entendre pour savoir si le périmètre de recherche du réseau doit rester cantonné à la pure analyse statistique des données cérésières ou s'il doit désormais étendre ses travaux à d'autres thématiques plus au cœur des préoccupations des États en 2020.

Activités internationales

L'activité internationale 2019 a été riche, comme à son habitude, et s'est déclinée en jumelages européens, missions d'assistance technique (TAIEX), appuis institutionnels et coopération bilatérale, organisation d'assemblée générale et participation à des groupes de travail.

Le CGAAER représente plus de la moitié des ressources mobilisés pour la coopération institutionnelle du MAA.

► Jumelages européens

Le CGAAER est toujours très impliqué dans les jumelages européens.

Ces jumelages sont des outils européens de coopération basés sur des partenariats techniques pouvant aller jusqu'à 36 mois, pendant lesquels un État membre de l'Union européenne, généralement en consortium avec d'autres États-membres, accompagne une administration homologue d'un pays tiers dans la mise en place de réformes dans un domaine régalien.

Le CGAAER pilote ou co-pilote (rôle du chef de Projet) les jumelages suivants, en lien avec les GIP ADECIA et FVI :

- appui à la Direction générale des forêts et aux services phytosanitaires algériens,
- appui aux services vétérinaires libanais,
- appui au ministère de l'agriculture tunisien pour la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques agricoles.

► Algérie

Forêts : ce jumelage vise à renforcer les capacités de la Direction générale des forêts algérienne dans la mise en oeuvre de la stratégie forestière. Il est porté par un consortium franco-italien, avec l'appui d'experts suédois.

Le chef de projet senior est membre du CGAAER, le chef de projet junior est italien et le conseiller résident de jumelage (CRJ) est un agent de la DGPE (antérieurement CRJ en Tunisie). L'année 2019 a été consacrée au montage de l'équipe de jumelage et du dossier de candidature (juin-juillet), à la soutenance orale du projet (septembre) et à un séminaire de préfiguration en Algérie (novembre), à la participation des 2 CRJ au séminaire organisé par l'UE à Bruxelles (décembre). L'intégration de l'ADECIA à FAM, qui est devenu le support administratif du projet au 1^{er} janvier 2020, le contexte électoral en Algérie en décembre et le changement de chef de projet algérien ont conduit à différer légèrement la signature du contrat de jumelage, qui sera notifiée en février 2020.

Le projet, qui comporte quatre volets, va se dérouler sur 2 ans :

1. définition et mise en place d'une stratégie de valorisation du patrimoine et des produits forestiers,
2. renforcement des capacités de l'administration forestière en matière de pilotage stratégique et d'efficacité opérationnelle,
3. définition et mise en place d'une politique d'amélioration continue des compétences,
4. amélioration de la mise en œuvre des cadres stratégiques et de la gestion des conventions internationales.

D'un point de vue opérationnel, le jumelage est piloté par une équipe comportant les responsables des quatre volets (quatre membres du CGAAER et une experte italienne), avec l'appui de l'animateur du groupe Forêt-Bois (S4).

Il va mobiliser une quarantaine d'experts de la DGPE, de la DGAL, de la DGER, de l'AFB/OFB, d'INRAE, dont une dizaine du CGAAER.

La valeur ajoutée du CGAAER a été déterminante pour l'engagement de ce jumelage, tant par la capacité à constituer et mobiliser un réseau d'experts compétents sur un vaste éventail de sujets de politique de gestion et de valorisation durable d'espaces naturels et forestiers, que par la possibilité d'y constituer une équipe de pilotage pluridisciplinaire étroitement coordonnée.

Surveillance phytosanitaire : seul jumelage en cours dans le secteur phytosanitaire. Des membres du CGAAER interviennent en qualité d'experts court terme.

► Liban

Ce jumelage vise à appuyer les services vétérinaires libanais pour une mise à niveau selon des standards européens de la surveillance et du contrôle de la santé animale et de la sécurité sanitaires des aliments dans une approche « de la fourche à la fourchette ».

Le chef de projet sénior est membre du CGAAER, tandis que le CRJ, détaché à Expertise France, est un agent de la DGAL venant des services déconcentrés.

L'objectif général est de renforcer les services vétérinaires de ce pays, d'améliorer ses capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments, d'intégrer les normes internationales dans le droit local et enfin de préparer l'adhésion du Liban à l'OMC.

Ce jumelage participe de la stratégie d'influence de la France et favorise un alignement sur le modèle européen et français de la façon de voir la santé animale, le contrôle de la chaîne alimentaire des produits d'origine animale et le bien-être animal.

Le jumelage était initialement prévu d'octobre 2018 à septembre 2020, mais les événements de rue au Liban et l'instabilité gouvernementale qui en a découlé pourraient conduire à une prolongation du jumelage jusque fin 2020.

D'un point de vue opérationnel, ce jumelage comprend une phase d'évaluation de l'existant, des propositions de réorganisation et de changement des pratiques, puis un accompagnement par la formation et la communication pour rendre la réforme effective et durable.

L'année 2019 a été principalement consacrée à l'évaluation de l'existant et à faire la synthèse des observations pour définir la réforme à mettre en œuvre.

La France mobilise une vingtaine d'experts, dont la moitié sont issus du CGAAER.

L'appel aux compétences des membres du CGAAER est structurante pour ce jumelage, sachant que le temps de travail des membres du CGAAER consacré à ce jumelage est variable en fonction des thèmes. La mise à niveau de la réglementation libanaise pour les services vétérinaires est certainement l'une des plus importantes tâches par le temps consacré, nonobstant le pilotage du jumelage par le chef de projet sénior.

► Tunisie

Le jumelage « Appui institutionnel au Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche pour renforcer ses capacités d'élaboration et de mise en œuvre de politiques agricoles et rurales inclusives » s'est conclu en juillet 2019, après trois ans et demi de collaboration étroite avec la Direction générale des études et du développement agricole de ce ministère. Mobilisant une cinquantaine d'experts français et italiens pour environ 800 journées/personne, ce jumelage a produit l'ensemble des livrables attendus tant sur les politiques agricoles (cartographie des financements extérieurs du budget, méthodes de prospective, plan de suivi et d'évaluation des politiques, formations...) que sur l'appui à la mise en œuvre de projets de développement rural dans cinq régions.

Appuis institutionnels

► Algérie

L'Ambassade de France en Algérie finance un programme de coopération bilatérale qui permet de poursuivre deux actions engagées au cours du Jumelage DSV 2014-2016 :

- > l'identification bovine ;
- > le système d'information.

Un membre du CGAAER et un ancien membre du CGAAER sont les experts mobilisés pour ces deux actions.

► Arabie Saoudite

Un membre du CGAAER pilote deux programmes de coopération, sous l'égide de FVI et avec la collaboration, notamment, de l'ANSES, pour le développement des capacités des laboratoires d'analyses du domaine santé publique vétérinaire :

- > renforcement du réseau des laboratoires de santé animale du Ministère de l'agriculture saoudien (MEWA) ;
- > développement des capacités du laboratoire de référence national du Saudi Food and Drug Authority (SFDA) dans le domaine de la sécurité alimentaire.

► Arménie

Un membre du CGAAER a été mobilisé en appui au développement d'un système d'indications géographiques dans le secteur du vin en Arménie. Cette action intervient en complément d'une assistance technique communautaire visant à accompagner l'abandon de l'usage des dénominations géographiques françaises «Cognac» et «Champagne». Elle répond également à une demande du ministère de l'agriculture arménien pour valoriser son patrimoine viticole.

► Jordanie

Un membre du CGAAER a été mobilisé pour une assistance technique dans le secteur de la transformation fromagère du lait de petits ruminants. Ce dossier se concentre maintenant sur la remise en route d'une ferme d'État et de son atelier fromager.

► Tunisie

Le CGAAER est intervenu sur deux projets, en appui au ministère de l'agriculture tunisien :

- > le PACTE (Programme d'adaptation au changement climatique des territoires ruraux), financé par l'AFD, opérationnel en 2019.

Sous le pilotage de la Direction générale de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles (DGAETA) et en lien avec la CIRAD, qui est chargé de la mise en place de «plateformes de concertation territoriale» pour la définition et la planification d'investissements et le suivi-évaluation de leurs impacts, ADECIA (chef de projet CGAAER et CFPPA de Carmejane) contribue pour la partie formation sur une période de trois ans. Celle-ci consiste à former des agents de développement rural et à préparer l'agence de vulgarisation et de formation agricole tunisienne à conduire elle-même ces formations dans le futur.

- > le PRIMEA (Programme de relance de l'investissement et de modernisation des exploitations agricoles) est financé par l'AFD sur cinq ans (60 millions d'euros).

L'AFD a confié à ADECIA la conduite du projet en lien avec la Direction générale du financement des investissements et des organismes professionnels (DGFIOP). Le contrat signé fin 2018 n'a pu être mis en œuvre que fin 2019 avec la programmation des missions en 2020.

► Assemblées générales

Deux assemblées générales à thématique internationale ont été organisées en 2019 par la section 7 :

- > l'assemblée générale d'avril 2019 a été consacrée au **Brexit**, avec un point d'étape sur la préparation de l'État à une sortie sans accord. Un représentant de la France à la *Task Force 50*, le coordinateur interministériel chargé de la préparation de l'État et l'attachée agricole adjointe en poste à Londres ont participé à cette assemblée générale ;
- > l'assemblée générale de juillet 2019 a été consacrée à la **politique agricole néerlandaise**, avec la participation de personnalités néerlandaises.

► Groupes de travail externes

Stratégie européenne et internationale du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Un membre du CGAAER est mobilisé pour accompagner la DGPE dans le suivi de sa stratégie européenne et internationale 2018-2023, afin de :

- > contribuer à la construction d'une Union européenne forte, ouverte sur le monde et protégeant ses intérêts ;
- > accompagner la transition vers des systèmes porteurs de solutions durables ;
- > renforcer le positionnement à l'international de nos entreprises, nos savoir-faire et notre expertise publique ;
- > participer au renforcement de la gouvernance mondiale des systèmes de production et de consommation en coordonnant notre action avec l'ensemble des parties prenantes.

Commission agricole et agro-alimentaire internationale de FranceAgriMer

Le CGAAER participe activement à la Commission internationale de FranceAgriMer et à ses groupes de travail, notamment celui sur les «pays retenus comme prioritaires», devant permettre de définir une méthodologie généralisable à tous les pays cibles.

► Groupes de travail internes

La section 7 anime deux groupes de travail (Sécurité alimentaire et numérique) et un collectif (Agriculture urbaine).





MISSIONS

LES MISSIONS

Les missions réalisées par le CGAAER, issues de la seule demande du ministre ou de demandes conjointes de plusieurs ministres peuvent être catégorisées en trois groupes : les missions organiques, dites « cœur de métier », les missions « caractérisées » et les missions ou fonctions spécifiques.

Les missions organiques, « cœur de métiers » sont au nombre de quatre : audit, conseil, évaluation et inspection.

Les missions « caractérisées » comprennent la médiation et la gestion de crise, l'expertise nationale ou internationale, les études et la prospective.

Les missions ou fonctions spécifiques comprennent la présidence ou la participation à des jurys, la délivrance de formations, la représentation au sein d'organismes publics ou privés et les missions permanentes particulières.

En 2019, le Conseil général a reçu **206 missions nouvelles** :

- ▶ 55 missions d'audit ou d'inspection,
- ▶ 86 missions de conseil, évaluation, expertise, médiation et gestion de crise, prospective et autres,
- ▶ 65 présidences de jurys, correspondant à 90 participations à des jurys d'examen et concours, comme président ou membre de jury.

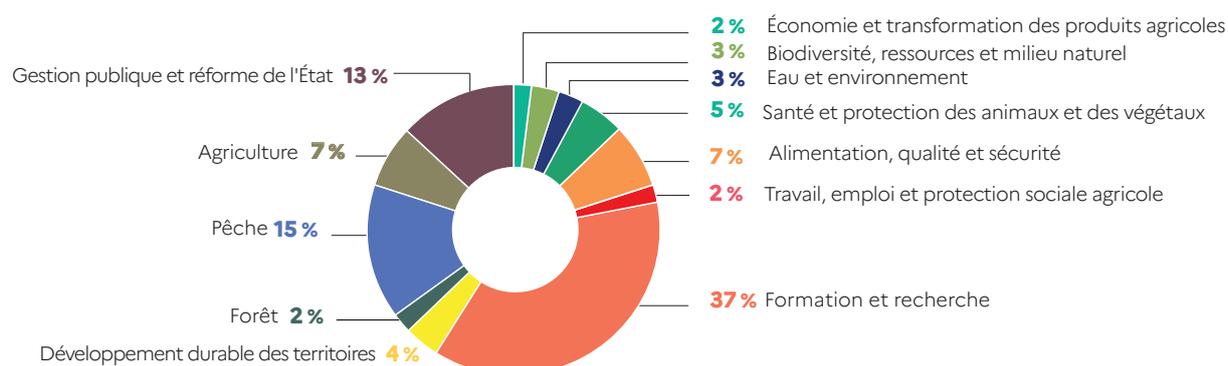
À cela se rajoutent 140 missions en cours au 1^{er} janvier 2019 : 50 missions d'audit ou d'inspection et 90 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise, de prospective.

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS NOUVELLES

DOMAINE	AUDITS/ INSPECTIONS	JURY	AUTRES	TOTAL
Agriculture	1	0	13	14
Alimentation, qualité et sécurité	1	0	13	14
Biodiversité, ressources et milieu naturel	5	0	2	7
Développement durable des territoires	0	0	8	8
Eau et environnement	0	0	7	7
Économie et transformation des produits agricoles	0	0	3	3
Forêt	0	0	4	4
Formation et recherche	2	65	10	77
Gestion publique et réforme de l'État	16	0	11	27
Pêche	29	0	2	31
Santé et protection des animaux et des végétaux	0	0	11	11
Travail, emploi et protection sociale agricole	1	0	2	3
Total	55	65	86	206

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS RECUES EN 2019 (HORS JURYS)

RÉPARTITION EN POURCENTAGE



LES MISSIONS D'AUDIT

L'audit est une activité exercée de manière indépendante et objective, conduite selon un processus systématique et méthodique généralement défini par des normes, permettant à l'auditeur, à l'issue d'une phase contradictoire :

- d'émettre une opinion objective sur l'aptitude des dispositions mises en œuvre par l'entité auditée pour atteindre ses objectifs,
- de formuler des recommandations pour améliorer la maîtrise de ses risques.

L'entité faisant l'objet de l'audit peut être une structure, une organisation, un processus, des comptes,

un état financier... En pratique, les audits réalisés par le CGAAER portent sur des structures ou des processus.

Le CGAAER réalise deux catégories d'audits :

- l'audit interne, conduit dans le cadre de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI),
- l'audit dit « hors MMAI ».

En 2019, le CGAAER a traité **55 nouvelles missions d'audit**, nécessitant la désignation de 46 auditeurs et 71 participations de ceux-ci.

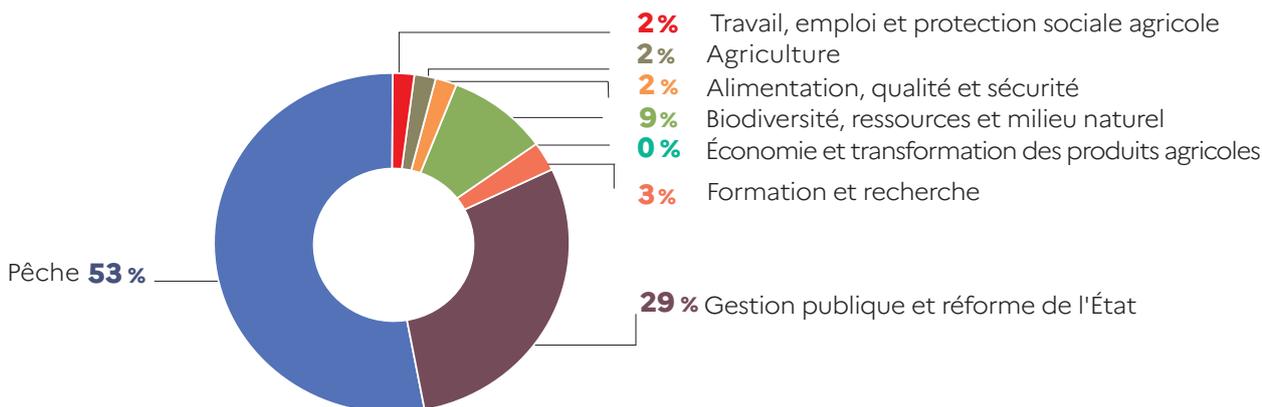
Au 1^{er} janvier de l'année, **50 missions d'audit étaient en cours**.

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS D'AUDIT RÉALISÉES EN 2019

DOMAINE DE COMPÉTENCE	NOMBRE
Agriculture	1
Alimentation, qualité et sécurité	1
Biodiversité, ressources et milieu naturel	5
Économie et transformation des produits agricoles	0
Formation et recherche	2
Gestion publique et réforme de l'État	16
Pêche	29
Travail, emploi et protection sociale agricole	1
Total	55

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS D'AUDIT NOUVELLES RÉALISÉES EN 2019

MISSIONS D'AUDIT NOUVELLES



LISTE DES MISSIONS D'AUDIT REÇUES EN 2019 CLASSÉES PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE

Agriculture

N° 19027

Audit MMAI - Audit interne du plan d'action apurement portant sur le risque de non-conformité des aides PAC entraînant des refus d'apurement

N° 19060-02

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDPP des Hauts-de-Seine

N° 19060-03

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDTM de la Vendée

Alimentation, qualité et sécurité

N° 19026

Audit MMAI - Audit interne portant sur le contrôle des délégations des contrôles officiels, exercé par la DGAL « CONTROLOVS »

N° 19060-04

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDT du Jura

N° 19060-05

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDPP de l'Isère

Biodiversité, ressources et milieu naturel

N° 19016-01

Audit 2019 – Prévention des risques naturels et technologiques - Normandie

N° 19060-06

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDCSPP de la Charente

N° 19016-02

Audit 2019 – Prévention des risques naturels et technologiques - Guyane

N° 19060-07

Évaluation des services interministériels départementaux des systèmes d'information (SIDSIC) - programme 2019

N° 19016-03

Audit 2019 – Prévention des risques naturels et technologiques - Grand Est

N° 19033-01

Audit du PRDAR 2017 de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

N° 19016-04

Audit de suivi 2019 - Prévention des risques naturels et technologiques - Martinique

N° 19033-02

Audit du PRDAR 2017 de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire

N° 19016-05

Audit de suivi 2019 – Prévention des risques naturels et technologiques - Bourgogne Franche-Comté

N° 19033-03

Audit du programme 2017 de l'ONVAR COOP DE FRANCE

Formation et recherche

N° 19025

Audit MMAI - Audit de la tutelle financière de 3 établissements d'enseignement supérieur agricole publics

N° 19033-04

Audit du programme 2017 de l'ONVAR Inter AFOCG (Inter Associations de Formation Collective à la Gestion)

N° 19024

Audit interne du processus de sécurisation des élèves en situation professionnelle

N° 19033-05

Audit du programme 'protection intégrée' 2018 de l'Institut technique ARVALIS - Institut du végétal

Gestion publique et réforme de l'État

N° 19029

Audit MMAI - Audit de la qualité des données statistiques produites par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP)

N° 19033-06

Audit de l'appel à projet ECO-ALIM n° 1291 - Institut du porc

N° 19033-07

Audit de l'appel à projet Sclérolég n° 1317 CTIFL - Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes

N° 19060-01

Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDT de la Haute-Marne

N° 19033-08

Audit de l'appel à projet COSELAG n° 2015-04 - INRA Toulouse

Pêche

N° 19030

Audit MMAI - Audit du processus de collecte, de gestion et d'utilisation des données pour le soutien aux avis scientifiques pour la politique commune de la pêche

N° 19015-01

Audit système - Collecte des données 2016

N° 19015-02

Audit système - Collecte des données 2017

N° 19015-17

Audit système - Collecte des données 2014

N° 19015-04

Audit d'opération - Investissement productif - Reprise de pisciculture et mise en place d'un système de renouvellement et filtration de l'eau

N° 19015-13

Audit d'opération - Création nouvelle gamme de produits traiteurs de la mer frais et surgelés

N° 19015-14

Audit d'opération - Investissements dans la construction d'un atelier d'expédition d'huîtres

N° 19015-16

Audit d'opération - Construction d'un local de transformation et de vente des produits de la pêche

N° 19015-18

Audit d'opération - Création d'un atelier de transformation de salmonidés

N° 19015-19

Audit d'opération - Diversification par la création d'une nouvelle nurserie et acquisition de matériels aquacoles divers

N° 19015-24

Audit d'opération - Production d'huîtres spéciales avec système innovant longues lignes

N° 19015-26

Audit d'opération - Acquisition de matériel productif

N° 19015-07

Audit d'opération - Acquisition de navire

N° 19015-08

Audit d'opération - Acquisition de navire

N° 19015-10

Audit d'opération - Acquisition de navire

N° 19015-11

Audit d'opération - Acquisition de navire

N° 19015-15

Audit d'opération - Acquisition de navire

N° 19015-21

Audit d'opération - Acquisition de navire

19015-22

Audit d'opération - Plan de compensation des surcoûts sur les produits de la pêche

N° 19015-28

Audit d'opération - Plan de compensation des surcoûts sur les produits de la pêche

N° 19015-09

Audit d'opération - Plan de compensation des surcoûts des produits de la pêche et aquaculture 2^e semestre 2016

N° 19015-03

Audit d'opération - Plan de lutte sanitaire

N° 19015-05

Audit d'opération - SI Pêche

N° 19015-06

Audit d'opération - Modification de la structure piscicole (sanitaire et conditions de travail)

N° 19015-12

Audit d'opération - Plan de production et de commercialisation 2016

N° 19015-25

Audit d'opération - Plan de production et de commercialisation 2015

N° 19015-20

Audit d'opération - Fonctionnement et animation 2017

N° 19015-23

Audit d'opération - L'observatoire des écosystèmes pélagiques tropicaux de L'IRD - suivi biologique

N° 19015-27

Audit d'opération - Mortalité mytilicole 2016

Travail, emploi et protection sociale agricole

N° 19028

Audit MMAI - Audit interne des plans de prévention des risques psychosociaux (RPS)

Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

Le conseil est une prestation visant à accompagner les évolutions en facilitant la prise de décision.

Le conseil peut être délivré à chaque phase d'un processus de changement, de la réflexion à la mise en œuvre opérationnelle. Il peut porter sur le pilotage d'un projet, la conception d'une politique publique ou l'amélioration du fonctionnement et de la performance d'une organisation.

Le CGAAER fait sienne une typologie distinguant trois formes de conseil :

- ▶ **le conseil en stratégie** consiste à accompagner le décideur dans la réflexion, la conception et la formalisation des objectifs, ainsi que le cas échéant dans la définition des mesures de mise en œuvre opérationnelle,
- ▶ **le conseil en management** d'organisation et de projet apporte, après analyse d'une situation, un éclairage global facilitant la prise de décision, fournissant aux cadres ou au personnel une assistance dans la gestion de leurs opérations,
- ▶ **la médiation** consiste à intervenir dans une situation bloquée, afin de créer les conditions d'une reprise du dialogue et des négociations ultérieures.

Le processus de conseil résulte d'une pratique et de techniques que le consultant peut adapter à chaque situation, et non de méthodes et procédures déterminées ou normées.

L'évaluation des politiques publiques peut concerner un dispositif, un programme, ou une politique dans son ensemble (juxtaposition ou superposition de dispositifs et de programmes).

Elle apprécie :

- ▶ son efficacité en mettant en rapport les résultats obtenus au regard des objectifs,
- ▶ son efficacité, en mesurant les moyens mobilisés au regard de l'efficacité,
- ▶ la cohérence des moyens mis en œuvre au regard des autres politiques publiques,
- ▶ sa pertinence, en fonction des besoins qui justifiaient sa mise en place.

L'expertise, d'une manière générale, est une procédure destinée à éclairer une personne chargée de prendre une décision.

Il s'agit d'un ensemble d'activités ayant pour objet de fournir à un commanditaire, en réponse à une question posée, une interprétation, un avis ou une recommandation élaborés à partir des connaissances disponibles et de démonstrations accompagnées d'un jugement professionnel.

Sur les **86 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et gestion de crise, de prospective** pour lesquelles le Conseil général été sollicité en 2019, quatre ont été demandées directement par le Premier ministre, **69** par le ministre en charge de l'agriculture, une par le ministre de la Transition écologique et solidaire, trois par Adecia, trois par France vétérinaire international et six par d'autres ministères.

Sur ces **86 missions, 24 ont été conduites en interministériel** : (une avec l'Inspection générale des finances, trois avec l'Inspection générale des affaires maritimes, cinq avec l'Inspection générale de l'éducation nationale, cinq avec l'Inspection générale des affaires sociales, deux avec l'Inspection générale jeunesse et sports, quatre avec Contrôle général économique et financier, cinq avec l'Inspection générale de l'administration, 16 avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable).

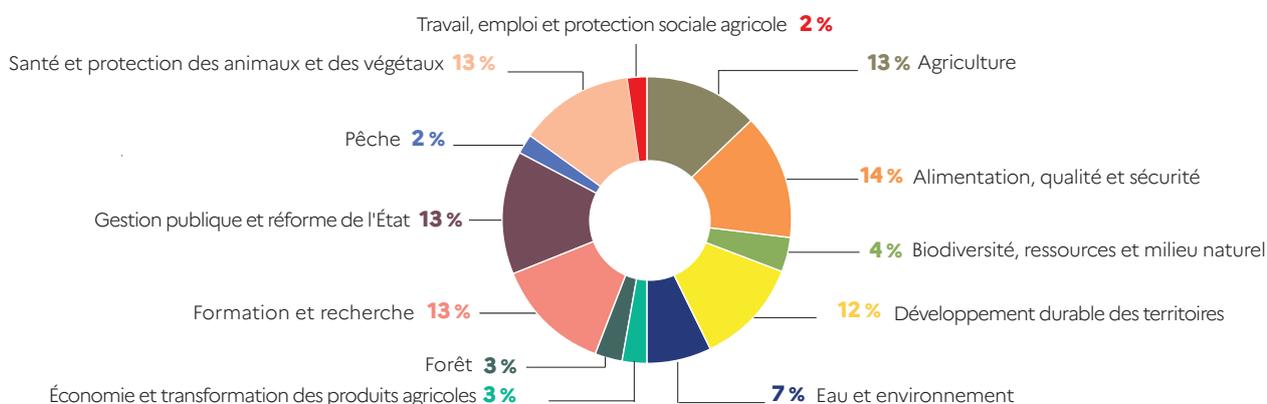
RÉPARTITION DES MISSIONS ACTIVES POUR 2019 (EN NOMBRE)

Missions en cours au 1 ^{er} janvier 2019	90
Missions nouvelles	86
Total de missions actives en 2019	176

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2019

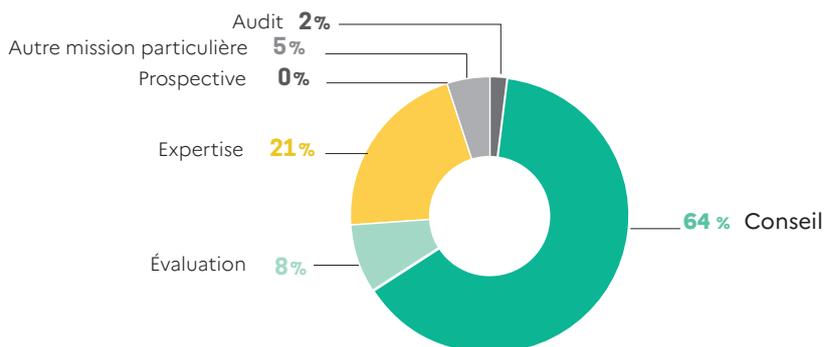
RÉPARTITION PAR DOMAINE	NOMBRE
Agriculture	11
Alimentation, qualité et sécurité	12
Biodiversité, ressources et milieu naturel	3
Développement durable des territoires	10
Eau et environnement	6
Économie et transformation des produits agricoles	3
Forêt	3
Formation et recherche	11
Gestion publique et réforme de l'État	12
Pêche	2
Santé et protection des animaux et des végétaux	11
Travail, emploi et protection sociale agricole	2
Total	86

RÉPARTITION EN POURCENTAGE



RÉPARTITION PAR MÉTIERS DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2019

MÉTIER	NOMBRE
Audit	2
Conseil	55
Évaluation	7
Expertise	18
Prospective	0
Autre mission particulière	4
Total	86



LISTE DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2019 CLASSÉES PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE

Agriculture

19018	Évaluation du fonctionnement du réseau MED-Amin	19058	Organisation des contrôles relatifs à la sécurité sanitaire des aliments
19044	Ateliers AFOM menés dans le cadre du futur PSN et de l'évaluation des besoins de la prochaine PAC	19061	Évaluation de la consultation publique menée de juillet à novembre 2017 durant les EGA
19052	La politique du MAA en matière d'agriculture urbaine	19081	Plans de maîtrise de la sécurité dans les laboratoires de recherche sur les prions
19059	Pacte de développement territorial de La Nièvre	19086	Présentation aux CRALIM du rapport sur les Impacts budgétaires de la loi EGalim concernant la qualité des approvisionnements en restauration collective
19070	Identification des déterminants de la prise de décision par l'exploitant agricole d'une transition vers l'agro-écologie	19102	Coordination du plan national de prévention, surveillance et lutte contre la peste porcine africaine au sein de la DGAL
19077	Déclinaison régionale du Projet Agro-Écologique pour la France (PAEF)	19110	Mission interministérielle sur le retour d'expérience Lubrizol
19082	Systèmes d'information pour la diffusion des connaissances liés à la transition agro-écologique	19111	Remplacement de la BDNI
19094	Mission de conseil relative à la constitution du dossier des participants en vue du débat public qui sera organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) dans le cadre de la déclinaison nationale de la Politique Agricole Commune (PAC) post-2020	19112	Arménie : expertise dans le domaine des Indicateurs Géographiques Viticoles
19096	Mission d'analyse des stratégies d'influence ans le secteur agricole et agroalimentaire	19113	Algérie : appui à l'élaboration d'une politique publique de sécurité sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture
19105	Place de la France dans les politiques agricoles de l'Afrique	19115	Ukraine : expertise dans le cadre d'un programme d'assistance en sécurité sanitaire des aliments
19107	Agroécologie-Parangonnage international et engagement international des acteurs français		
19046	Impacts budgétaires de la loi EGalim concernant la qualité des approvisionnements en restauration collective		
19051	Évaluation du troisième plan chlordécone et propositions pour un quatrième plan		
			Biodiversité, ressources et milieu naturel
		19062	Engrillagement en Sologne : synthèse des effets et propositions
		19076	Quels leviers pour développer la bioéconomie des produits biosourcés en Outre-mer ?
		19104	Étude de parangonnage sur les dispositifs d'information concernant la qualité des sols agricoles

Développement durable des territoires

19019

Expertise de projets en réponse à l'appel à projets de la région PACA, dans le cadre du PEI
- projet Prairies Sud - 1 projet

19035

Expertise des projets en réponse à l'appel à projets de la région Occitanie
- vague 1, dans le cadre du PEI - 11 projets

19036

Expertise des projets en réponse à l'appel à projets de la Région Hauts de France, dans le cadre du PEI
- 6 projets

19043

Assistance technique pour le suivi du projet de barrage multi usages sur la commune de Pouembout en Nouvelle Calédonie

19050

Expertise des projets en réponse à l'appel à projets de la région du Grand Est, dans le cadre du PEI
- 12 projets

19065

Expertise des projets en réponse à l'appel à projets de la Région Normandie, dans le cadre du PEI
- 12 projets

19067

Évolution de l'architecture du Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) après 2020

19071

Expertise des projets en réponse à l'appel à projets de la Région Bourgogne-France-Comté, dans le cadre du PEI
- 7 projets

19074

Le numérique en zone rurale. Quelle place pour les données agricoles et forestières dans l'économie de la connaissance ?

19103

Expertise des projets en réponse à l'appel à projets de la région Centre Val de Loire, dans le cadre du PEI
- 5 projets

Eau et environnement

19022

Le barrage de la Laye
dans les Alpes-de-Haute-Provence

19056

Eau, Climat et Agriculture

19089

Bilan du dispositif des Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC)

19098

Retour d'expérience sur l'épisode caniculaire

19106

Projet d'irrigation Hauts de Provence Rhodanienne

19109

Expertise sur les conditions de mobilisation des retenues hydroélectriques pour le soutien d'étiage pour le bassin Adour-Garonne

Économie et transformation des produits agricoles

19078

Parangonnage sur la lutte contre les pertes agricoles et le gaspillage alimentaire

19083

Construction du prix d'achat de la betterave sucrière

19095

Évaluation du dispositif d'accords de modération des marges de distribution des fruits et légumes frais

Forêt

19085

Évaluation à mi-parcours du GIP ECOFOR

19100

Mesures fiscales DEFI forêt

19117

Algérie : jumelage européen d'appui au renforcement des capacités de la Direction Générale des Forêts dans la mise en œuvre de la stratégie forestière

Formation et recherche

19032

Réalisation d'un état des lieux des installations et des personnels chargés de l'utilisation d'animaux à des fins de recherche

19038

Expertise et conseil sur la situation du Concours Général Agricole

19039

Présidence des travaux des études 2019 de l'observatoire des missions et des métiers (OMM) - filière administrative et filière bibliothécaire

19040

Co-animation du groupe de travail sur l'évaluation des ingénieurs dans le cadre de la préfiguration de la fusion INRA-IRSTEA

19047

Jury de l'appel à projet « animation régionale des partenariats pour l'innovation et le développement agricole »

19063

Évaluation du sixième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole 2016-2020

19069

Orientation des élèves vers l'enseignement agricole et son attractivité

19090

Afrique du Sud : développement d'une offre de formation en gestion et traitement de l'eau

19084

Attentes des branches professionnelles agricoles, agroalimentaires, de la pêche et des territoires en matière de besoin en compétences et capacité des établissements d'enseignement agricole à y répondre

19097

Les seuils de dédoublement des classes

19099

Préfiguration de l'Institut regroupant AgroCampus Ouest et Montpellier SupAgro

Gestion publique et réforme de l'État

19021

Organisation territoriale des services publics - Travaux préalables à la mise en place de SG communs - (Extension de la mission aux 4 DOM - sauf Guyane - CGAAER n° 19091)

19031

Expertise de la Chambre d'agriculture de la Réunion

19054

Valorisation de l'expérience et gestion de la fin de carrière des corps A+

19053

Reconfiguration de la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte

19055

Association de la société civile aux prises de décision

19057

Impact du numérique sur les emplois du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

19064

L'organisation des services de l'État relative à la sécurité sanitaire et zoo sanitaire en filière de production de coquillages d'élevage et de pêche

19087

Bilan organisationnel et social de la réforme régionale de 2015

19091

Extension aux 4 DOM (sauf Guyane) de la mission CGAAER n° 19021 sur la mise en place de secrétariats communs

19093

Appui du CGAAER à l'élaboration du programme de transformation de la DGAL

19101

Fonctions supports en administration centrale

19116

Sénégal : expertise sur le statut des Clusters Aviculture et Horticulture

Pêche

19041

Appui à une mission parlementaire sur l'encadrement de la pêche de loisir en mer

19079

Organisation du marché des produits de la mer à La Réunion

Santé et protection des animaux et des végétaux

19017

Directeur de crise sur la peste porcine africaine

19023
Évaluation relative aux introductions de ruminants sur l'île de La Réunion

19034
Identification des alternatives au glyphosate pour les usages non agricoles

19037
Appui expert auprès du préfet P-E Bisch, coordonnateur interministériel en charge du déploiement des plans d'actions sur les produits phytosanitaires

19042
Appui à la mise en place des contrôles SPS dans le cadre du Brexit

19048
La biologie vétérinaire

19049
Évaluation et suivi du projet CALYPSO

19066
Organisation d'un service d'autopsies animales dans l'Yonne

19072
Menace sanitaire sur le département de Mayotte liée aux cas de fièvre aphteuse recensés aux Comores

19073
Détermination des coûts des analyses officielles pratiquées par les laboratoires départementaux (LDA)

19114
Corne de l'Afrique – Appel à experts OIE

Travail, emploi et protection sociale agricoles

19006
Bilan des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation - Session 2019

19068
Service rendu aux agriculteurs par les services de remplacement

FOCUS SUR LES MISSIONS À L'INTERNATIONAL ACTIVES EN 2019

Les demandes de mission à l'international émanent principalement des groupements d'intérêt public (GIP) « France vétérinaire International » (FVI) et l'Agence pour le développement de la coopération (ADECIA). Au 1^{er} janvier 2020, ces GIP ont respectivement fusionné avec l'École nationale des services vétérinaires (ENSV) et FranceAgriMer.

En 2019, les missions à l'international actives sont au nombre de 13, dont 7 nouvelles et 6 en cours au 1^{er} janvier 2019.

AFRIQUE DU SUD

19090
Développement d'une offre de formation en gestion et traitement de l'eau

ALGÉRIE

17099
Appui à la Direction des Services Vétérinaires d'Algérie sur le système d'information vétérinaire et l'identification animale

19117
Jumelage européen : appui au renforcement des capacités de la Direction Générale des Forêts dans la mise en œuvre de la stratégie forestière

18139
Jumelage européen : appui à la mise en place d'une démarche qualité au sein de la protection des végétaux et contrôles techniques

19113
Appui à l'élaboration d'une politique publique de sécurité sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture

ARABIE SAOUDITE

16068
Mise en place et suivi des partenariats avec le ministère de l'agriculture saoudien

19112
Appel d'offre sur la mise en place de pôles de compétitivité agricoles (expert)

CORNE DE L'AFRIQUE

19114
Appel à experts OIE

GEORGIE

17127
Jumelage européen : indication géographique
– indications géographiques (chef de projet)

LIBAN

18124
Jumelage européen : renforcement des capacités
de ses services vétérinaires – coordination et suivi
(chef de projet)

SENEGAL

19116
Expertise sur le statut des Clusters Aviculture
et Horticulture

SERBIE

17126
Jumelage européen : techniques de laboratoires
en zoonoses et antibiotiques - Expert RESCO

UKRAINE

19115
Programme d'assistance dans le domaine
de la sécurité sanitaire des aliments

Missions de jurys

À l'instar de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et de l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche (IGESR), des membres du CGAAER assurent la **présidence de divers jurys d'examen et concours** pour asseoir l'autorité académique du MAA, notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur privé et pour les jurys nationaux du BTSA.

En 2019 le Conseil général a assuré :

➤ 16 présidences d'entrée ou de sortie d'écoles d'ingénieurs et d'inspecteurs de la santé publique vétérinaire,

➤ 16 présidences de jury BTSA,

➤ 33 présidences de jury de recrutement pour l'encadrement et les corps d'enseignants de l'enseignement technique, et présidences ou participations à des jurys d'autres recrutements dans la fonction publique d'État.

Soit un total de **65 présidences de jurys**, ayant mobilisé la participation de 44 membres pour un total de 90 participations comme président ou membre des jurys listés dans le tableau ci-dessous.

LISTE DES JURYS

N° 19001

Présidence de jurys 2019 BTSA

- ACSE (Analyse et conduite des systèmes d'exploitation)
- APV (Agronomie - Productions végétales)
- AP (Aménagements paysagers)
- ANABIOTEC (Analyse agricoles, biologiques et biotechnologiques)
- Aquaculture
- DARC (Développement des agricultures des régions chaudes)
- GF (Gestion forestière)
- GDEA (Génie des équipements agricoles)
- VO (Viticulture-Œnologie)
- GPN (Gestion et protection de la nature)
- GMEA (Gestion et maîtrise de l'eau)
- PA (Productions animales)
- PH (Productions horticoles)
- STA (Sciences et technologies des aliments)
- DATR (Développement, animation des territoires ruraux)
- TC (technico-commercial)

N° 19002

Présidence de jurys des concours d'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et 2^e catégorie professeurs établissements privés (PCEA)

- Lettres modernes
- Mathématiques
- SESG : Sciences économiques et sociales, gestion - Option A Gestion de l'entreprise
- Concours externe de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole - Section Technologies de l'informatique et du Multimédia

- Concours interne de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement technique agricole - Section Technologies de l'informatique et du Multimédia
- **STA** : Sciences et techniques agronomiques
 - Option A : Productions animales
- Sciences et techniques agronomiques
 - Option B : productions végétales
- Sciences et techniques agronomiques
 - Option C : Productions horticoles
- Biochimie, microbiologie et biotechnologie

N° 19003

Présidence de jurys des concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et à la 4^e catégorie de professeurs des établissements d'enseignement agricole privés

- Mathématiques, physique et chimie
- Lettres histoire
- Anglais Lettres Lettres
- SESG : Sciences économiques et sociales, gestion
 - Option A Gestion de l'entreprise
- Sciences économiques et sociales, gestion
 - Option B : Gestion commerciale
- Sciences économiques et sociales, gestion
 - Option C : Sciences économiques et économie sociale et familiale
- Concours interne pour l'accès à la 4^e catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé - Sciences économiques et sociales et gestion : option Économie sociale et familiale
- STEAH : Option A : Agroéquipements
- Sciences et techniques agronomiques
 - Option A : Productions animales
- Sciences et techniques des aménagements de l'espace - Option A : Aménagement paysager
- Sciences et techniques des aménagements de l'espace - Option B : Aménagement forestier

N° 19004

Présidence de jurys des concours de conseillers principaux d'éducation (CPE) (public externe et interne)

N° 19005

Présidence des jurys - de titularisation des professeurs PCEA, PLPA et conseillers principaux d'éducation de l'enseignement agricole - et du jury d'admission au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement agricole privé

N° 19007

Autres examens professionnels en 2019

- Présidence du jury du certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine en 2019

N° 19009

Recrutement directeurs EPLEFPA et directeurs de centres

- Examineurs pour l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de direction d'EPLEFPA
- Présidence du jury de recrutement des directeurs de CFA/CFPPA
- Présidence du jury de recrutement des directeurs d'exploitation agricole (DEA) ou d'atelier technologique (DAT)

N° 19010

Présidence en 2019 de commissions de recrutement d'inspecteurs de l'enseignement agricole

- Histoire-géographie
- Anglais
- Économie sociale et familiale
- Formation professionnelle continue et apprentissage
- Agronomie
- Productions animales
- Technologies de l'information et multimédia
- Documentation

N° 19012

Présidence des concours et des examens professionnels du MAA hors DGER 2019

- Présidence et vice-présidence de jurys pour le recrutement TSMA 1 de la session 2019
- Présidence et vice-présidence de jurys pour le recrutement TSMA 2 de la session 2019
- Présidence et suppléance du concours interne d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement de la session 2019
- Membre du jury du concours ENS / autres grandes écoles scientifiques - IPEF
- Membre du jury du concours ISIVE (AgroParisTech)
- Membre du jury du concours interne - IPEF
- Membre du comité de sélection sur liste d'aptitude - IPEF
- Membre du jury du concours sur titres et travaux - IPEF
- Présidence et suppléance de présidence de jury de l'examen professionnel d'ingénieur de recherche hors classe - IPEF
- Présidences des concours externe et interne d'ingénieurs de recherche (IR)
- filière formation et recherche
- Présidences des concours externe et interne de technicien de formation et de recherche (TFR)
- filière formation et recherche
- Présidence et vice-présidence de jury de l'examen professionnel de technicien principal
- Présidence et vice-présidence de jury de l'examen professionnel de chef technicien
- Présidence et vice-présidence de jury de l'examen professionnel d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement
- Examen professionnel de technicien formation recherche de classe supérieure
- Examen professionnel de technicien formation recherche de classe exceptionnelle

Missions de représentation

Dans un autre registre, les membres du Conseil général assurent également des missions de représentation extérieure à titre de représentants de l'État, du Ministre ou intuitu personæ, dans diverses structures : comités, observatoires et commissions de ministères, établissements publics (enseignement supérieur et recherche, notamment), instituts techniques, pôles de compétitivité, interprofessions et collectivités locales... Ils y exercent des fonctions d'administrateur, d'observateur, d'expert...

La représentation est une posture particulière des membres du CGAAER résultant en général d'un dialogue avec le cabinet ou les directions d'administration centrale. Dans ce cas particulier, la notion d'indépendance s'équilibre avec les exigences découlant de la posture de porte-parole officiel du commanditaire.

LISTE DES REPRÉSENTATIONS CLASSÉES PAR ORGANISMES

ADECIA - Conseil d'administration

- Présidente

ADECIA - Conseil d'administration

- Représentant du Vice-Président

Agence de services et de paiement - Comité d'audit interne

- Personnalité qualifiée

AgroParisTech - Conseil d'administration

- vice-président

AgroParisTech - Conseil d'administration

- Président

AgroParisTech - Conseil d'administration

- Représentant

AgroParisTech - Institution

- Membre de jury de concours élèves AgroParisTech

Arvalis - Institut du Végétal - Conseil scientifique

- Membre

Assemblée permanente des chambres d'agriculture - Conseil scientifique

- Membre

Association 2BS - Comité d'éthique

- Membre

Association française de normalisation - Comité de Coordination et de Pilotage de la Normalisation

- Responsable ministériel aux normes

Association française de normalisation - Commission de normalisation AFNOR U47A - Méthodes d'analyse en santé animale

- Présidente de la Commission

Association française de normalisation - Commission de normalisation AFNOR/U47D - Décontamination des élevages après un épisode infectieux

- Présidence de la commission

Association française de normalisation - Conseil d'administration

- RMN (Responsable Ministériel aux Normes)

Association nationale pour la formation et la recherche par l'alternance – Institution (ANFRA)

- Représentant du ministre auprès de l'ANFRA

Autorité de régulation des jeux en ligne - Collège

- Membre

Codex alimentarius - JECFA - Comité mixte FAO - OMS d'experts additifs alimentaires

- Président

Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Instance

- Président

Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section "Arbres fruitiers"

- Présidence

Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section "Betteraves et chicorée industrielle"

- Président

Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section "Céréales à paille"

- Président

Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section "Lin et chanvre"

- Présidente

Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section "Pomme de terre"

- Présidente

Commission nationale du débat public

- Membre

Conseil général de l'environnement et du développement durable**- Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable**

- Personne associée

Conseil général du génie rural des eaux et des forêts

- Chef du corps de l'Inspection générale de l'agriculture

Direction générale de l'alimentation**- Conseil national de l'alimentation**

- Membre

Direction générale de l'alimentation**- Conseil national de l'alimentation**

- Représentante du CGAAER

Direction générale de l'alimentation**- Conseil national de l'alimentation**

- Présidence du comité national d'éthique en abattoir mis en place au CNA

Direction générale de l'alimentation**- Conseil National de l'Alimentation**

- Vice-Présidence du groupe de concertation Étiquetage des modes d'élevage

Direction générale de l'enseignement et de la recherche**- Comité de pilotage des formations d'adaptation à l'emploi des cadres de l'enseignement agricole**

- Membre

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - Commission de normalisation française relative à la norme "chaîne de contrôle pour les produits issus de forêts gérées durablement"

- Présidence de la commission

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises**- Comité de pilotage du plan Agroforesterie**

- Membre du Comité de pilotage du plan Agroforesterie

École nationale vétérinaire d'Alfort**- Conseil d'administration**

- Membre

École nationale vétérinaire de Toulouse**- Conseil d'administration**

- Membre

École supérieure du bois**- Conseil d'administration**

- Représentant suppléant du ministre chargé de l'agriculture

ENSV-France vétérinaire international**- Conseil d'administration**

- Membre

FranceAgrimer - Comité "Biocarburants et biomasse"

- Participation au CTI « bio économie » de FranceAgriMer

Institut français de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement**- Commission "Appui à la recherche"**

- Président

Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture et de la pêche**- Conseil d'administration**

- Membre

Institut national de la recherche agronomique - Mission Agrobiosciences-Inra

- Membre du Comité stratégique

Institut technique du lait et des produits laitiers**- Conseil scientifique**

- Membre

Laboratoire de contrôle des reproducteurs**- Conseil d'administration**

- Membre

Laboratoire de contrôle des reproducteurs**- Conseil d'orientation scientifique et technique**

- Membre de l'instance scientifique Ascediate /LNCR

Laboratoire de contrôle des reproducteurs**- Conseil d'orientation scientifique et technique**

- Membre de l'instance scientifique Ascediate /LNCR

Maison des industries agricoles et alimentaires**- Conseil d'administration**

- Membre

Maison des industries agricoles et alimentaires**- Conseil d'administration**

- Présidence du conseil consultatif de la MIAA et de la MINA

Maison des industries agricoles et alimentaires**- Conseil d'administration**

- Présidence du conseil intérieure consultative de la MINA et de la MIAA

Maison internationale AgroParisTech**- Conseil d'administration**

- Président

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Conseil d'Orientation de l'observatoire des missions et des métiers (OMM)**

- Président de l'OMM

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

- Correspondant OVQ restauration collective

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

- Suivi financier des établissements (EPLEFPA), campagne 2020

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Collège de déontologie du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**

- Membre du collège de déontologie du MAA

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Collège de déontologie du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**

- Membre

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Comité ministériel d'audit interne**

- Responsable de l'audit interne

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Comité national de gestion des risques en agriculture**

- Membre suppléant

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation - Comité national de gestion des risques en agriculture

- Membre titulaire

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Comité national de l'innovation pédagogique**

- Membre suppléant

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Comité national sur l'Hygiène et la Sécurité des Conditions de Travail**

- Président

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Commission nationale d'amélioration génétique**

- Représentant du Ministère

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Commission nationale d'amélioration génétique**

- Représentant

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Commission nationale de la certification environnementale**

- Présidence

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation -**Commission spécialisée "Terminologie et néologie"**

- Membre

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire**

- Membre

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Haut fonctionnaire au développement durable**

- HFDD

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Haut Fonctionnaire en charge de l'égalité des droits**

- HFCED

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Haut Fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion**

- HFHI

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Médiateur des relations commerciales agricoles**

- Médiateur délégué

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**- Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires**

- Membre

Ministère de l'économie**- Commission centrale des impôts directs**

- Expert

Ministère de l'économie - Commission de**certification des comptes des organismes payeurs**

- Membre et Vice-Présidente

Ministère de l'économie - Commission de**certification des comptes des organismes payeurs**

- Membre

Ministère de l'économie - Groupe interministériel des normes

- Responsable suppléant

Ministère de l'économie - SG - Service**de coordination à l'intelligence économique**

- Membre

Ministère de la culture et de la communication**- Conseil national des parcs et jardins**

- Membre du Comité du patrimoine ethnologique et immatériel

Ministère de la décentralisation, de la réforme de l'État et de la fonction publique**- Gouvernance dédiée de la fonction d'évaluation des politiques publiques**

- Référent ministériel

Ministère de la transition écologique et solidaire
- Commission nationale paritaire APCA-FNSEA-RTE-ENEDIS

- Représentation du ministère au sein de la commission

Ministère de la transition écologique et solidaire
- Instance de conseil et d'appui technique pour la prévention des risques naturels

- Correspondant

Ministère des solidarités et de la santé
- Observatoire national de la démographie des vétérinaires

- Membre

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- Conseil d'orientation sur les conditions de travail

- Membre

Mouvement rural de la jeunesse chrétienne
- Conseil d'administration

- Membre

Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO-OAA)
- Commission européenne de lutte contre la Fièvre aphteuse

- Président

Partenariat français pour l'eau
- groupe "eau et sécurité alimentaire"

- Président

Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation
- Conseil administration

- Correspondant national

Pôle de compétitivité Céréales Vallée - Institution
• Correspondante nationale

Pôle de compétitivité Qualitropic - Institution
• Correspondant national

Pôle de compétitivité Terralia - Institution
• Correspondant national

Pôle de compétitivité Valorial - Institution
• Correspondant national

Pôle de compétitivité Végépolys - Institution
• Correspondante nationale

Pôle de compétitivité Vitagora - Institution
• Correspondant national

Premier ministre - Commission interministérielle de coordination des contrôles

- Membre et Vice-Président

Premier ministre - Commission interministérielle de coordination des contrôles

- Membre titulaire

Premier ministre - Commission interministérielle de coordination des contrôles

- Membre suppléant

Premier ministre - Commission interministérielle de coordination des contrôles

- Représentant suppléant

Pulves GIP - Conseil d'administration

- Présidente

Réseau des écoles nationales d'industries laitières - ENIL - Conseil d'administration

- Président

Secrétariat général du MAA - Commission d'Orientation et de Suivi de l'Expertise

- Représentante du Vice-Président

Secrétariat général du MAA - Commission d'Orientation et de Suivi de l'Expertise

- Suppléant du représentant du Vice-Président

Secrétariat général du MAA - Commission d'Orientation et de Suivi de l'Expertise

- Membre

Secrétariat général du MAA - Conseil des systèmes d'information

- Représentant du Vice-Président au CSI

Secrétariat général du MAA - Corps des ISPV

- Chef de corps

Secrétariat général du MAA - Corps des IGA

- Chef de corps

Secrétariat général du MAA

- Observatoire des missions et des métiers

- Président

Secrétariat général du MAA

- Observatoire des missions et des métiers

- Représentante du CGAAER

Secrétariat général du MAA

- Observatoire des missions et des métiers

- Représentant du CGAAER



RAPPORTS

LES RAPPORTS

En 2019, 135 rapports ont été remis par les membres du CGAAER. Il s'agit principalement d'audit, d'inspection, de conseil, d'évaluation ou de présidences de jurys.

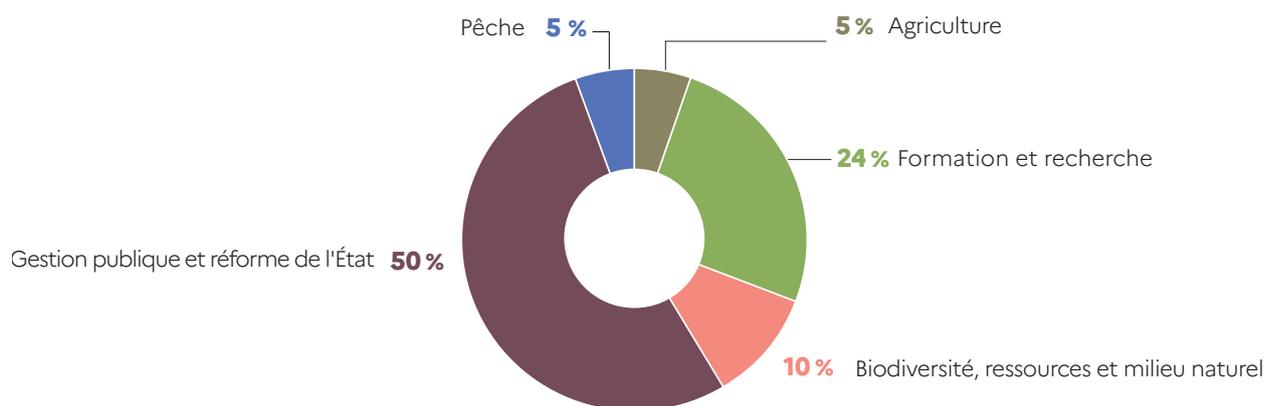
Ces rapports peuvent correspondre à des missions effectuées avant 2019 et les rapports de certaines missions réalisées en 2018 ou 2019 qui ne seront rendus qu'en 2020.

Rapports des missions d'audit et d'inspection

En 2019, 20 rapports d'audit et d'inspection ont été rendus.

RÉPARTITION DES RAPPORTS D'AUDIT ET D'INSPECTION PAR DOMAINES DE COMPÉTENCES

■ NOMBRE DE RAPPORTS D'AUDIT PAR DOMAINE



LISTE DES RAPPORTS D'AUDIT RENDUS EN 2018 RÉPARTIS PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE

Agriculture

N° 18044

Audit interne du dispositif de supervision de l'instruction et de la délégation des aides du premier pilier de la politique agricole commune (PAC) mis en place par l'agence de service et de paiement (ASP)

Remis le 26/12/2019

Biodiversité, ressources et milieu naturel

N° 17013-01

Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques dans la région Guadeloupe
Remis le 08/02/2019

N° 17013-02

Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques dans la région Bretagne
Remis le 11/03/2019

N° 18015-01
Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques dans la région Hauts-de-France
 Remis le 28/06/2019

N° 18015-02
Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques dans la région Nouvelle-Aquitaine
 Remis le 23/10/2019

N° 18015-03
Audit de suivi de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques dans la région Corse
 Remis le 10/05/2019

N° 19016-04
Audit de suivi des recommandations du rapport relatif à la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques dans la région Martinique - Audit de suivi
 Remis le 14/08/2019

Formation et recherche

N° 17022
Audit des mesures de sécurisation des concours d'accès aux écoles agronomiques et vétérinaires
 Remis le 29/01/2019

N° 18093
Audit interne comptable de l'institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)
 Remis le 06/11/2019

Gestion publique et réforme de l'État

N° 17024
Audit de l'affectation des moyens des services déconcentrés au titre du programme 215
 Remis le 15/04/2019

N° 17031
Conformité de la mise en œuvre de la conditionnalité des aides PAC des 1^{er} & 2nd piliers
 Remis le 31/01/2019

N° 18048
Le contrat d'objectifs et de performance 2015/2017 de l'Agence de Services et de Paiement : bilan et perspectives de renouvellement
 Remis le 03/07/2019

N° 18052
Audit interne du dispositif de recensement et de fiabilisation des provisions pour litiges
 Remis le 18/06/019

N° 18055-01
Audit du programme régional de développement agricole et rural de PACA
 Remis le 28/05/12019

N° 18055-02
Audit du programme régional de développement agricole et rural de Champagne-Ardenne Conformité de l'emploi des fonds CASDAR sur le programme 2016
 Remis le 25/02/2019

N°18055-04
Conformité de l'utilisation des crédits du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) par la Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel (FNCuma) dans le cadre de son programme d'activités 2016
 Remis le 28/01/2019

N° 19033-01
Audit du programme régional de développement agricole et rural de Bretagne - Conformité de l'emploi des fonds CASDAR sur le programme 2017
 Remis le 03/10/2019

N° 19033-02
Audit du programme régional de développement agricole et rural 2017 des Pays de la Loire financé par le CASDAR
 Remis le 28/10/2019

N° 19033-03
Conformité de l'utilisation des crédits du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) par la Confédération COOP de France dans le cadre de son programme d'activités 2017
 Remis le 06/12/2019

Pêche

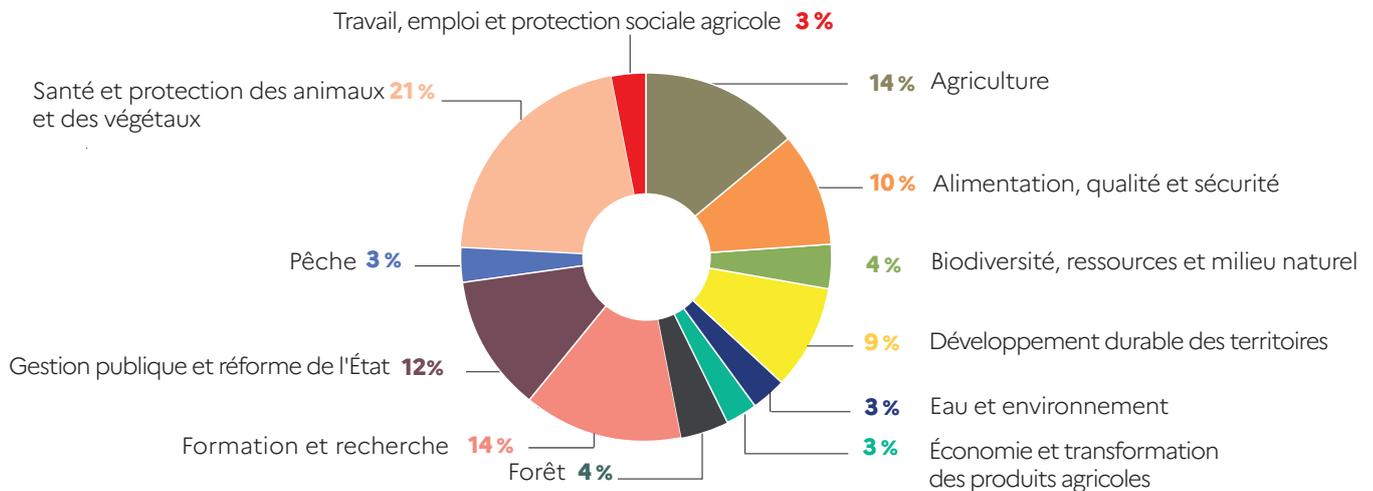
N° 18045
Audit interne portant sur le dispositif de surveillance sanitaire des zones de production de coquillages
 Remis le 10/09/2019

Rapports des missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

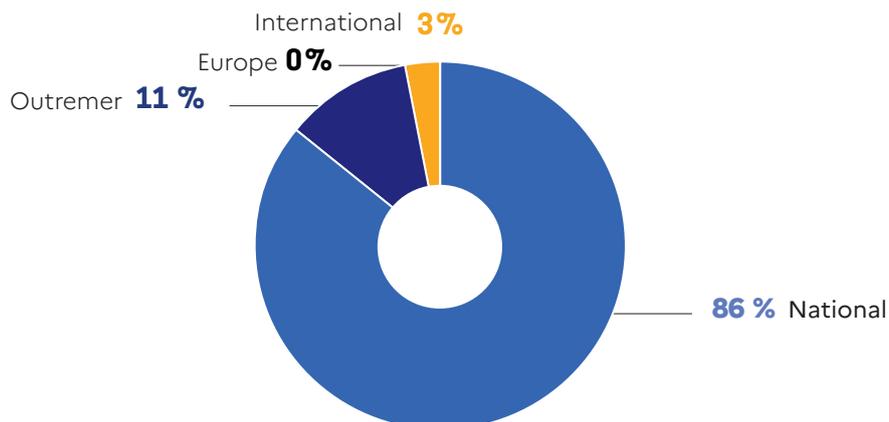
En 2019, **70 rapports de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise, de prospective** ont été rendus.

RÉPARTITION DES RAPPORTS DE MISSION PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE EN %

DOMAINE DE COMPÉTENCE	NATIONAL	OUTRE-MER	EUROPE	INTERNATIONAL	TOTAL
Agriculture	8			2	10
Alimentation, qualité et sécurité	7				7
Biodiversité, ressources et milieu naturel	3				3
Développement durable des territoires	5	1			6
Eau et environnement	2				2
Économie et transformation des produits agricoles	1	1			2
Forêt	3				3
Formation et recherche	10				10
Gestion publique et réforme de l'État	6	2			8
Pêche	1	1			2
Santé et protection des animaux et des végétaux	12	3			15
Travail, emploi et protection	2				2
Total	60	8	0	2	70

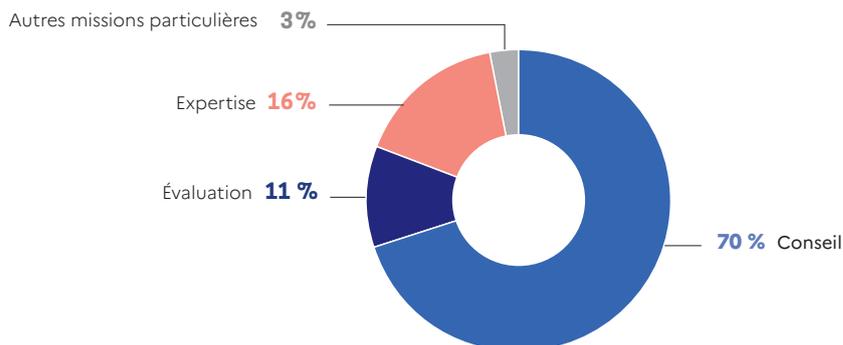


RÉPARTITION PAR NIVEAU GÉOGRAPHIQUE DES RAPPORTS DE MISSIONS



RÉPARTITION DES RAPPORTS PAR MÉTIER

MÉTIER	NOMBRE
Conseil	49
Évaluation	8
Expertise	11
Autres missions	2
Total	70



LISTE DES RAPPORTS CLASSÉS PAR DOMAINE

Agriculture

N° 17104

Plan « Semences et plants pour une agriculture durable ». États des lieux des compétences de la recherche, de ses besoins, et de l'offre de formation initiale et continue

Remis le 14/03/2019

Métier : Expertise

N° 18065

Les « zones intermédiaires »

Remis le 18/02/2019

Métier : Conseil

N° 18085

L'approche paysagère accélératrice de la transition agroécologique

Remis le 22/11/2019

Métier : Conseil

N° 18104

Évolution de l'élevage dans le Massif central : synthèse des analyses et étude des conditions de sa pérennité

Remis le 23/09/2019

Métier : Conseil

N° 18108

Pour un suivi des effets du CETA sur les filières agricoles sensibles

Remis le 21/02/2019

Métier : Conseil

N° 18123

Évaluation de l'expérimentation « Nitrates autrement »

Remis le 26/04/2019

Métier : Expertise

Alimentation, qualité et sécurité

N° 18079

Diversification de la ressource protéique en alimentation humaine et animale

Remis le 30/04/2019

Métier : Conseil

N° 18107

Évaluation de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des lieux accueillant des personnes vulnérables

Remis le 08/04/2019

Métier : Évaluation

N° 19018

Evaluation du réseau MED-Amin MEDiterranean Agricultural Markets Information Network / Réseau méditerranéen d'information sur les marchés agricoles

Remis le 23/10/2019

Métier : Conseil

N° 19046

Rapport d'évaluation - Impacts budgétaires induits par l'application des règles prévues aux articles L.230-5-1 à L.230-5-5 du code rural et de la pêche maritime concernant la qualité des approvisionnements en restauration collective

Remis le 18/07/2019

Métier : Évaluation

Biodiversité, ressources et milieu naturel

N° 18097

Le loup et les activités d'élevage : comparaison européenne dans le cadre du plan national d'actions 2018/2023

Remis le 23/05/2019

Métier : Conseil

N° 18126

Le développement de la « Bioéconomie bleue »

Remis le 07/10/2019

Métier : Conseil

N° 19062

L'enrillagement en Sologne : synthèse des effets et propositions - Appui au préfet de la Région

Centre-Val de Loire

Remis le 12/09/2019

Métier : Conseil

Développement durable des territoires

N° 16027

Mission « AIDER » Lac de Vassivière - Dispositif d'Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en Espace Rural, appliqué au territoire du Lac de Vassivière (Nouvelle Aquitaine)

Remis le 25/02/2019

Métier : Expertise

N° 17075

**Impacts des produits d'origine sur les territoires
Mesure de l'impact d'activités agricoles sur le développement des territoires ruraux au travers de produits sous indication géographique**

Remis le 03/07/2019

Métier : Conseil

N° 17078

Prise en compte des territoires dans les politiques du ministère en charge de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Remis le 02/07/2019

Métier : Conseil

N° 18087

Déclinaison territoriale du volet agricole du Grand Plan d'Investissement

Remis le 27/05/2019

Métier : Conseil

N° 18118

Bilan du plan d'avenir 2014-2018 pour la Corse

Remis le 15/07/2019

Métier : Conseil

N° 18138

L'efficacité des politiques publiques mises en œuvre à Roubaix

Remis le 18/07/2019

Métier : Expertise

N° 19043

Mission d'assistance technique pour le suivi du projet de barrage à usages multiples sur la rivière Pouembout

Remis le 19/06/2019

Métier : Conseil

N° 19067

Évolution de l'architecture du programme national de développement agricole et rural après 2020 (PNDAR)

Remis le 26/12/2019

Métier : Conseil

Eau et environnement

N° 18117

Protection des points d'eau - Évaluation de la mise en œuvre de l'arrêté du 4 mai 2017

Remis le 17/04/2019

Métier : Conseil

N° 19022

Sécurisation du barrage de La Laye et gestion de l'eau du bassin du Largue

Remis le 12/07/2019

Métier : Expertise

Économie et transformation des produits agricoles

N° 17112

Symbole graphique des régions ultrapériphériques (logo RUP) et autres modes de valorisation des productions ultramarines

Remis le 17/06/2019

Métier : Conseil

N° 18109

Place des régions dans le développement de la bioéconomie

Remis le 28/06/2019

Métier : Conseil

Forêt

N° 17102

Emplois et formations dans le secteur forestier

Remis le 08/01/2019

Métier : Conseil

N° 18127

**Regroupement de gestion des petites forêts
Comment dynamiser la gestion des petites forêts privées**

Remis le 26/12/2019

Métier : Conseil

N° 18134

Évaluation du contrat d'objectif et de performance (COP) 2016-2020 de l'Office National des Forêts (ONF)

Remis le 17/06/2019

Métier : Conseil

Formation et recherche

N° 17046

Conditions d'amélioration du lien entre les enseignements agricoles technique et supérieur long dans une dynamique de promotion sociale

Remis le 19/04/2019

Métier : Conseil

N° 18084

Bilan évaluatif du dispositif d'intervention « projets pilotes régionaux » financé par le CASDAR

Remis le 17/06/2019

Métier : Évaluation

N° 18088

Les enseignements non francophones dans l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager

Remis le 15/07/2019

Métier : Conseil

N° 18090

Optimisation des concours de recrutement des cadres du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Remis le 01/07/2019

Métier : Conseil

N° 18092

Bilan et retours d'expérience sur les dispositifs « chefs de projet de partenariat en établissement d'enseignement agricole » et « tiers temps »

Remis le 08/11/2019

Métier : Évaluation

N° 18098

Assistance technique régionalisée - Bilan et perspectives de réforme

Remis le 05/07/2019

Métier : Conseil

N° 18105

Implication des établissements d'enseignement technique agricole dans les licences professionnelles

Remis le 19/09/2019

Métier : Conseil

N° 18116

Mission de conseil relative à la formation initiale des techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture et de l'alimentation assurant des missions de santé publique vétérinaire ou de santé et de protection des végétaux

Remis le 15/10/2019

Métier : Conseil

N° 18122

Rationalisation du dispositif français de recherche au service du développement

Remis le 21/01/2019

Métier : Conseil

N° 19038

Expertise sur la situation du concours général agricole

Remis le 15/07/2019

Métier : Conseil

Gestion publique et réforme de l'État

N° 17116

Définition et méthodes de la mission d'expertise au CGAAER

Remis le 21/01/2019

Métier : Autre mission particulière

N° 18048

Le contrat d'objectifs et de performance 2015/2017 de l'Agence de Services et de Paiement : bilan et perspectives de renouvellement

Remis le 03/07/2019

Métier : Autre mission particulière

N° 18086

Modèle économique de la Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV)

Remis le 08/04/2019

Métier : Conseil

N° 18091

Évaluation de l'organisation et de l'articulation du travail entre les services régionaux et départementaux de l'État tome II

Remis le 24/05/2019

Métier : Évaluation

N° 18094

Trajectoires d'établissements et réformes de l'État - Retour d'expérience à partir de trois opérateurs du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (FAM, CNPF, IFCE)

Remis le 29/10/2019

Métier : Expertise

N° 19021

Organisation territoriale des services publics - Travaux préalables à la mise en place des secrétariats généraux communs aux services de l'État dans les départements

Remis le 24/06/2019

Métier : Conseil

Pêche

N° 18078

Numérisation des services portuaires

Remis le 21/06/2019

Métier : Conseil

N° 19079

Organisation de la pêche maritime à La Réunion

Remis le 20/12/2019

Métier : Expertise

Santé et protection des animaux et des végétaux

N° 17107

La divagation animale en Corse - État des lieux et propositions d'action

Remis le 19/04/2019

Métier : Conseil

N° 18046

Gestion de la douleur en élevage d'animaux de rente

Remis le 05/06/2019

Métier : Conseil

N° 18082

Mise en œuvre de la vidéosurveillance en abattoir - Les conditions d'un déploiement efficace

Remis le 21/01/2019

Métier : Conseil

N° 18083

Évaluation de la base de données nationale d'identification (BDNI)

Remis le 05/07/2019

Métier : Conseil

N° 18101

Bilan et perspectives d'évolution du Haut Conseil des biotechnologies (HCB)

Remis le 11/03/2019

Métier : Conseil

N° 18110

Les Groupements de Défense Sanitaire et l'Organisme à Vocation Sanitaire animal en Corse

Remis le 04/06/2019

Métier : Conseil

N° 18119

Installation et maintien de l'exercice vétérinaire dans les territoires ruraux

Remis le 19/12/2019

Métier : Conseil

N° 18120

État des lieux des capacités en matière de préparation aux urgences sanitaires (Application du règlement sanitaire international)

Remis le 09/08/2019

Métier : Expertise

N° 18129

Le réseau d'épidémiosurveillance financé par le plan Ecophyto - Réorientations à opérer

Remis le 23/12/2019

Métier : Conseil

N° 18133

Préfiguration de l'application du dispositif de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) aux Outre-mer

Remis le 19/08/2019

Métier : Conseil

N° 19023

Mission d'évaluation relative aux introductions de ruminants sur l'île de La Réunion

Remis le 24/06/2019

Métier : Conseil

N° 19034

Identification des alternatives au glyphosate pour les usages non agricoles

Remis le 12/11/2019

Métier : Expertise

N° 19049

CALYPSO : système d'information pour le partage de données entre le ministère de l'agriculture et la profession vétérinaire

Remis le 04/11/2019

Métier : Conseil

N° 19072

Menace sanitaire sur le département de Mayotte liée aux cas de fièvre aphteuse recensés aux Comores

Remis le 02/08/2019

Métier : Conseil

N° 19073

Cadre juridique et comptable des mandats SIEG à conclure par l'État et les collectivités locales avec les laboratoires départementaux d'analyse (LDA)

Remis le 26/12/2019

Métier : Conseil

Travail, emploi et protection sociale agricole

N° 18081

Le statut social des jockeys

Remis le 10/09/2019

Métier : Conseil

N° 19006

Bilan des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation - Session 2019

Remis le 16/07/2019

Métier : Évaluation

En 2019, 21 rapports des présidents des concours de recrutement et examens professionnels et 19 rapports de présidents de jurys d'enseignement ont été rendus, soit au total 40 rapports. Un rapport peut correspondre à plusieurs jurys.

CONCOURS DE RECRUTEMENT ET EXAMENS PROFESSIONNELS

N° 18012-13

Examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe supérieure relevant du ministère chargé de l'agriculture

- Rapport du jury

Remis le 28/01/2019

N° 18012-14

Examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe exceptionnelle au titre de l'année 2018

Remis le 23/01/2019

N° 18012-16

Rapport sur l'examen professionnel d'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Remis le 27/05/2019

N° 19001-02

Brevet de technicien supérieur agricole - Option agronomie : Productions végétales - Session 2019

Remis le 26/12/2019

N° 19002-01

Concours PCEA Lettres modernes 2^e catégorie interne

Remis le 27/05/2019

N° 19002-04-01

Concours externe de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole Section Technologies de l'informatique et du Multimédia

Remis le 26/12/2019

N° 19002-04-02

Concours interne de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement technique agricole Section Technologies de l'informatique et du Multimédia

Remis le 26/12/2019

N° 19002-06

Concours interne d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés Sciences et techniques Agronomiques

- Option B Productions Végétales - Session 2019

Remis le 20/05/2019

N° 19002-07

Concours interne pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole - Section Sciences et Techniques Agronomiques - Option Productions Horticoles

Remis le 03/10/2019

N° 19002-08

Concours externe pour l'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA), section « Biochimie, microbiologie et biotechnologies (BMB) »

Remis le 31/07/2019

N° 19003-02-01

Concours externe d'accès à la quatrième catégorie d'emploi de professeur des établissements d'enseignement agricole privé de Lettres-Histoire

Remis le 29/10/2019

N° 19003-02-02

Concours interne d'accès à la quatrième catégorie d'emploi de professeur des établissements d'enseignement agricole privé de Lettres-Histoire

Concours privé interne - Session 2019

Remis le 16/09/2019

N° 19003-05-01

Concours externe PLPA Section SESG - Option gestion commerciale

Remis le 29/10/2019

N° 19003-05-02

Concours interne PLPA section SESG - Option gestion commerciale

Remis le 27/05/2019

N° 19003-06-02

Concours externe pour l'accès à la 4^e catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé Sciences économiques et sociales et gestion - Option Économie sociale et familiale

Remis le 03/10/2019

N° 19003-06-03

Concours interne pour l'accès à la 4^e catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé Sciences économiques et sociales et gestion - Option Économie sociale et familiale

Remis le 03/10/2019

N° 19003-07-01 et 02

Concours interne et externe PLPA Sciences et Techniques des Agroéquipements et des Équipements des Aménagements Hydrauliques

- Option : agroéquipements - Session 2019

Remis le 16/09/2019

N° 19004

Rapport Concours externe CPE - Session 2019

Remis le 16/09/2019

N° 19005

Présidence de jury pour titularisation des personnels enseignants et CPE

Remis le 25/09/2019

N° 19012-03

Concours interne d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ouvert en 2019 - Rapport du président de jury Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Remis le 16/07/2019

N° 19012-06

Concours interne à caractère professionnel d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (IPEF)

Remis le 25/09/2019

N° 19012-15

Examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe supérieure relevant du ministère chargé de l'agriculture

Remis le 25/11/2019

JURYS D'ENSEIGNEMENT

N° 18001-01

Brevet de technicien supérieur agricole - Option Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE)

Rapport de la présidente du jury - Session 2018

Remis le 4/04/2019

N° 18001-07

Brevet de Technicien supérieur agricole

- Option «Gestion forestière» - session 2018

Remis le 28/01/2019

N° 18001-09

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

- Option « Viticulture – Œnologie »

Remis le 23/04/2019

N° 18001-10

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

- Option « Gestion et protection de la nature »

Remis le 10/07/2019

N° 18001-13

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

- Option « Productions horticoles » - Session 2018

24/07/2019

N° 18001-15

Brevet de technicien supérieur agricole

- Option Développement, Animation des Territoires Ruraux (DATR)

Remis le 08/01/2019

N° 18001-16

Rapport du président du jury BTSA

« Technico-commercial » pour la session 2018 du BTSA-TC, hors LMD

Remis le 23/04/2019

N° 18001-99

Brevet de technicien supérieur agricole

- Toutes options (session 2018)

Remis le 19/03/2019

N° 19001-04

Brevet de Technicien Supérieur Agricole Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques

ANABIOTEC - Session 2019

Remis le 26/12/2019

N° 19001-05

Brevet de technicien supérieur agricole

- Option Aquaculture - 2019

Remis le 09/10/2019

N° 19001-12

Brevet de technicien supérieur agricole

- Option Productions animales

Remis le 08/10/2019

N° 19001-14

Brevet de technicien supérieur agricole option Sciences et technologies des aliments (STA)

Remis le 29/10/2019

N° 19002-05

Présidence du jury du concours d'accès

à la deuxième catégorie des emplois de professeurs des établissements d'enseignement agricole privés Section sciences et techniques agronomiques,

- Option A - Productions animales - Session 2019

Remis le 16/09/2019

N° 19003-03

Présidence du jury Concours interne 4^e catégorie Section anglais-lettres

Remis le 18/06/2019

N° 19003-04-01

**Présidence du jury du concours externe privé
4^e catégorie Sciences économiques et sociales,
et gestion
- Option A : gestion de l'entreprise - Session 2019**
Remis le 10/07/2019

N° 19003-08

**Présidence du jury du concours interne
de recrutement de professeurs des lycées
professionnels agricoles, section sciences et
techniques agronomiques
- Option A - Productions animales - Session 2019**
Remis le 16/09/2019

N° 19003-09

**Présidence du jury de concours interne PLPA
Sciences et Techniques de l'Aménagement de
l'Espace
- Spécialité : Aménagement Paysager - Session 2019**
Remis le 26/12/2019

N° 19007-01

**Présidence du jury du certificat d'aptitude
aux fonctions de chef de centre d'insémination
artificielle dans les espèces chevaline et asine
en 2019**
Remis le 03/10/2019

ACTA

Association de coordination technique agricole

ADECIA

Agence pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

AFD

Agence française de développement

AFNOR

Association Française de normalisation

ANSES

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

APCA

Assemblée permanente des chambres d'agriculture

AREFLEC

Association de recherche et d'expérimentation sur fruits et légumes en Corse

ASP

Agence de services et de paiement

ATS

Adaptation technicien supérieur

BDPORC

Base de données professionnelle porcine

BTSA

Brevet de technicien supérieur agricole

BTSF

Better training for safer food

CASDAR

Compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

CENECA

Centre national des expositions et concours agricole

CETA

Comprehensive Economic and Trade Agreement ou accord économique et commercial global (AECG)

CFA

Centre de formation d'apprentis

CFPPA

Centre de formation pour la promotion agricole

CGAAER

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CGE

Conseil général de l'économie

CGEDD

Conseil général de l'environnement et du développement durable

CHSCT

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CIHEAM

Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes

CIRAD

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CNA

Conseil national de l'alimentation

CNOV

Conseil national de l'Ordre des vétérinaires

CNPF

Centre national de la propriété forestière

CORENA

Comité de rénovation des normes en agriculture

CRPM

Code rural et de la pêche maritime

CRVI

Centre de recherche viti-vinicole de Corse

DAAF

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DD(CS)PP

Direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations

DDI

Direction départementale interministérielle

DDPP

Direction départementale de la protection des populations

DDT(M)

Direction départementale des territoires (et de la mer)

DGAL

Direction générale de l'alimentation

DGCCRF

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

DGEC

Direction générale de l'énergie et du climat

DGER

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

DGPE

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

DGPR

Direction générale de la prévention des risques

DIRECCTE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Dispositif LUCEA

Lieu unique de cotisation des employeurs agricoles

DOM

Département d'outre-mer

DR(D)JSCS

Directions régionales (départementales) de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

DRAAF

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DSV

Direction des services vétérinaires

EGA

États généraux de l'alimentation

ENIL

École nationale d'industrie laitière

EPLEFPA

Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

ESA

École supérieure d'agriculture

ESB

École supérieure du bois

ESITPA

École d'ingénieurs en agriculture

FAM

FranceAgriMer

FAO

Food and Agriculture Organization of the United Nations ou organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FAO-OAA

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FCBA

Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement

FEADER

Fonds européen agricole pour le développement rural

FEAGA

Fonds européen agricole de garantie

FICT

Fédération française des industriels charcutiers traiteurs

FNCUMA

Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole

FNSEA

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

FVI

France vétérinaire international

GEVES

Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences

GIP

Groupement d'intérêt public

GREF

Génie rural, des eaux et des forêts

HFDD

Haut fonctionnaire au développement durable

IAE

Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement

IGA

Inspection générale de l'administration

IGAM

Inspection générale des affaires maritimes

IGAS

Inspection générale des affaires sociales

IGF

Inspection générale des finances

IGPDE

Institut de la gestion publique et du développement économique

INFOMA

Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture

INRA

Institut national de la recherche agronomique

INRAE

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

interAFOCG

Association nationale de formation collective à la gestion

IPEF

Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts

IRSTEA

Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

ISIVE

Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement

ISPV

Inspecteur de santé publique vétérinaire

JECFA

Joint FAO/WHO Expert Committee on Food Additives ou Comité international mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires

MAA

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

MED-Amin

MEDiterranean Agricultural Markets Information Network

MEN

Ministère de l'Éducation nationale

MMAI

Mission ministérielle d'audit interne

MTES

Ministère de la Transition écologique et solidaire

ODARC

Office du développement agricole et rural de la Corse

ODEADOM

Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-mer

OMC

Organisation mondiale du commerce

OMM

Observatoire des missions et des métiers

OMS

Organisation mondiale de la santé

ONF

Office national des forêts

ONG

Organisation non gouvernementale

ONVAR

Organisme national à vocation agricole et rurale

PAC

Politique agricole commune

PCEA

Professeur certifié de l'enseignement agricole

PDR

Programme de développement rural

PEI

Partenariat européen d'innovation

PLPA

Professeur de lycée professionnel agricole

PNDAR

Programme national de développement agricole et rural

PPE

Programmation pluriannuelle de l'énergie

PRDAR

Programme régional de développement agricole et rural

RESEAU AMIS

Réseau Agricultural Markets Information System

RTE

Réseau de transport d'électricité

SESAME

Séminaire eau et sécurité alimentaire en Méditerranée

SIG

Système d'information géographique

TAIEX

Technical Assistance and Information Exchange Instrument ou Programme d'assistance technique et d'échange d'information

T SMA

Techniques et services en matériels agricoles

UE

Union européenne

UN-CEFACT

United Nations Centre for Trade Facilitation and Electronic Business ou Centre de la facilitation du commerce et des transactions électroniques

UNESCO

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

AOÛT 2020

Ce rapport d'activité est édité par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
(CGAAER)

www.agriculture.gouv.fr

Mise en page : délégation à l'information et à la communication du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Crédits photos : agriculture.gouv.fr, Gettyimages

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

LE CGAAER

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) participe, sous l'autorité du ministre en charge de l'agriculture qui le préside, à la conception, à la définition et à l'évaluation des politiques publiques du ministère.

Le CGAAER assiste le ministre dans la conception d'ensemble des politiques et stratégies et lui fournit les éléments de prospective et de réflexion nécessaires.

Il réalise, à sa demande, des missions de conseil, d'expertise, de médiation et de coopération internationale. Il assiste le ministre dans la gestion des crises.

Principalement composé d'ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts, d'inspecteurs généraux de l'agriculture, d'inspecteurs généraux de santé publique vétérinaire, le CGAAER intervient dans sept domaines :

1 > Inspections et audits

Le CGAAER est en charge des audits internes du ministère. Il assure également le secrétariat du comité ministériel d'audit interne. Il mène les missions d'inspection des services.

2 > Économie, filières et entreprises des secteurs agriculture, élevage, forêt et agroalimentaire

- Politique agricole commune : filières agricoles et industrielles
- Exploitations agricoles : biomasse, utilisation non alimentaire des produits agricoles
- Agriculture ultra-marine.

3 > Alimentation, santé animale et végétale, santé publique

Politique de l'alimentation : sécurité sanitaire, qualité nutritionnelle des aliments, santé et bien-être des animaux, prévention des zoonoses, protection des végétaux, effets sur l'environnement.

4 > Forêts, eaux et territoires

Forêt et bois : eau, milieux naturels et biodiversité en lien avec l'agriculture, aménagement et développement des territoires ruraux et risques naturels qui les menacent.

5 > Recherche, formation et métiers

- Recherche et enseignement supérieur : innovation et développement, emploi et protection sociale
- Enseignement technique et formation professionnelle agricoles, en lien avec l'évolution des métiers et la transformation du système éducatif.

6 > Gestion publique et réforme de l'État

Gouvernance publique : organisation administrative, modernisation, optimisation des ressources et des performances, simplification administrative.

7 > Prospective, société, international

- Prospective : études, évaluation, enjeux climatiques, sciences et techniques pour la société
- Questions internationales

L'activité du CGAAER fait l'objet d'une programmation annuelle validée par le ministre. Elle est complétée par des missions d'urgence dictées par l'actualité : crises de marché, crises sanitaires, politique internationale, etc. Chaque mission est conclue par un rapport. Les rapports sont en général publiés sur le site internet du ministère. Le CGAAER produit un rapport annuel d'activité et publie une lettre d'information mensuelle : la Lettre du CGAAER

CGAAER

251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15, France

Abonnement à La lettre du CGAAER :

abonnement.lettre.du.cgaaer@agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR

ALIMENTATION.GOUV.FR